



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Rachida Abdourhamane Hima
AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (science politique)
GRADE / DEGREE

École d'études politiques
FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

Attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme canadien

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Caroline Andrew
DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

François-Pierre Gingras

François Rocher

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

Attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme canadien

Rachida Abdourhamane Hima

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de maîtrise en science politique

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Rachida Abdourhamane Hima, Ottawa, Canada, 2010



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-65954-0
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-65954-0

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

■+■
Canada

Résumé

Cette thèse vise à déceler les attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme d'une part, et d'autre part, à découvrir les déterminants attitudinaux. Se plaçant dans le cadre de l'approche des capacités de Amartya Sen, cette recherche qualitative veut démontrer que non seulement l'identification au groupe ethnoculturel n'est pas le seul déterminant de l'attitude individuelle à l'égard du multiculturalisme, mais également que l'évaluation de l'impact de ce dernier sur les opportunités et les contraintes individuelles particularise et fragmente les attitudes.

Au terme de la recherche qualitative par entrevue semi-dirigée sur un petit nombre de cas, il est apparu que pour les personnes qui considèrent le multiculturalisme en terme d'actions publiques pourvoyeuses de service et d'opportunités dans certains domaines de la vie, la perception de la présence ou de l'absence d'impact du multiculturalisme sur les opportunités et les contraintes de réalisation de certains aspects de la vie (de même que la nature de cet impact) influe sur l'attitude individuelle à l'égard du multiculturalisme, créant ainsi une certaine variation, et ce, même chez les personnes ayant le même degré d'identification.

Remerciements

À

Mes parents bien-aimés

Ma précieuse famille

Ma directrice de thèse et toutes mes amies qui m'ont soutenue durant cette période de ma vie. Tout ce que je peux vous dire se résume en un seul mot lourd de sens : merci.

Je remercie également mes correcteurs.

Table des matières

Résumé	i
Remerciements	ii
Table des matières	iii
Listes des figures et des tableaux	v
Liste des annexes	v
Introduction	1
A. Le multiculturalisme au cœur des débats théoriques et politiques	4
Chapitre I : Cadre théorique et revue de littérature	8
1.1 Cadre théorique	8
1.2 Définition des concepts clés	10
1.3 Revue de littérature, question et hypothèse de recherche	21
Chapitre II : Méthodologie de recherche	31
2.1 Stratégie et instrument de recherche	31
2.2 Paramètres et recrutement des participants	32
2.3 Profils des participants	34
2.4 Validité interne et externe	38
2.5 Considérations éthiques	39
Chapitre III : Résultats	41
3.1 La connaissance – définition du multiculturalisme	44
3.1.1 Le multiculturalisme comme la coexistence de plusieurs cultures, religions et ethnies	44
3.1.2 Épanouissement culturel, unité et cohésion sociale	47
3.1.3 Le multiculturalisme comme projet d'intégration et d'inclusion sociale	50
3.2 L'attitude à l'égard du multiculturalisme	52
3.2.1 Quoi penser du multiculturalisme?	54
3.2.1a Une bonne chose	55
3.2.1b Une richesse pour le Canada	57
3.2.1c Une réalité au Canada à reconnaître	59
3.2.1d Une politique à peu près réussie	60
3.2.1e Un concept intéressant mais ambigu et ne reflétant Pas toujours la réalité	60
3.2.2 Sentiment à l'égard du multiculturalisme	64
3.2.2a Un sentiment positif	64
3.2.2b un sentiment mitigé	66
3.2.3 Les objectifs perçus du multiculturalisme	74
3.3 Les aspects d'une vie satisfaisante	77
3.3.1 La religion et la liberté de pratiquer sa religion	79
3.3.2 La santé	80
3.3.3 Le logement	81
3.3.4 La famille et la communauté	86

3.3.5 Le travail – le revenu – les compétences et l'éducation	88
3.4 Soutien public	93
3.5 Le degré d'identification au groupe ethnoculturel des participants	98
Chapitre IV : Discussion	103
4.1 Retour sur la question de recherche et l'hypothèse à la lumière des résultats de recherche et du cadre théorique	103
4.2 Quelques recommandations	110
4.3 Limites et portée de la recherche	116
Bibliographie	119
Annexes	131
Annexe 1 A Guide d'entrevue semi-dirigée (version française)	132
Annexe 1 B Guide d'entrevue semi-dirigée (version anglaise)	136
Annexe 2 Liste d'aspects d'une vie satisfaisante adaptée par Susan Hodgett, Phd	139
Annexe 3 Échelle d'identification au groupe ethnoculturel Selon le questionnaire de Lalonde et al (1993)	140
Annexe 4 A formulaire de consentement (version française)	141
Annexe 4 B formulaire de consentement (version anglaise)	144
Annexe 5 A Lettre d'invitation à participer à la recherche (version française)	147
Annexe 5 B Lettre d'invitation à participer à la recherche (version anglaise)	149

Liste des figures et tableaux

Figure 1 hypothèse : Lien entre l'attitude multiculturelle et Les aspects d'une vie satisfaisante	30
Figure 2 Connaissance du multiculturalisme	52
Figure 3 Évaluation du multiculturalisme niveau 1. Que penser du multiculturalisme?	63
Figure 4 Évaluation du multiculturalisme : niveau 2. Sentiment à l'égard du multiculturalisme	74
Figure 5 : Objectifs souhaités du multiculturalisme	77
Figure 6 : Soutien public perçu	98
Tableau 1 : Degré d'identification au groupe ethnoculturel	102

Liste des annexes

Annexes	116
Annexe 1A Guide d'entrevue de l'entretien semi-dirigé (version française)	117
Annexe 1B Guide d'entrevue de l'entretien semi-dirigé (version anglaise)	121
Annexe 2 Liste d'aspects d'une vie satisfaisante adaptée par ..Susan Hodgett, Phd	124
Annexe 3 Échelle identification au groupe ethnoculturel selon le questionnaire de Lalonde et al (1993)	125
Annexe 4A formulaire de consentement (version française)	126
Annexe 4 B formulaire de consentement (version anglaise)	129
Annexe 5A Lettre d'invitation à participer à la recherche (version française)	132
Annexe 5B Lettre d'invitation à participer à la recherche (version anglaise)	134

Introduction

Nous entendons souvent dire que le Canada est un pionnier en ce qui concerne les politiques multiculturelles. En fait, les auteurs s'accordent même pour le présenter comme le premier à avoir adopté une loi sur le multiculturalisme et à l'avoir institutionnalisé (Taylor, 1994; Wieworka, 1998 ; Houle, 1999, Koilpillai, 2004, James, 2005). Koilpillai affirme en ce sens que “multiculturalism is first of all, a uniquely Canadian word for uniquely Canadian history and circumstances” (2004: 7). Mais même si le Canada semble personnifier le multiculturalisme, les politiques explicites dans ce domaine sont encore très récentes. Malgré qu'elles soient récentes, ces politiques étatiques sur le pluralisme culturel ont été longuement débattues. Toutefois, il n'en est pas de même concernant leur compréhension par la population générale. En effet, peu d'études empiriques ont été faites sur la connaissance du multiculturalisme par les Canadiens, sur leur représentation des actions étatiques dans ce domaine ou encore sur les attitudes des Canadiens sur le multiculturalisme. Cette recherche vise ainsi à contribuer à la recherche sur le multiculturalisme en explorant la représentation du discours idéologique et des actions publiques dans le domaine du multiculturalisme et les attitudes qui en découlent.

Certes, la diversité a toujours fait partie du paysage canadien (le Canada fut construit sous la bannière de la diversité régionale et nationale (Duchastel, 2005 :10) et il se préoccupait déjà des groupes ethnoculturels dans les années 1940 (notamment avec les mesures de naturalisation et d'intégration contenues dans la Loi sur la citoyenneté de

1947). Toutefois, ce n'est réellement que dans les années 1960, avec l'accroissement d'immigrants issus de groupes ethnoculturels plus diversifiés et visibles que se profile le projet de multiculturalisme canadien en tant que politique distincte.

La commission royale d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme avec son rapport de 1969, a été l'un de ses premiers médiums (Ley, 2007 : 4, Day, 2000 : 180, 187). Les protestations de certains groupes, notamment les Ukrainiens, l'ont incité à aborder la dimension de la diversité canadienne alors que jusque là, elle avait toujours omis d'en faire mention (Ley, 2007: 4). Bien que la presque totalité de ses recommandations concernait la consolidation d'un Canada biculturel et bilingue autour des deux peuples fondateurs, le rapport de 1969 abordait la question de la participation active des autres groupes culturels dans les différents domaines de la société canadienne (Canada, 1998 : 1). Cette commission recommandait spécifiquement

« au gouvernement d'entreprendre des initiatives dans le but de promouvoir la protection des droits de la personne, le développement de l'identité canadienne, la participation des citoyens et la diversification de la culture dans un cadre bilingue. Elle encourage (le gouvernement) à aider les membres de tous les groupes culturels à surmonter les obstacles culturels qui freinent leur participation à la société canadienne. » (Canada, 1998 : 1)

Ce virage multiculturel va devenir plus tangible avec la déclaration par le premier ministre Trudeau de sa politique du multiculturalisme en octobre 1971. Celle-ci garantissait à tous les Canadiens, le droit de préserver ou non leur patrimoine culturel et de bénéficier d'une intégration sociale. La politique de Trudeau aspirait plus spécifiquement à :

- Aider les membres des groupes culturels à participer pleinement à la société canadienne;
- Favoriser les rapports entre les groupes culturels;
- Appuyer le développement des groupes culturels;
- Favoriser l'apprentissage de l'une des deux langues officielles (Langlois, 2007: 10)

À partir de cette politique et tout le long des années 1980, la reconnaissance de la diversité culturelle se profile et est légitimée par des législations importantes. Il en est ainsi de la Loi canadienne sur les droits de la personne de 1977, de la Charte canadienne des droits et libertés de 1982 (qui inscrit le multiculturalisme dans sa section 27), et de l'adoption de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (qui inclut les minorités visibles dans les groupes ayant besoin de la protection de la loi sur l'équité). De plus, le rapport sur la diversité culturelle et l'égalité (intitulé *L'égalité ça presse*) qui réclame le renouvellement (ou plutôt le renforcement) de la politique de multiculturalisme rend encore imminente la nécessité d'adopter une nouvelle loi sur le multiculturalisme. Proposée au parlement canadien, celle-ci est alors adoptée à l'unanimité par les parlementaires en 1988 (Dewing et Leman, 2006).

Essentiellement, cette nouvelle loi sur le multiculturalisme établit une nouvelle ère dans la gestion de la diversité culturelle. Elle étend la citoyenneté et ses privilèges à tous les Canadiens, quels qu'ils soient. Elle se justifie ainsi dans la reconnaissance de la diversité culturelle qui existe dans ce pays, non seulement du fait des deux peuples

fondateurs et des autochtones, mais aussi de son immigration massive et très diversifiée dès les années 1960. En d'autres mots, le Canada a construit un discours et créé des politiques multiculturelles qui visent la reconnaissance de la pluralité culturelle, de la différence mais aussi de l'appartenance commune de tous les Canadiens à des valeurs communes. S'il est donc question de la préservation de la culture de chaque groupe, il est aussi question de la promotion de ce qui caractérise l'unité canadienne (Houle, 1999). Une unité canadienne qui regroupe les différents groupes culturels en une mosaïque harmonieuse. En fait, par le multiculturalisme, le gouvernement fédéral veut remplir trois buts bien définis : la justice sociale, la participation civique et enfin la promotion et la protection des identités culturelles et de l'identité canadienne (Houle, 1999).

A. Le multiculturalisme au cœur des débats politiques et théoriques

Naturellement, le multiculturalisme canadien suscite débats et critiques et ce tant dans le champ théorique qu'empirique et la littérature en son sujet est assez fournie. Non seulement il représente un débat politique, mais il est aussi un objet d'étude sociologique, philosophique, psychologique et dans le domaine de l'éducation. Dans tous ces domaines, nombreux chercheurs se sont bien évidemment penchés sur la problématique du multiculturalisme en général et du multiculturalisme canadien en particulier. Mais même si tous ces champs de recherche sont intéressants, nous nous proposons (et d'ailleurs la méthodologie de recherche nous l'impose) de nous concentrer sur un en particulier, le champ politique. Ce dernier porte sur les politiques multiculturelles et les différents facteurs qui expliquent la création de ces politiques. Il étudie également les programmes

multiculturels, le rapport et les liens entre ces politiques, les individus et les groupes, leurs représentations et leurs attitudes à l'égard du multiculturalisme. Notre étude se situe à l'intérieur de ce dernier champ.

Nous pouvons noter parmi les critiques de nature politique, celles adressées par les nationalistes québécois contre le multiculturalisme. Abu-Laban et Stasiulis (1992), ainsi que Houle (1999) rapportent que pour les auteurs comme pour les politiciens nationalistes québécois, le multiculturalisme n'a été mis en place que pour nier au Québec sa spécificité en tant que nation. Cette opinion qui s'accompagne généralement du sentiment d'avoir été relégué et rétrogradé au rang de groupe ethnoculturel (Abu-Laban et Stasiulis, 1992, Houle, 1999), suscite une attitude négative à l'égard du multiculturalisme chez les Québécois. Cette attitude négative se reflète d'ailleurs dans la création d'une politique d'interculturalisme plutôt que de multiculturalisme par le Québec.

Le débat politique sur le multiculturalisme connaît deux autres critiques majeures qui remettent en question le principal objectif du multiculturalisme à titre de politique fédérale. Selon certains de ses détracteurs, le multiculturalisme se résumerait en une stratégie employée par les politiciens pour s'appropriier le vote des groupes ethnoculturels (Houle, 1999), les contrôler et les assimiler sans en avoir l'air (Day, 2000). Pour d'autres, il s'agit là plutôt d'une stratégie visant à occulter des problèmes sociaux plus importants, notamment en ce qui concerne le bien-être social (Moodley 1983).

Toutefois, dans le domaine de la science politique, la littérature sur le multiculturalisme a été monopolisée par la philosophie politique autour du débat d'ordre

théorique (mettant en scène les concepts d'équité, d'égalité, de droits individuels et collectifs et de citoyenneté multiculturelle). Ainsi, alors que certains auteurs arguant de l'importance de la culture dans la construction de l'identité (Taylor, 1992, Kymlicka, 1998, Banting et Kymlicka, 2003) ou des droits équitables des citoyens (Young, 1989) saluent le multiculturalisme et ses mesures spéciales qui reconnaissent les différences; d'autres (Barry, 2001) le fustigent à cause de la menace qu'il représente pour le libéralisme individualiste et le principe de « Color Blindness ». Certaines critiques y voient même une menace pour l'unité canadienne (Bissoondath, 1998, Bibby 1990, 1991, Barry, 2001). Pour ces derniers, loin d'assurer la cohésion nationale, le multiculturalisme encouragerait plutôt les groupes ethnoculturels à se couper du reste de la société canadienne pour former des blocs ou des ghettos marginalisés. De ce fait, ces critiques remettent en cause la capacité du multiculturalisme à pouvoir remplir une tâche d'intégration réussie chez les immigrants.

En outre, le multiculturalisme fait parfois l'objet d'une critique acerbe à titre de danger potentiel pour les droits individuels des Canadiens en général et des membres les plus démunis des groupes ethnoculturels, en particulier. Barry (2001) et Bissoondath (1998) parmi d'autres, craignent ainsi que le multiculturalisme ne soit un outil dont se serviraient les élites des groupes ethnoculturels pour persécuter certains de leurs membres (les femmes par exemple).

Le thème de multiculturalisme a donc été largement exploré (théorisé et conceptualisé) par les auteurs travaillant dans les domaines des études politiques. Nous remarquons aussi que ce débat a surtout eu lieu sur un terrain philosophico-théorique.

Toutefois, d'un point de vue théorique, les auteurs cherchent aussi à analyser et à expliquer l'impact qu'aura le multiculturalisme sur les Canadiens, et plus ou moins implicitement, les représentations et les attitudes des Canadiens face au multiculturalisme. Les débats littéraires et politiques sur le thème du multiculturalisme démontrent ainsi l'importance qui lui est accordé (en tant que concept et en tant que politique) et justifient ainsi une recherche dans ce domaine pour corriger les lacunes dans le domaine attitudinal. Notre recherche exploratoire sur les représentations et les attitudes à l'égard du multiculturalisme contribuera à une nouvelle dimension, un nouvel aspect de l'analyse du multiculturalisme d'un point de vue politique.

Cette recherche vise ainsi à déceler les attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme d'une part, et d'autre part, à découvrir les déterminants attitudinaux. Pour ce faire, un parcours de la littérature liée à la recherche et un cadre théorique qui sera l'armature de la recherche constituent le premier chapitre de la recherche. La méthodologie de recherche est présentée dans le deuxième chapitre. Enfin, nous présentons et analysons simultanément les résultats des entrevues semi-dirigées dans un troisième chapitre avant de clore la recherche sur une discussion conclusive.

Chapitre I : Cadre théorique et Revue de Littérature

1.1 Cadre théorique

Pour explorer et détecter efficacement des déterminants attitudinaux différents de l'identification au groupe, il est impératif de nous situer dans un cadre théorique qui reconnaît une explication multidimensionnelle des enjeux et des questions socio-politiques ou économiques. L'analyse des attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme peut se faire à partir de plusieurs cadres théoriques. Parmi ces cadres, ceux que nous avons sérieusement envisagés sont les suivants: la critique anti-essentialiste, la théorie de l'intersectionnalité¹, la théorie des politiques publiques et enfin la théorie des capacités d'Amartya Sen. Nous avons finalement décidé de situer notre question dans le cadre de la théorie des capacités. Cette dernière nous semble être la plus pertinente parce qu'elle rassemble les éléments des trois autres cadres qui sont pertinents pour cette recherche. En effet, tout comme l'anti-essentialisme, la théorie des capacités ne croit pas à une définition et une identification homogène des membres d'un groupe sous la base d'un trait naturel. Tout comme la théorie des intersectionnalités, elle postule l'aspect multidimensionnel de l'identité. Et enfin, elle pose les politiques publiques comme des pourvoyeurs de services (ou d'opportunités).

L'approche des capacités de Sen est une théorie de développement humain par le bien-être. Elle se concentre sur les concepts de bien-être, de justice sociale, de liberté de

¹ Pour une théorie de l'intersectionnalité appliquée à une étude d'un groupe ethnique voir Rummens, 2003

choix, « d'entitlements »², d'accomplissements, de fonctionnements et de capacités (Sen, 1999, Bertin, 2005: 12, Martinetti, 2000). Ainsi pour Sen, si les « entitlements » sont les biens premiers, les ressources (pas nécessairement monétaires) d'une personne, les capacités sont l'ensemble des fonctionnements (ou possibilités) d'une personne qui se définissent comme « les différentes choses qu'une personne peut aspirer à être ou à faire, ses 'beings' et ses 'doings' » (Sen, 1999 : 82, Bertin, 2005 : 12, Brandolini et d'Alessio, 2000 : 5). Partant de là, Sen voit les accomplissements comme les fonctionnements effectivement réalisés par la personne (Sen, 2000). Cependant, l'ampleur de la liberté d'accomplir de la personne dépend plus de la réalisation de ses fonctionnements les plus valorisés que du nombre d'accomplissements. Par ailleurs, l'égalité des bien-premiers ne conduit pas forcément à une égalité d'accomplissement. Ce dernier dépend de caractéristiques internes ou personnelles (aptitudes physiques, mentales, genre...) et externes (institutionnelles, sociales) (Sen, 2000 :50-51, Bertin, 2005 :15).

Sen voit donc les caractéristiques internes et externes comme les moyens d'accomplissements et aussi comme les deux éléments qui particularisent et diversifient l'évaluation du bien-être des personnes. À l'instar de Sen, nous pensons que si les personnes évaluent leur bien-être par la liberté d'accomplir, elles doivent certainement aussi évaluer l'efficacité des moyens d'accomplissement (en général et des moyens externes institutionnels et sociaux en particulier) en fonction de cette liberté d'accomplissement et des accomplissements valorisés. Ainsi, une évaluation de l'action

² Cet anglicisme est nécessaire en ce qui concerne ce mot qui apparaît tel quel même dans les textes francophones sur ce sujet.

de l'État dans certains domaines (condition externe de liberté d'accomplir) sera réalisée en fonction des opportunités/possibilités ou des contraintes qu'elle représente dans l'acquisition de la liberté d'accomplir.

Comme nous l'avons déjà spécifié au début de cette proposition de recherche, notre intention est d'analyser les représentations et les attitudes des individus (plus spécifiquement ceux issus des minorités visibles) à l'égard du multiculturalisme. Il s'agit non seulement de pouvoir déceler ces attitudes individuelles, mais aussi d'esquisser une tentative d'explication. Ceci implique donc de pouvoir rendre compte des déterminants attitudinaux face au multiculturalisme.

1.2 Définition des concepts clés

Afin de mieux circonscrire notre recherche et de pouvoir poser une question et une hypothèse spécifique, un premier effort de définition conceptuelle est nécessaire. Débutons avec le concept d'attitude. Initialement, les perceptions réfèrent à l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes se fait sur d'autres personnes, d'autres choses. Dans nos lectures, les auteurs semblent confondre et utiliser de manière interchangeable « attitudes » et « perceptions » (Berry et Kalin, 1994, 1995; Verkuyten et Martinovic 2005; Berry 2006). Cela s'est vérifié dans le sondage de 1991 de Statistiques Canada qui enquêtait sur l'opinion des Canadiens sur le multiculturalisme et leurs perceptions des conséquences des politiques multiculturelles (*Multicultural and ethnic attitudes in Canada, 1991*). Initialement, nous avons décidé de nous en tenir à cette définition en adoptant celle que donnent Berry et Kalin (1994), deux chercheurs qui ont aussi contribué

à dresser le questionnaire du sondage de 1991 sur les attitudes à l'égard du multiculturalisme. Selon ces deux auteurs, on appelle les attitudes d'une personne, « *l'ensemble organisé de ses croyances, évaluations et prédispositions (qui le poussent à agir) en faveur ou en défaveur d'un objet social particulier* » (ma traduction, Berry et Kalin, 1994 :294) Toutefois, à l'instar de Mueller, nous avons décidé de ne pas tenir compte de l'aspect comportemental de la définition. En effet, pour Mueller, le comportement peut être lié à l'attitude mais n'y est pas nécessairement rattaché. C'est en ce sens qu'il affirme que

“ [...] behavior and attitude are separate psychological phenomena. While they may under certain conditions, be highly related, they are not always highly related and should not be expected to be [...] Statements about tendency to behave or set to respond can be used as indices of attitude, but does not legitimate inclusion of this tendency in the attitude definition” (Mueller, 1986: 4).

Nous allons donc définir l'attitude en gardant en tête les indicateurs donnés par Mueller et en y incluant les deux premières composantes de l'attitude telles que conceptualisées par Oskamp (1991). Pour Mueller, l'attitude signifie “[...] affect for or against, evaluation of, like or dislike of positiveness or negativeness toward a psychological object” (1986: 3). Quant à Oskamp, l'attitude doit être déterminée en tenant compte de trois composantes: le cognitif qui engage les idées et les croyances, l'affectif ou l'émotionnel qui engage le sentiment et le comportemental qui engage les tendances à agir. Nous nous contenterons des deux premières composantes. Ainsi, dans la conception de notre questionnaire pour déterminer les attitudes des minorités visibles et dans l'analyse de leurs réponses, nous allons tenir compte de ces éléments de définition. Ainsi, à la lumière de cette exploration théorique, nous définissons l'attitude d'une

personne comme : « *l'ensemble organisé de ses croyances, évaluations et jugements favorables, défavorables, mitigés ou neutre à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose* ».

Ayant ainsi défini le concept d'attitude, il nous faut procéder maintenant à la définition du multiculturalisme. Ce dernier comporte plusieurs dimensions qui rendent sa conceptualisation complexe (Abu-Laban et Stasiulis, 1992; Duchastel, 2005 :9). À première vue, le multiculturalisme réfère tout simplement à l'existence de plusieurs cultures dans une même entité sociale ou politique. Le multiculturalisme sous-entend aussi une coexistence entre des cultures différentes dans une même société, dans un même pays. Toutefois, comme bon nombre de substantif en 'isme', nous percevons dans le multiculturalisme une pratique institutionnalisée. Le multiculturalisme, du moins le multiculturalisme canadien, va au-delà d'une simple coexistence entre différentes cultures. Il fait référence à la fois à un ensemble de politiques publiques et à la prise en compte par ces politiques d'un certain pluralisme et égalitarisme culturel, socio-économique et politique. Et dans ce sens, une définition rapportée par Wieworka (1998 : 81) semble plus satisfaisante. Il considère que le multiculturalisme en tant que politique ne contient pas uniquement un volet de préservation et de protection culturelle et affirme en ce sens que³ :

“the acknowledgement and promotion of cultural pluralism as a feature of many societies [...] multiculturalism celebrates and seeks to protect cultural variety, for example, minority languages. At the same time it focuses on the often unequal relationship of minority to mainstream cultures”.

³ Le fait que la politique de multiculturalisme ait un volet économique fait dire à Wieworka que le Canada à « une forme relativement intégrée de multiculturalisme » (1998 : 886).

Par ailleurs, Wievorka (1998) parmi tant d'autres, pense que les auteurs définissent différemment le multiculturalisme selon la discipline dans laquelle ils travaillent et l'aspect qu'ils veulent développer. Nous parlons de multiculturalisme en supposant que son sens fait l'objet d'un consensus et que tout le monde sait de quoi il est question. Mais quand il est question de représentations et d'attitudes, il est aussi question de compréhension individuelle. De ce fait, pour bien centrer notre recherche, nous devons donner une définition claire de ce que nous entendons par multiculturalisme canadien.

En parlant de *multiculturalisme canadien*, nous désignons, *le discours, mais aussi l'ensemble des politiques et programmes qui assurent la protection et le maintien des cultures des groupes ethnoculturels, l'interaction culturelle, l'égalité et l'adhésion de tous à des valeurs communes d'appartenance de même que la participation active des membres de ces groupes à la vie socio-économique et politique*⁴. Notre définition conceptuelle pose donc le multiculturalisme comme un discours idéologique de pluralisme culturel concrétisé sur le terrain par des politiques et des programmes de multiculturalisme qui tentent d'assurer l'adhésion des Canadiens à des valeurs communes. Pour alléger notre recherche, nous allons utiliser le terme de multiculturalisme pour désigner à la fois le discours idéologique du pluralisme culturel, mais aussi les politiques ou les actions publiques et les programmes visant à implanter ce discours idéologique.

Le discours idéologique multiculturel canadien est construit autour de sept idéaux qui constituent sa principale armature (Fleras et Elliott, 2002:38). Ces idéaux sont : la

⁴ Pour définir le multiculturalisme, nous nous sommes inspirés de la définition du multiculturalisme contenue dans la Loi sur le multiculturalisme canadien de 1988 (Canada, 2008 :36)

valorisation de la différence, l'unité nationale, un relativisme culturel limité, le respect mutuel entre les différents groupes, l'acceptation active, la mosaïque et enfin l'inclusion. Il s'agit en premier lieu, d'ériger la différence en valeur cardinale du vécu social canadien. Ainsi, l'on admet l'importance de reconnaître ce fait de société qu'est la différence au sein du Canada, non pas comme une tare ou un danger potentiel mais plutôt comme un enrichissement qui se doit d'être partagé et célébré (Fleras et Elliott 2002 :38).

Si le mérite de la diversité est reconnu, elle ne doit néanmoins pas être glorifiée au détriment de l'unité nationale. Il faut de préférence la commémorer au sein d'une politique d'intégration qui suscite parmi les citoyens un sens d'appartenance à la société canadienne, tout en décourageant une possible mutation de la diversité culturelle en facteur d'isolement et de fracture sociale entre les diverses composantes ethnoculturelles (Fleras et Elliott 2002 : 38).

Le relativisme culturel accompagne la reconnaissance de la différence qui symbolise le multiculturalisme canadien (Fleras et Elliott, 2002: 38-39). Pour reconnaître et célébrer la différence, encore faut-il reconnaître qu'aucune culture n'est supérieure à l'autre. Aussi, on ne doit pas considérer que certaines cultures sont mauvaises et que d'autres sont bonnes par nature (Fleras et Elliott, 2002: 38-39). Toutefois, ce relativisme a des limites. Si toutes les cultures sont acceptées, ce n'est pas le cas de toutes les pratiques culturelles. Le relativisme culturel se doit de souscrire aux valeurs canadiennes qui constituent les bases du système politique, juridique et administratif canadien. Il

s'agit dès lors d'établir une certaine limite dans l'acceptation des pratiques culturelles susceptibles de contrevenir à l'idéal canadien et aux valeurs fondamentales⁵.

Le multiculturalisme évoque aussi, par l'entremise du respect mutuel, une harmonie culturelle dans laquelle les diverses composantes ethnoculturelles entretiennent une stabilité et un état d'équilibre au sein de la société canadienne. (Berry et al 1977 dans Fleras et Elliott, 2002 : 41). La politique d'intégration mentionnée plus tôt, joue dès lors un rôle décisif en empêchant l'assimilation et en promouvant la cohésion sociale.

Mais l'harmonie ne peut être vraiment atteinte que si la diversité va au-delà de la reconnaissance de l'autre, de la coexistence ou de la tolérance. Il doit y avoir une acceptation concrète, « active » (Fleras et Elliott, 2002 : 40). Autrement dit, pour mener à bien le projet de société préconisé par l'idéologie du multiculturalisme, il est vital de transcender le stade de la simple rhétorique pour asseoir la légitimité de la diversité comme l'expression du vécu social canadien et de son expérience humaine. Il ne s'agit pas seulement de construire autour de la notion du multiculturalisme un certain discours, mais aussi d'élaborer un ensemble de politiques publiques en vue de promouvoir la désirabilité de la diversité et de son potentiel social (Fleras et Elliott, 2002 : 40). La politique du multiculturalisme a donc pour objectif de créer un tout cohérent, une mosaïque au sein de laquelle les diverses composantes ethnoculturelles maintiennent chacune leurs traits distinctifs tout en encourageant un sens d'unité nationale (Fleras et Elliott, 1992 : 41). Il est crucial que chaque citoyen éprouve non seulement une forte

⁵ Ces valeurs fondamentales telles qu'énumérées dans le rapport annuel sur l'application de la Loi sur multiculturalisme canadien de 1998-1999 sont « des valeurs de générosité, de compassion, d'entraide, de liberté, d'égalité, de justice, de responsabilité et de respect face à la dignité, aux droits de la personne et aux principes de la primauté du droit. » (Canada, 2000)

appartenance à la société canadienne, mais que chacun, malgré son bagage culturel, ressent un sens d'inclusion, d'égalité et de participation (Fleras et Elliott, 2002 : 40-41). L'intégration et la cohésion sociale dans un cadre de « citoyenneté partagée » doivent être la finalité du multiculturalisme (Houle 1999, Canada 2002 : 1, Fleras, 2009).

L'extrait suivant, provenant du rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien de 2000-2001 exprime assez bien les idéaux du multiculturalisme:

« La politique fédérale repose sur la conviction que la diversité est une réalité importante aux yeux de tous les Canadiens et que nous devons exprimer fidèlement ce que nous sommes, ici même au Canada comme à l'étranger. Relier les Canadiens les uns aux autres signifie jeter des ponts enjambant les différences et les distances, approfondir notre compréhension les uns des autres et des valeurs que nous partageons. Le multiculturalisme contribue à la cohésion sociale parce qu'il suscite un climat de confiance où le patrimoine multiculturel des Canadiens est considéré comme une richesse commune qu'il faut préserver, et où chaque citoyen et citoyenne a voix au chapitre et à la possibilité de contribuer librement à l'épanouissement collectif. Il s'agit d'un processus en évolution qui s'inscrit dans le cadre de l'établissement d'une citoyenneté dynamique et partagée. » (Canada, 2002 : 1).

En tant qu'outils de conversion des idéaux multiculturels en réalité, la politique et les programmes de multiculturalisme au Canada ont toujours eu comme trame de fond l'intégration, l'inclusion et la cohésion sociale. Même si, depuis son émergence en 1971, la politique (et corollairement les programmes de multiculturalisme) a changé d'orientation à trois reprises et que ses priorités ont changé d'une période à une autre (Houle, 1999, Fleras 2009), elle n'a jamais perdu de vue sa finalité première d'intégration, d'inclusion et de cohésion sociale.

À partir de 1971, sous l'égide de Trudeau, le Canada passe à l'histoire en devenant le premier pays au monde à entériner une politique de multiculturalisme. Ce nouveau virage politique présage pour sa part, une nouvelle façon de concevoir la société canadienne et le concept d'identité canadienne. Au sein de cette nouvelle politique du multiculturalisme, on entend agir principalement sur quatre principaux axes. Il s'agit en fait de «favoriser la préservation des cultures minoritaires, faciliter la participation entière de tous à la société canadienne, supporter les échanges culturels et assurer l'apprentissage d'au moins une des deux langues officielles» (Houle, 1999 :111). Fleras (2009 : 63) qualifie cette orientation politique de « multiculturalisme de l'ethnicité ». Toutefois, fidèle au discours idéologique, la politique du multiculturalisme de 1971 de Trudeau n'encourageait ni l'isolement des groupes, ni l'aliénation de la liberté individuelle. (Houle, 1999 :112).

Au cours des années 80, on observe un changement drastique dans la composition du mouvement migratoire à destination du Canada. En effet, on dénote une augmentation exponentielle de l'immigration en «provenance de pays non traditionnels» (Houle, 1999 :113). Face à cette nouvelle réalité, il devint nécessaire de réaligner les lignes directrices de la politique du multiculturalisme aux réalités de la société canadienne. Si «le multiculturalisme des années 1960-1970 avait pour objet le maintien des cultures, ce qui correspondait aux intérêts et préoccupations des groupes ethniques, principalement européens, installés au Canada depuis longtemps» (Houle 1999 :113), il est désormais crucial de dépasser le cadre de la simple reconnaissance de la diversité pour plutôt mettre l'accent sur l'intégration. Dans ce nouveau virage conceptuel, on préconise davantage la

mise des «relations interraciales et la lutte contre la discrimination» (Houle 1999 :109) au cœur du multiculturalisme.

Face à la crainte de la ghettoïsation et de la diminution de la cohésion sociale, les années 1990 témoignent d'une politique de multiculturalisme qui met plus l'emphasis sur l'unité nationale, sans pour autant abandonner la protection de la diversité, l'égalité et la lutte contre la discrimination (d'où les trois objectifs principaux du programme de multiculturalisme qui sont la protection des identités, la justice sociale et la participation civique) (Fleras, 2009 : 68). La citoyenneté acquiert ainsi une très grande importance parce qu'elle permet de renforcer les liens entre les Canadiens et de susciter un sentiment d'appartenance de tous au Canada. Cette citoyenneté Canadienne est construite autour des valeurs fondamentales que tous sont supposés partager et qui finissent par former une importante partie de l'identité Canadienne. Cette orientation qui a émergé dans les années 1990 persiste encore aujourd'hui avec un nouveau élan due aux événements terroristes du 11 septembre 2001 (Fleras, 2009 : 70). L'unité nationale par l'inclusion et l'intégration demeure encore les priorités actuelles malgré le transfert du programme de multiculturalisme du ministère du Patrimoine Canada au ministère de Citoyenneté et Immigration. En Fait, l'intégration des nouveaux arrivants et des Canadiens d'origines étrangères est plus que jamais souhaitées et encouragées (Fleras, 2009 : 69-70).

Cet aperçu du discours idéologique du multiculturalisme et les orientations prises par la politique du multiculturalisme dénotent de sa complexité. Il est important de mentionner que la population générale n'a pas une connaissance précise des programmes du multiculturalisme, ni d'ailleurs de la politique multiculturelle. De ce fait, notre

recherche n'a pas pour prétention de questionner les membres des minorités visibles sur des programmes spécifiques de la politique de multiculturalisme. Notre attention se porte essentiellement sur la représentation que les membres des minorités visibles se font du multiculturalisme en général et des actions publiques en particulier et, partant de là, leur évaluation, dépendamment des conséquences qu'ils pensent que le multiculturalisme a sur les aspects les plus importants de leur bien-être. Le fait que leur représentation de la politique (ou de ses programmes s'ils sont mentionnés) est plus ou moins fidèle à la réalité n'est pas pertinent ici. C'est qui est pertinent, c'est le cheminement de leur évaluation et l'attitude qui en résulte.

Nous voulons aussi démontrer qu'il y a une variation dans les attitudes à l'égard du multiculturalisme en général, et des actions publiques dans le domaine du multiculturalisme en particulier (telles que ces actions étatiques sont représentées par les répondants), et que cette variation est déterminée par des attentes personnelles. Ces attentes personnelles étant fortement influencées par le souhait de la réalisation des aspects les plus importants de la vie satisfaisante pour chaque personne. Nous explorerons donc leur représentation du multiculturalisme et à partir de cela leurs attitudes. Ainsi, dans la définition du multiculturalisme qui a été formulée, l'aspect du discours idéologique prend une grande importance dans la représentation des politiques par les individus et les groupes. La représentation individuelle a comme armature, le discours politique de multiculturalisme fortement véhiculé.

Bien sûr, tout part du discours idéologique véhiculé par l'État. Toutefois, cela n'empêche pas les répondants de faire une certaine autoreprésentation des actions de

l'État, du moins, ce qu'ils estiment être les actions de l'État pour réaliser, concrétiser cette idéologie de multiculturalisme. De ce fait, même si leur parole nous semble parfois tenir plus de l'idéologie et du discours que de la politique et des programmes, il n'est pas moins vrai que leur parole ne trahissent pas seulement de l'idéologie mais aussi et surtout leur représentation, leur perception de ce qu'ils croient être des actions étatiques dans ce domaine et aussi ce qu'ils voudraient être des actions étatiques vis-à-vis du multiculturalisme. Par conséquent, nous tenons encore à préciser que notre recherche ne porte pas sur une analyse de la politique mais bien des attitudes face à la politique ou face aux actions étatiques (perçues par les personnes interrogées qui sont issues des minorités visibles) et les déterminants de ces attitudes (que nous postulons dépendre d'une évaluation plus personnelle et dépendant dans une très large mesure de l'impact que la personne pense qu'elle a sur la réalisation des aspect le plus important de son bien-être).

Selon Bernier et Lachapelle, « on entend généralement par politique gouvernementale un ensemble de décisions allant dans le même sens qui guide l'action gouvernementale dans un domaine d'intervention et par programme une portion opérationnelle de la politique » (1998 : 13)⁶. Ces deux auteurs font donc une distinction nette entre une politique et un programme issue de cette politique. La politique en tant que telle étant l'ensemble de décisions gouvernementales peut ainsi être jugée d'une manière plus générale sans qu'il faille recourir à une évaluation des différents programmes mis en place par cette politique. Cette évaluation de la politique devient

⁶ Dans Manon Tremblay (sous la direction de), *Les politiques publiques canadiennes*, Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université Laval, 1998, 314 p.

ainsi une évaluation axée sur les résultats attendus ou sur les objectifs visés par la politique et/ou souhaités par la personne⁷. Il est donc ici question de l'efficacité de la politique sur les objectifs qu'elle s'est donnés ou que les gens lui donnent ou souhaitent. En ce moment, faire une distinction entre les programmes pour demander aux personnes de les évaluer un par un n'est pas vraiment nécessaire, à moins qu'on ne décide de les interroger sur l'efficacité de ces programmes. En effet, on peut aimer l'idée d'un programme de multiculturalisme particulier mais critiquer le multiculturalisme à cause de l'inefficacité dans la manière d'exécuter les programmes ou même parce qu'on considère que le résultat général et global que l'on attend du multiculturalisme n'a pas été réalisé.

1.3 Revue de la littérature, question et hypothèse de recherche

Au cours de notre revue de littérature, nous avons eu beaucoup de mal à trouver des articles, des monographies ou même des recherches (en science politique) qui traitent spécifiquement des représentations et des attitudes envers le multiculturalisme et l'action de l'État dans ce domaine. Même les revues spécialisées comme *Canadian Ethnic Studies*, l'Observatoire Culturel Canadien (Culturescope.ca) ou encore l'*International Journal on Multicultural Societies* mentionnent à peine les recherches sur les attitudes à l'égard du multiculturalisme.

⁷ Nous nous permettons ici d'insister sur le mot souhaité parce que cela fait référence à la représentation subjective qui peut avoir lieu dans certain cas. Nous insistons aussi que dans le cas de nos répondants, leur représentation des objectifs de la politique n'est pas vraiment différente des objectifs généraux de la politique. Si des répondants ont fait un amalgame des politiques de multiculturalisme et de la loi sur l'équité en emploi par exemple, il n'en demeure pas moins que la justice sociale, l'intégration et l'inclusion qui sont des finalités de la politique, font grandement cas de l'intégration et de la représentativité des membres des minorités visibles sur le marché du travail.

Toutefois, les articles sur l'immigration et les immigrants sont assez nombreux. (Hawkins, 1988, Berry, 2006). En ce sens, le texte de Berry intitulé « Mutual attitudes among immigrants and ethnocultural groups in Canada » (2006, 1995) illustre bien cet état de fait. Bien que portant principalement sur les attitudes du groupe majoritaire sur les immigrants et les groupes ethnoculturels, le texte prend la peine de différencier les trois aspects ou types d'attitudes: l'idéologie multiculturelle, les conséquences perçues des programmes multiculturels et l'hypothèse multiculturelle liée au sentiment de sécurité-menace (Berry, 2006). Berry et Kalin dans leur texte intitulé *Multicultural and ethnic attitudes in Canada: An overview of the 1991 National Survey* (1995) offrent une meilleure compréhension des attitudes multiculturelles en se servant de trois éléments (idéologie multiculturelle, programmes de multiculturalisme et conséquences perçues) pour créer trois échelles de mesure des attitudes multiculturelles. Ces deux auteurs rapportent ainsi que:

“the domain covered include various attitudes towards multiculturalism (...) program attitudes measures the degree of support vs opposition to possible elements of federal multiculturalism policy (...) Perceived consequences of multiculturalism measures what people feel could happen in Canada as result of multiculturalism policy (and) multicultural ideology assesses support for having a culturally diverse society in Canada, in which ethnocultural groups maintain and share their cultures with” (Kalin et Berry 1995: 304-306).

Ainsi, les attitudes multiculturelles dépendent de la perception des programmes multiculturels, des conséquences perçues et du soutien ou l'opposition à l'idéologie multiculturelle. Ces échelles servent et ont servi à Berry et Kalin à déterminer les attitudes multiculturelles de tous les Canadiens. En fait, ils ont divisé la population en trois groupes, les deux peuples fondateurs et les autres Canadiens. Ces derniers,

d'origines immigrantes sont scindés en deux groupes: ceux qui viennent d'Europe d'une part et d'autre part, les Canadiens venant d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes. Cette catégorisation se retrouve aussi au niveau du sondage de 1991 qui leur sert de support pour leur recherche. Par conséquent, nous remarquons que ces deux auteurs reconnaissent une certaine variation d'attitude selon l'appartenance à tel ou tel groupe. Cela implique implicitement une évaluation différente des trois échelles d'évaluation du multiculturalisme dépendamment du groupe. Ce constat nous a incitées à isoler, comme problème général d'étude, les attitudes des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme et de poser la question générale suivante :

Les Canadiens faisant partie des groupes de minorités visibles ont-ils des attitudes uniformes à l'égard du multiculturalisme?

Ayant ainsi déterminé un problème général de recherche, nous nous sommes concentré sur la tâche de spécifier une question de recherche en passant encore une fois par les recherches qui ont été déjà faites sur le sujet. Comme nous l'avons déjà mentionné, au Canada, c'est surtout dans le domaine de la psychologie sociale que des recherches assez marquantes ont été faites par Kalin et Berry. Par une série de recherches fondée sur deux sondages (1977 et 1991, 1995), ces deux auteurs se sont penchés sur les attitudes multiculturelles et interethniques en créant des concepts et des échelles de mesures, autrement dit une méthodologie attitudinale. Pour ces auteurs, sur une base individuelle, les attitudes multiculturelles sont plus variées, mais elles dépendent avant tout du degré d'identification au groupe culturel ou ethnique. Bien que les recherches de Kalin et Berry soient importantes, elles ne suffisent pas à expliquer les attitudes. Même

Berry (1997) qui, à l'aide d'une grille d'acculturation, a réussi à déterminer quatre types de caractéristiques déterminant l'attitude multiculturelle et d'acculturation semble insuffisante à expliquer une telle attitude. La lacune dans ces recherches provient du fait qu'elles mettent trop l'emphase sur le déterminant culturel ou ethnique dans la classification des individus dans un profil ou dans un autre. En effet, à l'aide de deux questions sensées mesurer le degré de maintenance de l'identité du groupe (« groupe maintenance ») et le degré d'interaction avec les autres groupes (« groupe intégration »), il a réussi à créer quatre catégories d'acculturation : l'intégration, l'assimilation, la séparation et la marginalisation (Berry 1997, Tonks et Paranjpe, 1999). La réponse à ces questions devait déterminer l'emplacement d'un individu et prévoir son attitude envers les autres groupes et à l'égard du multiculturalisme (Berry 1997, Tonks et Paranjpe, 1999). Même si il y a une variation dans les attitudes, l'attitude devient uniforme chez tous ceux qui se retrouvent dans la même catégorie. On se retrouve ainsi avec quatre types d'attitudes.

D'autres chercheurs ont aussi analysé les attitudes multiculturelles à partir de l'identification au groupe et sont allés un peu plus loin, en introduisant d'autres déterminants attitudinaux. Il en est ainsi des recherches faites au Pays-Bas par Verkuyten, Martinovic et Brug sur les jeunes issus de groupes ethnoculturels, notamment d'origine turque et marocaine.

Brug et Verkuyten (2004), Verkuyten et Martinovic (2005), Brug et Verkuyten (2007) ont ainsi découvert que le soutien ou l'opposition au multiculturalisme et aux programmes multiculturels dépend dans une très large mesure du degré d'identification

ethnique, de l'essentialisme de groupe et aussi de l'adhésion des individus à l'éthique protestante. Verkuyten et Brug postulent qu'en ce qui concerne l'identification ethnique, une personne qui est très attachée à son groupe ethnique ou culturel, ayant une très forte identité culturelle agirait différemment d'une personne qui ne valorise pas beaucoup son appartenance culturelle ou ethnique, qui n'a pas un attachement fort vis-à-vis de sa communauté. C'est ce que les auteurs appellent «ingroup identification» (Brug et Verkuyten, 2004).

Par ailleurs, les attitudes dans les deux catégories se subdivisent et se différencient selon que l'on fasse partie d'une minorité visible ou pas (Arendt-Tóth & Van de Vijver, 2003; Brug et Verkuyten 2004 ; Verkuyten et Martinovic, 2005 ; Brug, 2007). Une grande identification ethnique ou culturelle chez des individus issus de groupes minoritaires entraîne un soutien fort du multiculturalisme alors que cela équivaldrait à un rejet et une critique du multiculturalisme chez des individus dans le groupe majoritaire.

Mais même si ces auteurs ont pris en compte un autre déterminant, l'éthique protestante basée sur la méritocratie, ils se heurtent encore et toujours à une trop grande concentration sur la culture. En effet, la culture (du moins celle de la majorité) imprègne aussi implicitement le déterminant d'éthique protestant et d'ailleurs, ce déterminant a seulement été recherché chez l'échantillon blanc. Quant au déterminant de l'essentialisme de groupe, il ne vient que compléter le déterminant de l'identification au groupe et a aussi une très forte connotation culturelle. Par ailleurs, la personnalité d'un individu ne se

limite pas seulement à son appartenance ethnoculturelle et ses décisions ne se limitent pas à des décisions de groupes, des décisions collectives.

Si nous prenons en compte d'autres aspects de la vie d'un individu (économiques, politiques, etc.) dans l'analyse et la mesure des attitudes interethniques, interraciales ou à l'égard des politiques multiculturelles, nous devons envisager non seulement un caractère multidimensionnel aux attitudes des individus issus des groupes ethnoculturels à l'égard du multiculturalisme en tant que politique et programmes, mais nous devons aussi nous interroger sur les déterminants et la nature de ces attitudes. Doit-on vraiment considérer par exemple qu'une personne possédant une très forte identification à son groupe ethnoculturel va systématiquement soutenir le multiculturalisme? Est-ce que, pour cette personne, les conséquences perçues du multiculturalisme seraient toujours et dans tous les cas positives et bénéfiques pour tous les groupes ethnoculturels ou pour son groupe en particulier? Plus spécifiquement, y aurait-il une garantie d'avantages pour elle-même en tant qu'individu unique, avec tout ce que cela implique de vécu et d'expérience unique? Ne doit-on pas envisager, comme nous l'avons posé dans notre question, une plus grande variabilité attitudinale due à une évaluation multidimensionnelle et individuelle de l'idéologie et de l'action de l'État dans le domaine du multiculturalisme?

Les buts du multiculturalisme vont au-delà de la promotion ou de la préservation de l'identité ethnoculturelle. Ces buts incluent aussi une justice sociale qui implique par exemple l'élimination de la discrimination négative sur des bases ethnoculturelles dans la recherche de l'emploi à compétences égales. Si une personne a expérimenté ou expérimente encore de la discrimination malgré les politiques multiculturelles, cette

personne pourrait avoir une évaluation de ces politiques différente de celle d'une autre personne qui a été capable de faire valoir ses compétences. Par conséquent, les personnes ayant une forte identification au groupe pourraient diverger quand à leurs attitudes à l'égard de l'idéologie multiculturelle et les actions étatiques. Autrement dit, s'il y a des déterminants comme l'ethnie et la culture qui peuvent prêter à la généralisation, d'autres déterminants tels que la situation économique particulière, la possibilité ou l'impossibilité de concrétiser ses compétences et aspirations, peuvent avoir tendance à singulariser chaque personne et à individualiser les attitudes.

Des recherches ont été faites tant sur la situation économique des groupes ethnoculturels que sur l'accessibilité au marché du travail (Dwain Plaza, & Alan, Simmons, Galabuzi, 2001; Pendakur et Pendakur, 2002; Reitz, 2005, Palameta, 2007, Reitz et Rupa, 2007, Eliadis, 2007, Banting, Johnston et Soroka, 2007, Erikson, 2007). Par ailleurs, l'accès au logement a aussi fait objet de recherche surtout chez les groupes de minorités visibles les plus défavorisées (Danso et Grant, 2000 : 23-3). Ces recherches ont bien mis en exergue la variabilité entre les groupes et même à l'intérieur des groupes en ce qui concerne la situation économique, le racisme et le bien-être. Bien que le constat qu'ils en ont fait soit très sombre pour certains groupes, particulièrement pour les Canadiens noirs, les Arabes et les Sud -asiatiques, il y a clairement des variations à l'intérieur même de ces groupes sur l'expérience du racisme et de la discrimination et de la réaction que le multiculturalisme suscite.

Toutefois, aucun de ces chercheurs n'a pu mesurer directement et explicitement les attitudes des membres de ces groupes à l'égard du multiculturalisme. Ils ont certes

analysé la perception du préjudice, de la discrimination et en ont conclu qu'ils étaient signes d'une lacune institutionnelle mais sans trop s'attarder sur les représentations et les attitudes à l'égard du multiculturalisme.

Pourtant, il est important de se demander quel rapport se crée entre ces individus et le multiculturalisme, la manière dont ils l'envisagent et s'il y a une certaine variabilité dans leur attitudes. D'ailleurs, s'il y a des groupes de minorités visibles qui sont victimes de la discrimination, est-ce qu'ils vont percevoir le multiculturalisme comme une politique publique salvatrice, canalisatrice d'égalité et d'intégration socio-économique ou au contraire comme une force occultant des injustices profondes? Leur attitude est-elle positive parce qu'ils espèrent un changement par le biais du multiculturalisme? Cet espoir résiste-t-il à l'épreuve de la discrimination persistante et ce malgré plusieurs décennies de politiques multiculturelles? Ou au niveau de ces groupes, les attitudes à l'égard du multiculturalisme sont plus fragmentées, plus individuelles? N'est-il pas possible que les attitudes varient avec l'expérience personnelle de chaque personne, de sa perception et de son évaluation de l'efficacité d'une telle politique (comme nous l'avons mentionnée plus haut). C'est pour trouver des réponses à certaines de ces questions que nous avons décidé de choisir d'axer notre recherche essentiellement sur les minorités visibles. Le choix de ce groupe comme cas à étudier ne veut pas dire que l'étude des attitudes de la population générale est moins importante.

Nous inspirant donc de la théorie des capacités d'Amartya Sen (1985; 2000), nous nous demandons si l'aspiration de voir réaliser le bien-être par le biais des

capacités, des compétences et des aptitudes personnelles peuvent être considérées comme un déterminant non pas unique mais quand même important des attitudes multiculturelles.

Nous croyons donc que les questions que nous avons posées sont valides et méritent analyse et vérification. Elles permettraient de contribuer à la connaissance sur les attitudes des individus issus de groupes ethnoculturels à l'égard du multiculturalisme. Ainsi, posons-nous la question spécifique et les hypothèses suivantes :

Une forte identification au groupe ethnoculturel ou le même degré d'identification au groupe appelle-t-elle inévitablement une attitude uniforme chez les Canadiens issus de minorités visibles ? Ou existe-t-il une variabilité dans les attitudes multiculturelles de ces Canadiens en fonction de la perception individuelle de l'impact du multiculturalisme sur la réalisation des capacités individuelles allant au-delà de la culture?

En nous référant encore à notre cadre théorique qui pose la réalisation des fonctionnements comme pré-requis à la fois du bien-être et de l'évaluation des instruments externes de la liberté d'accomplir, nous posons l'hypothèse suivante: *L'attitude individuelle à l'égard du multiculturalisme dépend de l'évaluation de l'impact du multiculturalisme sur les contraintes et les opportunités de bien-être (ou d'accomplissement des fonctionnements individuels les plus valorisés).*

Avec cette hypothèse, nous nous attendons aussi à ce que soit vérifiée la sous-hypothèse suivante : *Le degré d'identification au groupe est moins important que l'évaluation personnelle dans les attitudes à l'égard du multiculturalisme.*

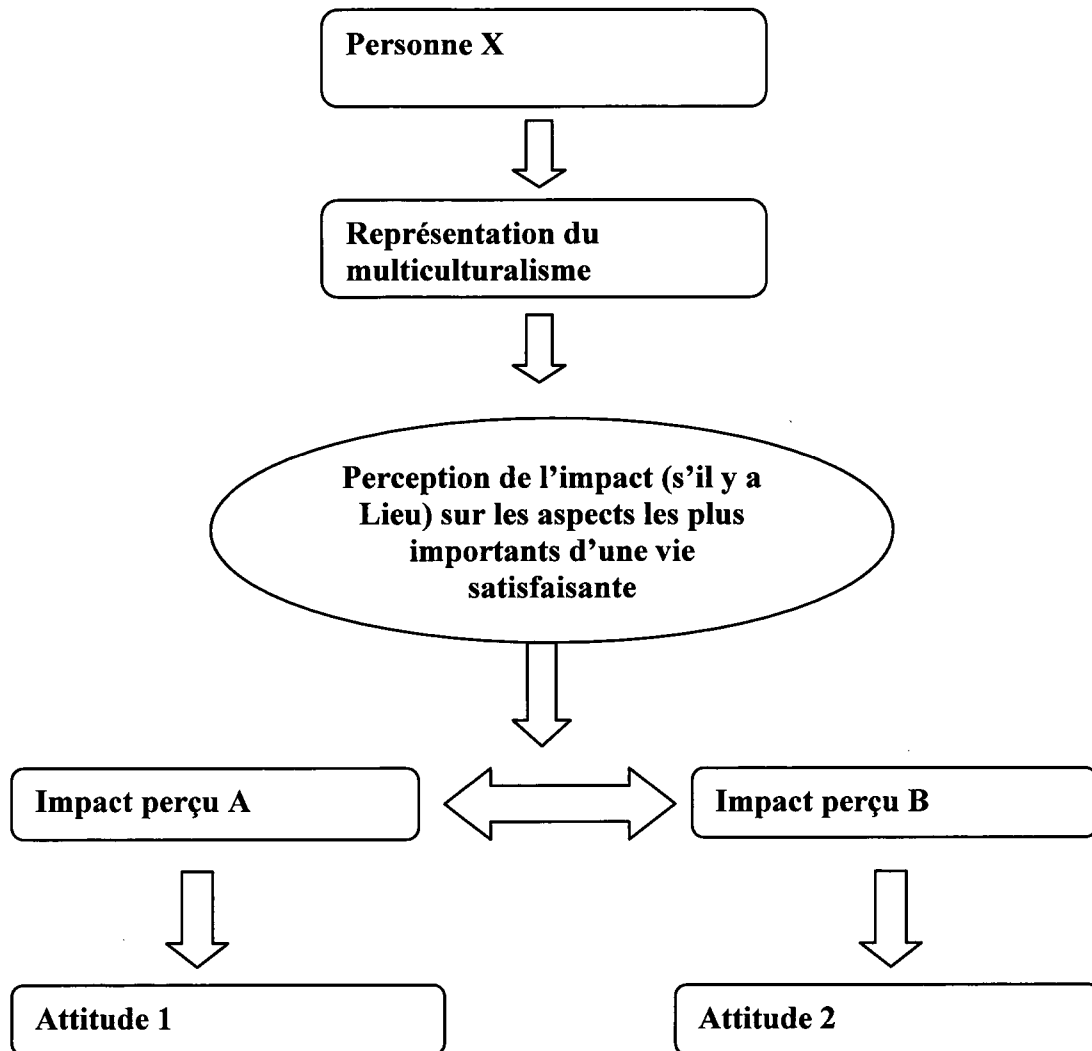


Figure 1

Hypothèse : lien entre les attitudes à l'égard du multiculturalisme et les aspects d'une vie satisfaisante.

Chapitre II : méthodologie de recherche

2.1 Stratégie et instrument de recherche

Compte tenu de la nature exploratoire de la recherche, la méthode qualitative par étude de cas se présente comme la meilleure stratégie de recherche. Pour détecter la présence ou non d'une variation des attitudes à l'égard du multiculturalisme et des déterminants attitudinaux, l'entrevue semi-dirigée a été privilégiée comme instrument de recherche.

Si nous avons fait un tel choix, c'est avant tout pour procéder à une analyse approfondie d'un nombre limité de cas. Dans les autres domaines, la recherche sur les attitudes à l'égard du multiculturalisme a été surtout quantitative, basée sur des comportements standardisés. Une recherche qualitative est plus pertinente parce qu'elle possède une dimension beaucoup plus interprétative (entendant par là l'interprétation des sujets étudiés). Elle prend conscience des dynamiques relationnelles et réactionnaires des différentes caractéristiques (milieu, situation, relations sociales et institutionnelles) en lien avec la personne.

La recherche qualitative à l'aide de l'étude de cas nous permettra ainsi d'éclaircir la signification interprétative (perceptuelle) de chaque attitude plutôt que de déterminer seulement l'attitude. En somme, il s'agit de décomposer la réalité commune en des réalités plus petites, plus individuelles et d'en discerner les différentes dimensions, leur signification, leur lien selon l'interprétation que le sujet étudié en fait. Comme le dit si bien Léon Bernier: «La meilleure façon de fonder et de refonder la connaissance des

réalités sociales, ce serait de partir des savoirs du sens commun dont tous les individus disposent par rapport à leur propre réalité, à leur propre histoire, à leur propre lieu d'insertion dans le champs social» (1987 : 14 rapporté par Lessard-Hébert, Goyette et Boutin, 1990 : 45). Dans ce sens, nous allons privilégier l'analyse thématique. Dans une première étape, nous avons codifié nos réponses selon les différents thèmes établis dans le questionnaire. Ce qui nous a permis de colliger toutes les réponses données pour chaque thème. Puis nous avons détecté des sous-thèmes (des catégories de réponses, de sens) en regroupant les réponses ayant la même signification.

2.2 Paramètres et recrutement des participants

Notre unité d'analyse est constituée de personnes membres des groupes dits minorités visibles. Donc la première exigence de recrutement a été que la personne interviewée réponde à ce critère. Être membre de minorités visibles signifiant ici être une personne qui n'est ni de race blanche, ni autochtone (Statistique Canada). Cela inclut, entre autres, les Sud Asiatiques, les Arabes, les Latino-Américains, les Noirs. Toutefois, pour rétrécir notre champ d'étude et pour plus spécifier, le deuxième critère exigeait que la personne participante soit Noire ou Arabe. Ce deuxième critère a été déterminé non seulement parce que très peu d'études ont été faites sur ces deux groupes, mais aussi pour des raisons pragmatiques. Nos ressources et notre temps ne nous permettaient tout simplement pas d'étudier tous les groupes.

Il a aussi fallu délimiter notre unité dans ces deux groupes trop larges. C'est pourquoi nous avons décidé, pour les Noirs, de nous limiter à deux groupes originaires de

l'Afrique: les francophones de la sous-région occidentale et les Somaliens. En ce qui concerne les Arabes, nous avons décidé de recruter parmi les membres de la communauté Maghrébine. Ces choix s'expliquent par notre intention de choisir des groupes qui sont perçus comme homogènes et dont les membres sont considérés comme partageant les mêmes valeurs. Il s'agit ainsi de vérifier les similitudes et de détecter les différences et leurs déterminants.

Par ailleurs, nous avons décidé de recruter des répondants âgés d'au moins 21ans et encore de l'âge d'intégrer le marché du travail. Au début de la recherche, nous spécifions que la personne devrait non seulement être déjà citoyenne canadienne, mais aussi, avoir déjà intégré de plain pied le marché du travail, ou encore être aux études postsecondaires. Même si ces critères auraient pu à première vue accentuer les similitudes apparentes entre les répondants, ils auraient aussi eu pour effet de réduire de moitié le nombre de personnes sélectionnées pour prendre part à la recherche. Nous avons finalement décidé de rejeter ces critères afin de préserver la taille de notre échantillon initial. Pour terminer, nous avons décidé de choisir à titre de participants, des individus résidant au Canada depuis au moins deux ans. Ce critère de sélection est important parce qu'il permet d'éliminer les facteurs de l'établissement des nouveaux arrivants.

Pour récapituler, pour participer à cette étude, il fallait être Noir ou Arabe, Somaliens, Ouest-Africains ou Maghrébins, âgé d'au moins 21 ans et d'au plus 60 ans, résident permanent ou citoyen et être arrivé au Canada, au plus tard en 2006.

Le recrutement s'est fait par l'intermédiaire de notre réseau d'amis et de connaissances. Nous leur avons envoyé par courrier électronique ou en format papier, des lettres d'invitation à participer à la recherche qu'ils se sont dévoués pour faire passer à leurs contacts et amis. Toutes les personnes qui ont répondu favorablement, soit par courrier électronique, soit par téléphone, ont alors passé une entrevue semi-dirigée d'une durée de 40 à 70 minutes, soit à leur domicile ou à notre bureau.

2.3 Profil des participants

Dix sept personnes⁸, âgées de 23 à 51 ans, ont participé à cette recherche. Cet échantillon compte 10 femmes et 7 hommes. Parmi eux, il y avait deux Nigériens, trois Sénégalais, quatre Tunisiennes, un Congolais, un Béninois, un Ougandais et six Somaliens. Cependant, pour respecter l'anonymat de nos répondants, nous allons les présenter sans dévoiler leur identité et leurs origines. Nous leur avons aussi attribués des noms fictifs. Avant de commencer le profil de ces répondants, il faut noter que la majorité d'entre eux utilisent leur langue maternelle comme première langue parlée à la maison. Toutefois, ils parlent tous couramment soit le français, l'anglais et parfois même les deux.

Répondante A est résidente permanente du Québec, arrivée au Canada en 2000 et établie à Ottawa depuis une année et demie. Elle cumule 18 ans d'éducation formelle et poursuit des études supérieures à temps plein à Ottawa après avoir eu un diplôme de premier cycle à Montréal. Elle est célibataire. La répondante est musulmane.

⁸ À l'origine 18 personnes ont répondu au questionnaire. Toutefois, nous avons décidé de ne pas inclure l'entrevue du répondant D à cause du nombre élevé de réponses manquantes.

La répondant B est une jeune femme âgée de 23 ans et ayant immigré au Canada avec toute sa famille à l'âge de 6 ans. Sa famille est toujours établie dans leur location d'arrivée. Mais elle a décidé depuis trois ans de se relocaliser. Célibataire, c'est une étudiante de premier cycle universitaire, en quatrième année à temps plein qui cumule 15 années d'éducation formelle. Elle travaille également à temps partiel. Elle parle parfaitement les deux langues officielles même si la principale langue parlée à la maison est le français. Elle est Canadienne.

Le répondant C est un mari et un père de famille âgé de 51 ans, arrivé au Canada avec sa famille en 1989 et établi dans la région de l'Outaouais. Avec 22 ans d'éducation formelle et un doctorat obtenu au Canada, il enseigne à temps plein. Il parle parfaitement le français et à une maîtrise de l'anglais de niveau intermédiaire. Il est Canadien.

La répondante E, qui n'a pas voulu donner son âge, est Canadienne. Arrivée au Canada il y a huit ans (2000), elle est établie à Ottawa depuis 3 ans. Elle a une maîtrise, est parfaitement bilingue et travaille à la fonction publique du gouvernement fédéral. Elle a vécu et étudié en France avant d'immigrer au Canada. La répondante E est célibataire. Elle est musulmane.

Le répondant F est âgé de 51 ans et est Canadien. Il a immigré au Canada en 1982 et vit dans la région de l'Outaouais depuis 12 ans. Il est marié. Le répondant est bilingue mais parle plus couramment l'anglais que le français. Il travaille à la fonction publique du gouvernement fédéral.

Âgée de 29 ans, la répondante G est arrivée au Canada, il y a 2 ans, avec son mari. Elle est résidente permanente et vit à Ottawa depuis son arrivée. Elle parle couramment le

français et à un niveau intermédiaire d'anglais. Elle cumule 19 années d'éducation formelle et travaille à temps plein.

La répondante H est aussi âgée de 29 ans. Elle a immigré au Canada avec son mari en 2006 (résidente permanente) et vit dans la région de l'Outaouais. Elle étudie à temps plein et est mère au foyer pour le moment. Elle poursuit des études de doctorat et a vécu en Tunisie et en France. Elle parle couramment le français et a un niveau intermédiaire en anglais.

La répondante I, Canadienne, est mariée, âgée de 32 ans et vit au Canada depuis 2000 (8 ans). Elle habite la région de l'Outaouais depuis 1 an. Parfaitement bilingue, elle cumule 20 ans d'éducation formelle, a une maîtrise et est maintenant femme au foyer. Elle a vécu et étudié en Angleterre avant de venir au Canada.

Aussi âgée de 29 ans, la répondante J est résidente permanente. Ayant fait des études secondaires et postsecondaires dans son pays d'origine (à peu près 20 ans d'éducation), J immigré au Canada en 2005 avec son mari. Elle a commencé un programme de baccalauréat et travaille à temps partiel. J est bilingue mais parle plus couramment le français que l'anglais.

Le répondant K n'a pas voulu donné son âge. Après avoir fait des études au Canada entre 1998 et 1999, il a immigré dans ce pays avec toute sa famille en tant que résident permanent il y a trois ans (2005). Il vit à Ottawa depuis 2 ans. Il a un niveau excellent de français. Il est étudiant à temps plein au doctorat et fait de la recherche à temps partiel. Il a vécu et étudié dans son pays d'origine, au Canada pour sa maîtrise, en

Belgique pour son premier doctorat avant de revenir au Canada. Le répondant K est chrétien protestant.

La famille du répondant L a immigré au Canada en 1991 alors qu'il n'avait que 9 ans. Il a fait toutes ses études au Canada et à 26 ans, il vient tout juste de décrocher son diplôme de baccalauréat universitaire. En plus de sa langue maternelle, il parle parfaitement l'anglais. Le répondant L est Canadien, est célibataire et vit encore avec ses parents. L est musulman.

Le répondant M âgé de 29 ans, est arrivé au Canada il y a 6 ans (2002) et vit à Ottawa depuis 2 ans. Il est également Canadien. Le répondant M parle parfaitement les deux langues officielles, possède une maîtrise avec 18 ans d'éducation formelle et travaille à la fonction publique du gouvernement fédéral. Le répondant M est aussi célibataire et musulman.

Le répondant N a immigré au Canada en 1989, à l'âge de 30 ans. Il a maintenant 50 ans et est Canadien. Le répondant N a une éducation formelle de 28 ans qu'il a acquis dans son pays natal (jusqu'au secondaire), aux États-Unis et au Canada (études postsecondaires : baccalauréat et études supérieures). Il parle plusieurs langues dont l'anglais. N travaille actuellement après avoir achevé des études supérieures. Il est père de famille avec des enfants ayant déjà atteint l'âge adulte. Il est musulman.

Le répondant O, âgé de 48 ans, vit au Canada avec sa famille, en tant que résident permanent depuis 7 ans (2001). Il est bilingue et poursuit des études de doctorat à Ottawa, après avoir obtenu sa maîtrise à Montréal. Il travaille aussi à temps partiel. Le répondant O est musulman.

La famille de la répondante P a immigré au Canada en 1991 alors qu'elle était âgée de 11 ans. Elle a fait une partie de son primaire ici ainsi que son secondaire et ses études postsecondaires au Canada. Elle a cumulé ainsi 18 ans d'éducation formelle. La répondante travaille à temps plein mais de manière contractuelle. Elle est célibataire et vit avec sa famille. Cette répondante est musulmane et Canadienne.

La répondante Q est une mère de famille âgée d'une cinquantaine d'années ayant immigré au Canada en 1990 avec sa fille, elle est aussi Canadienne.

Enfin, Canadienne, la répondante R, âgée de 29 ans, est arrivée au Canada en 1990 à l'âge de 11 ans. Elle cumule plus de 17 ans d'éducation formelle. Après avoir déjà été sur le marché du travail, elle est revenue à l'Université poursuivre des études supérieures. Elle a immigré au Canada avec sa mère à l'âge de 10 ans. Elle est célibataire. Cette répondante est musulmane.

2.4 Validité interne et externe

La validité interne a été garantie par le fait que tous les interviewés ont répondu au même guide d'entrevue. Nous estimons que nos questions tendent à mesurer la perception des opportunités/contraintes, la perception de l'impact du multiculturalisme sur ces opportunités/contraintes et l'attitude individuelle à l'égard du multiculturalisme en relation avec les évaluations précédentes.

La validité externe est plus problématique. Cette recherche étant qualitative et basée sur un petit nombre de personnes, il n'est pas possible d'étendre les conclusions que nous tirerons de la recherche à toutes les minorités visibles. Néanmoins, ces

conclusions nous donnerons des pistes de recherche sur les liens entre les attitudes à l'égard du multiculturalisme, les identités des groupes et les capacités personnelles.

Pour l'entrevue semi-dirigée, nous aurons ainsi trois thèmes : les représentations et les attitudes à l'égard du multiculturalisme, la perception du bien-être et de ces déterminants (les capacités et les fonctionnements les plus valorisés ainsi que l'impact perçu [s'il y a lieu] du multiculturalisme) et enfin le degré d'identification au groupe d'origine.

Ces thèmes nous permettront ainsi de connaître les représentations que les membres des minorités visibles ont du multiculturalisme, leurs attitudes à l'égard du multiculturalisme et les conséquences souhaitées et/ou perçues. Ce faisant, ils nous aideront aussi à sonder la relation entre la perception du bien-être et les attitudes à l'égard du multiculturalisme ainsi que la relation entre cette dernière et l'identification au groupe.

2.5 Considérations éthiques

Cette recherche porte sur des sujets humains susceptibles d'être affectés d'une manière ou d'une autre par les questions posées durant les entrevues ou par la manière dont leurs réponses sont traitées. Nous avons donc soumis au comité de déontologie notre projet de recherche (dans les deux langues : protocole de recherche et guide d'entrevue, formulaire de consentement et lettre d'invitation à participer) en remplissant le formulaire destiné à cet effet. Après examen, ce dernier a considéré notre questionnaire conforme

aux règles éthiques en recherche de l'Université d'Ottawa et nous a donné le feu vert pour commencer notre recherche.

Nous avons aussi pris le soin d'envoyer à chaque volontaire, au moins une semaine avant l'entrevue, le formulaire de consentement leur assurant l'anonymat et la possibilité de se retirer de la recherche à tout moment.

Chapitre III : Résultats

Cette recherche vise à déterminer les représentations et les attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme au Canada. Plus spécifiquement, il s'agit de répondre à la question suivante : *Une forte identification au groupe ethnoculturel appelle-t-elle inévitablement une attitude positive et uniforme chez les immigrants issus de minorités visibles ? Ou existe-t-il une variabilité dans les attitudes multiculturelles de ces immigrants en fonction de la perception individuelle de l'impact du multiculturalisme sur la réalisation des capacités individuelles allant au-delà de la culture ?* Et ainsi à confirmer ou infirmer l'hypothèse selon laquelle : *L'attitude individuelle à l'égard du multiculturalisme dépend de l'évaluation de l'impact du multiculturalisme sur les contraintes et les opportunités de bien-être (ou d'accomplissement des fonctionnements individuels les plus valorisés).* Nous essayons aussi de vérifier la sous-hypothèse suivante : *Le degré d'identification au groupe est moins important que l'évaluation personnelle dans les attitudes à l'égard du multiculturalisme.*

Cette section est un exposé des thèmes récurrents ayant émergés dans chaque partie du questionnaire appliqué aux participants de la recherche. Ce sont des thèmes qui vont nous permettre de répondre à la question de recherche et, par conséquent, de vérifier ou d'infirmer l'hypothèse et la sous-hypothèse de recherche.

Cela implique de donner des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les représentations que les membres des minorités visibles font du multiculturalisme et de l'action de l'État dans ce domaine?
- Quelles sont leurs attitudes à l'égard du multiculturalisme?
- Qu'est ce qui explique ces attitudes, autrement dit, quels sont les déterminants attitudinaux
 - Le degré d'identification au groupe détermine t-il une attitude spécifique et commune à tous les membres d'un groupe ethnoculturel qui partagent le même degré d'identification?
 - Ou, au contraire, l'attitude d'un individu face au multiculturalisme fait-elle appel à d'autres facteurs qui particularisent cette attitude?
 - Y- a t ils une corrélation entre la (non)réalisation des capacités (aspirations ou aspects de la vie satisfaisante individuelle et subjective), le rôle qu'on pense que l'action de l'État a joué dans cette (non) réalisation et l'attitude face au multiculturalisme en tant que politique publique (ou action étatique)?

Au fur et à mesure que les thèmes seront exposés, des réponses vont commencer à se refléter pour culminer et avoir des contours bien définis dans le chapitre suivant, la discussion des résultats.

La première partie du questionnaire se compose de trois questions destinées à sonder deux choses :

- La représentation du multiculturalisme

- Les attitudes face au multiculturalisme tel que les répondants se le représentent et grâce à l'évaluation qu'ils en font.

Les attitudes devraient être déterminées par la réponse à deux questions: ce que les répondants pensent du multiculturalisme et leur sentiment à l'égard du multiculturalisme. Ces deux questions qui sont presque identiques ont servi à assurer que chacun des répondants puisse se prononcer sur le multiculturalisme. Ce sont des questions simples et directes qui demandent une réponse élaborée allant au-delà du oui ou du non.

Les réponses à ces questions nous ont permis de détecter des thèmes récurrents, non seulement en ce qui concerne la représentation du multiculturalisme, mais aussi en terme attitudinal.

Ainsi, pour la représentation que les individus font du multiculturalisme, autrement dit, la définition subjective du multiculturalisme, tous les répondants affirment avoir entendu parler du multiculturalisme et presque tous les répondants ont réussi à en donner une définition. Après avoir recensé toutes les réponses, il est apparu que, selon la définition donnée, les répondants se plaçaient dans au moins une des trois thèmes qui sont ressortis. Ces trois thèmes sont :

- le multiculturalisme comme la coexistence de plusieurs cultures, religions et ethnies.
- le multiculturalisme comme l'interaction des personnes et/ou des groupes de différentes cultures et religions
- le multiculturalisme comme un projet d'intégration et d'effort commun de construction du Canada.

Par ailleurs, nous devons noter que certains des répondants se plaçaient dans deux ou même dans toutes les catégories. Autrement dit, leur représentation du multiculturalisme comprend plus d'un des thèmes principaux.

3.1 La représentation – la définition subjective du multiculturalisme

3.1.1 Le multiculturalisme comme la coexistence de plusieurs cultures, religions et ethnies.

10 des 17 répondants ont défini le multiculturalisme comme la coexistence des différences ou la coexistence de différents groupes. Certains ne citent qu'une ou deux des différences (la culture et la religion ou la race) qui justifient ce terme de multiculturalisme alors que d'autres l'étendent sur plusieurs. Ainsi pour le répondant **I**, le multiculturalisme signifie tout simplement que

« C'est différentes cultures qui existent ici. Grosso modo c'est cela. »

Même si le répondant **O** a une définition multidimensionnelle du multiculturalisme (nous allons le voir un peu plus loin), il définit aussi le multiculturalisme comme

«... une conception qui considère que plusieurs cultures, différentes cultures cohabitent ensemble. »

Notons l'emphase sur la multiplicité et la différence entre les cultures. Le répondant a jugé nécessaire, après avoir mentionné la multiplicité des cultures, de préciser que ces cultures sont différentes.

Les répondants **J** et **L** semblent aussi limiter les facteurs de différenciation à deux aspects.

Ces deux aspects peuvent être la culture et la religion :

« En principe, ça veut dire qu'il y a différents genres de musulmans, de chrétiens. Il y a différents types de cultures et de religions. » J

Ou la culture et la race :

*“Multiculturalism means more than one group in one country. Basically people are white, Black, Chinese, etc. different people, different cultures.”
L*

Cependant, le fait qu'ils aient seulement mentionné ces deux éléments ne veut pas dire qu'ils croient qu'ils constituent les uniques éléments de définition des différences. L'utilisation de la formule introductive « en principe » par le répondant J et de la formule conclusive « grosso modo » par le répondant I souligne ce fait.

Le répondant G est un peu plus explicite, allant au-delà de la différence culturelle :

« C'est que dans ce pays le Canada, il y a beaucoup d'immigration, beaucoup de personnes de différentes cultures, de différents pays, de différentes races et religion. »

Mais le répondant G ne s'arrête pas à ce point. Ils donnent différents noms aux personnes vivant au Canada, faisant d'une part une démarcation nette entre les « autres » et ceux qu'il appelle les « Canadiens »; et d'autre part les reliant en leur trouvant à tous un point commun, la différence. Ainsi, affirme-t-il que si les Canadiens sont différents des autres, cela ne veut pas dire qu'ils constituent un groupe homogène :

« Même les Canadiens, il y a des différences entre le Sud et le Nord et beaucoup d'origines parce que les personnes viennent de beaucoup de pays. »

Le répondant C ajoute un autre élément à cette définition du multiculturalisme, la présence des lois communes qui s'appliquent à tous :

« De mon point de vue, le multiculturalisme est une politique qui vise à faire vivre des personnes ayant des cultures différentes sur le même territoire et sous des lois communes. »

Pour ce participant, la coexistence n'est donc pas dénuée de toute structure parce que les lois sont là pour justement la structurer. Alors que les autres semblent avant tout, voir dans le multiculturalisme un fait social qui n'a pas nécessairement été institutionnalisé ou légiféré, ce participant y voit une action étatique. Il y a de la coexistence, mais les différents groupes ne sont pas laissés à eux-mêmes. Il y a un lien commun entre eux: l'obligation pour chacun de respecter les lois.

Les répondants **K**, **N** et **Q** poussent aussi un peu plus loin que l'existence simultanée de plusieurs groupes ethnoculturels et/ou raciaux dans le même pays. Pour ces derniers, il s'agit aussi du vivre ensemble, du « share a living », une coexistence qui nous semble un peu plus engagée, un peu moins passive. Le répondant **N** illustre cet état de fait en déclarant que :

« ...people of different cultures can share a living in this society. » N

La répondante **Q** abonde dans le même sens :

« ...c'est lorsque des individus de diverses cultures et religions vivent ensemble. Comme ici au Canada. »

Le répondant **K** donne la même définition mais y ajoute un détail supplémentaire :

« ...c'est le fait que plusieurs communautés vivent ensemble sans se confondre. » K

Pour le répondant **K**, il s'agit certes de vivre ensemble, mais il ne s'agit pas de se confondre. Alors, même si la coexistence est plus engagée parce qu'on vit ensemble et non à l'écart les uns des autres, on ne s'assimile pas, on garde sa particularité. Il est à

remarquer que le répondant place implicitement le multiculturalisme sous la bannière de l'intégration et non de l'assimilation ou plus particulièrement du melting pot qui amènerait les groupes à se confondre parce que chacun ayant perdu sa particularité qui la rendait reconnaissable entre tous.

Le répondant **R** combine la coexistence pure et simple,

« La société canadienne se perçoit comme une société multiculturelle puisqu'elle abrite des gens des quatre coins du monde. »

au vivre ensemble ou coexistence structurée:

« C'est un concept qui renvoie au savoir vivre collectif. »

Il est clair que même si c'est implicite, le savoir vivre collectif fait recours à des règles de conduite. Cependant ce qui n'est pas claire, c'est si ces règles sont de l'ordre des normes sociales ou des lois.

3.1.2 Épanouissement culturel, unité et cohésion sociale : Le multiculturalisme comme outil d'interaction de différents groupes, de pratique et d'épanouissement culturel et personnel ainsi que d'effort commun de construction du Canada.

5 des 17 répondants (29.4%) ont rapporté que le multiculturalisme renvoie à l'interaction entre différents groupes, au fait de permettre aux groupes culturels et aux individus de pratiquer leur culture, de s'épanouir et de contribuer ensemble à la construction de la société canadienne. Ainsi, pour le répondant **O** :

« Une société multiculturelle, c'est une société où non seulement plusieurs cultures cohabitent ensemble, mais on promeut même le fait qu'ils puissent interagir. »

Il faut mentionner deux points ici. Le répondant **O** observe non seulement que le multiculturalisme exige plus que la coexistence pour permettre l'interaction; mais aussi

qu'on cherche à faire la promotion de cette interaction. On encourage les différents groupes à interagir les uns avec les autres. Cette conscience de promotion implique que le répondant définit le multiculturalisme comme fait de société (société multiculturelle) mais aussi comme politique publique, d'où l'utilisation du verbe promouvoir. D'ailleurs, le répondant **O** fait part plus explicitement de sa représentation de la politique en affirmant un peu plus loin :

« Ce que je sais, c'est que le Canada a un ensemble de politiques multiculturelles qui encouragent le multiculturalisme. »

Pour ce répondant, les politiques de multiculturalisme sont non seulement considérées comme des outils de promotion de l'interaction mais aussi de réciprocité et d'égalité (du moins en ce qui concerne l'interaction et la connaissance de toutes les cultures). Cette interaction est un pré-requis ou un ciment pour un contrat social et la construction d'une société canadienne sereine malgré et peut être à cause de l'hétérogénéité des cultures. Une société où chacun et chaque groupe a sa place et profite des mêmes droits et devoirs.

“So for me, [multiculturalism] means that Canada is a society that is composed of individuals from different countries around the world and the indigenous people and how they are able to interact, use their cultural background for the betterment of Canada, without one culture being over or top another.” F

« Pour moi, cela signifie que des personnes d'origines diverses vont s'associer pour un projet commun, soit pour le travail, soit n'importe quoi d'autre. » M

Le « n’importe quoi d’autre » peut facilement être interprété comme tous les aspects de la vie sociale. Il implique aussi, pour ce répondant, la présence permanente du multiculturalisme dans les aspects de la vie sur une base quotidienne.

Le multiculturalisme est représenté ainsi comme un outil qui permet aux individus (en même temps qu’aux groupes) de pratiquer leur culture, de réaliser leur potentiel et d’apporter leur contribution à la société canadienne. Il ne s’agit donc plus seulement de la présence de plusieurs groupes culturels, mais aussi d’une liberté de pratiquer, de célébrer sa culture. Liberté rendue encore plus réelle par la promotion que le gouvernement fait de la diversité culturelle.

« Différents groupes culturels, différentes personnes sont permis de manifester leurs aspects culturels, pour leur épanouissement personnel, sans des restrictions. » O

« Je crois que c’est des politiques qui nous permettent d’avoir nos propres cultures et de pratiquer nos traditions des pays d’origines. » P

Les répondants parlent d’interaction, de réciprocité et d’égalité mais aussi de la reconnaissance par tous du multiculturalisme comme d’un trait identitaire commun aux Canadiens peu importe leur origine. Trait identitaire en soi, le multiculturalisme est aussi générateur d’autres traits identitaires communs à tous les Canadiens.

“...how they are able to interact, use their cultural background for the betterment of Canada, without one culture being over or top another but by keeping pride on cultures that make individuals as one society, as Canadians.” F

« ...ce serait comme l’échange de différentes cultures entre elles. Des cultures qui se trouvent à interagir et qui peuvent échanger le plus possible leur différentes perspectives et se retrouver sur des choses qui leur sont communes. » A

3.1.3 Le multiculturalisme comme projet d'intégration et d'inclusion sociale

L'intégration et l'inclusion sociale ont aussi été identifiées comme élément de représentation du multiculturalisme. Ainsi, 3 des 17 répondants ont rapporté que le multiculturalisme renvoie à l'intégration alors qu'une personne l'identifiait plus particulièrement comme un moyen d'inclusion sociale.

En ce qui concerne l'intégration, tous les individus devraient non seulement être capables (capacité d'intégration) mais aussi pouvoir s'intégrer (opportunité d'intégration) dans la société. Cela implique d'abord que tout individu et/ou tout groupe a le devoir de s'intégrer et ensuite que l'intégration est un droit pour tous. Cela implique aussi que si on fait mention de plusieurs groupes culturels, l'intégration quand à elle devra se faire dans une seule société. On parle alors d'inclure les immigrants dans la société canadienne qui doit les accepter sans les assimiler mais en attendant aussi d'eux qu'ils acceptent non seulement « les valeurs canadiennes » mais aussi de faire partie de la société canadienne. Le Canada est donc une société multiculturelle et non un regroupement de plusieurs sociétés. Le multiculturalisme apparaît par conséquent comme un instrument d'intégration sociale par excellence. L'extrait ci-dessous illustre ce point de vue :

« Ça (la politique de multiculturalisme) signifie pour moi qu'il y a plusieurs personnes de différentes cultures et le tout doit s'intégrer dans une même société. » H

La politique de multiculturalisme prend aussi la forme de l'inclusion sociale autrement dit de l'implication de tous dans les différents aspects de la vie sociale canadienne et cela sans discrimination d'aucune sorte.

*« C'est l'inclusion sociale, la représentation de toutes les couches et groupes dans la société indépendamment de la communauté culturelle. »
B*

La définition que le répondant **P** donne du multiculturalisme fait entrevoir un autre aspect de l'intégration quand elle est associée à la liberté de pratiquer la culture, la religion et tout ce qui caractérise les groupes ethnoculturels. Elle sert de tampon contre la crise identitaire, permet de l'éviter en conciliant les traditions du pays d'origine et celles du Canada, facilitant ainsi la construction identitaire.

« je crois que ce sont des politique qui nous permettent d'avoir nos propres cultures et de pratiquer nos traditions des pays d'origine; mais également de pouvoir s'intégrer au Canada sans que ces deux là rentrent en conflit l'un avec l'autre...Ça m'aide dans la construction de mon identité en tant que Canadienne et en tant que (identité du pays d'origine).⁹ » P

En guise de conclusion, il est important de mentionner que les répondants ont largement utilisé les concepts du discours idéologique pour définir le multiculturalisme. Leurs définitions comportent la plupart des idéaux du multiculturalisme comme l'intégration, l'inclusion, l'interaction. Toutefois, alors que le premier thème (coexistence de différents groupes) considère le multiculturalisme comme une caractéristique sociale, un fait démographique, le deuxième thème (interaction et épanouissement) et le troisième thème (intégration et inclusion) l'associent à des actions publiques, des politiques publiques.

⁹ Pour des raisons d'anonymat et compte tenu du petit nombre des participants qui peut rendre encore plus facile l'identification des participants, nous nous abstenons de rapporter l'identité donnée par l'auteur de cet extrait.

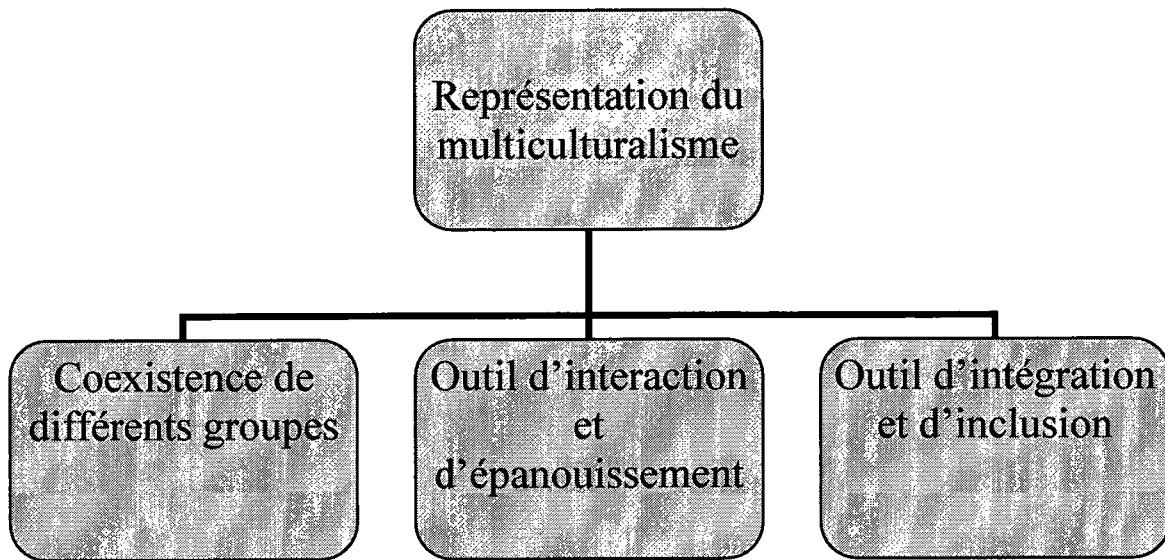


Figure 2
Connaissance du multiculturalisme

3.2 Les attitudes à l'égard du multiculturalisme

Les deux sections qui vont suivre contiennent les thèmes qui sont apparus dans les réponses données aux deux questions destinées à connaître les attitudes que les répondants ont à l'égard du multiculturalisme. Pour arriver à ce résultat nous avons demandé à nos répondants de nous dire ce qu'ils pensaient du multiculturalisme en général (niveau 1 de l'évaluation) et en particulier de faire part de leur sentiment à l'égard de cette politique (niveau 2 de l'évaluation). La nature subjective de ces deux questions nous a permis ainsi de savoir exactement ce que nous voulions savoir, les attitudes des membres de minorités visibles à l'égard du multiculturalisme.

L'attitude envers quelque chose ou quelqu'un ne peut être déterminée que par ce que la personne pense de la chose ou de la personne et aussi par le sentiment que l'on a à propos de la chose, le sentiment que l'évaluation de l'objet de l'attitude entraîne ou suscite. Ces deux questions rejoignent notre définition de l'attitude. En effet, nous définissons l'attitude d'une personne à l'égard d'un objet social comme « *l'ensemble organisé de ses croyances, évaluations et jugements favorables, défavorables, mitigés ou neutres à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose* ». Par conséquent, les réponses à ces questions, à savoir ce qu'on pense du multiculturalisme (opinion, croyance, évaluation, jugement, estimation) et le sentiment à l'égard du multiculturalisme (appréciation, jugement, opinion) correspondront aux attitudes des répondants à l'égard de l'objet social qu'est le multiculturalisme. Dire ce que l'on pense d'un objet et faire part de son sentiment face à cet objet sont complémentaires et se confondent en ce sens même que tous deux poussent à porter un jugement, à apprécier, évaluer, faire part de ses croyances et donner son avis sur l'objet en question. Ces deux éléments sont d'ailleurs deux des trois composantes qui, selon Oskamp (1991 : 8), constituent l'attitude. Notre catégorie « que penser du multiculturalisme » correspond à la « cognitive component » référant aux idées et aux croyances sur l'objet d'étude alors que « l'affective component » référant au sentiment à l'égard de l'objet correspond à notre catégorie sur le sentiment. Toutes ses deux composantes incluent un aspect évaluatif. Nous sommes d'accord avec Mueller (1986 : 4) qui dit que l'attitude et le sentiment peuvent être reliés mais pas forcément liés.

Les deux sections suivantes portent sur les attitudes des participants et les raisons données pour les justifier. Ceci sera fait à l'aide d'une répartition et d'une analyse thématique.

À la fin de ces deux sections nous serons capables de déterminer la nature des attitudes des répondants à l'égard du multiculturalisme au Canada. Elles seront aussi une ouverture vers une autre section portant sur les aspects les plus importants de la vie satisfaisante et leur impact sur l'attitude à l'égard du multiculturalisme.

3.2.1 Quoi penser du multiculturalisme?

Cette question a été posée pour faire ressortir l'évaluation que les répondants faisaient du multiculturalisme. Une attention particulière a été portée aux réponses qui tendaient à juger, évaluer, estimer ou à donner une opinion sur le multiculturalisme. Notre attente a été comblée parce que la question « que pensez-vous du multiculturalisme? » a immédiatement provoqué chez les répondants une réaction d'évaluation, d'estimation, de jugement et d'opinion sur et en ce qui concerne le multiculturalisme. Nos participants ont parlé de la valeur, de la qualité et de l'opinion qu'ils ont du multiculturalisme. Ils ont jugé le multiculturalisme, ont estimé sa qualité et sa place. Cette réaction a permis de déterminer cinq thèmes, certains plus récurrents que d'autres. Chacun de ces thèmes regroupe les réponses qui sont de la même nature et qui ont le même sens, la même signification pour nous. La nature évaluative et d'opinion même de ces thèmes justifie leur pertinence comme indicateurs des attitudes des répondants à l'égard du multiculturalisme.

3.2.1a Une bonne chose

La politique de multiculturalisme a été qualifiée de « bonne chose » ou de quelque chose qui « est bien » notamment par sept des dix sept participants. Toutefois, cette appréciation varie dans son intensité. Alors que certains trouvent tout simplement que c'est une bonne chose et ou que c'est bien, d'autres la considèrent comme une très bonne chose. Les nuances apportées dans cette réponse sont significatives parce que justement, elles soulignent les variations dans l'intensité de la bonne appréciation ou du bon jugement ou évaluation que les répondants ont du multiculturalisme. Cet état de fait peut être illustré par les réponses des répondants **A, E, M, P et Q**.

« Je pense que c'est une très bonne chose. » M

« Je pense que c'est une bonne chose. » A, E

« Je pense que c'est bien. » Q)

« En général, je crois que c'est quelque chose de bien. » P

Les quatre réponses ci-dessus sont différentes dans leur intensité. Dans le cas de la répondante **P**, cette nuance se fait aussi ressentir mais en ajoutant un autre aspect. On dénote une certaine réserve, une certaine retenue qui tiédit l'appréciation positive quand le répondant ajoute le groupe de mot « en général ». Ce « en général » fait ainsi savoir que si la répondante apprécie positivement le multiculturalisme, elle semble aussi dire implicitement que le multiculturalisme n'est pas parfait, qu'il y a des lacunes. Cette impression devient d'autant plus forte que la répondante se donne la peine d'énumérer

certains avantages du multiculturalisme comme pour justifier le fait qu'elle le trouve bien.

« Encore, je crois que c'est super parce que je crois que ça donne au Canada, une identité qui est beaucoup plus forte, une identité qui peut amalgamer beaucoup de chose. Chaque personne peut se sentir à l'aise dans ce pays, indépendamment d'où tu viens, de ta culture, de ta religion. Et en même temps, se sentir Canadien, de ne pas se sentir inconfortable, de te sentir accepter. » P

Nous pourrions supposer que pour la répondante, il y a certes des lacunes ou des mauvais aspects ou des mauvaises conséquences mais tout bien considéré, les lacunes qu'il semble y avoir sont négligeables comparativement aux qualités. Et dans le cas où elles ne sont pas négligeables (interprétation qui s'approche plus de celle de P à notre avis), elles n'éliminent pas la valeur ou l'aspect « bonne chose » du multiculturalisme et de ce fait, le multiculturalisme est bien. La qualifier de bien en général ou malgré certains aspects, dénote la décision finale et personnelle induite de l'évaluation des bons et mauvais aspects et la délibération de le qualifier de bien. Mais cette décision implique aussi, comme nous le constatons dans les paroles de la répondante P, que la personne s'attend à ce que des efforts soient fournis pour éliminer les lacunes ou les mauvais aspects du multiculturalisme.

« En général, je crois que c'est quelque chose de bien.... Mais si on revient à l'intégration économique, je crois qu'il faut faire beaucoup plus, pour que cela aille plus loin. C'est bien, ce sentiment qui te fait sentir à l'aise dans ce pays, mais si ce pays ne te permet pas de t'intégrer économiquement et d'atteindre les mêmes possibilités économique que les personnes de souches à quoi ça doit servir? »

Comme nous l'avons observé, l'intensité de l'appréciation peut varier d'un répondant à un autre et selon la présence ou l'absence des résultats ou des conséquences

souhaitées et selon la présence ou l'absence d'aspects ou de conséquences négatives. Nous devons aussi noter que c'est la nature même de cette appréciation qui peut changer quand le répondant estime que la politique est soit inefficace ou que les aspects négatifs sont plus importants que les aspects positifs. La réponse du participant N illustre une attitude qui peut être potentiellement négative dans le cas où la politique est jugée inefficace.

“This is a difficult question. I think if its use, if the purpose that he has been designed is followed up by actions, it is a good thing. But, if it is just superficial and gives advantage only for few, it is not a good thing”

Nous pouvons faire deux importantes constatations: Tout d'abord, la nature des conséquences perçues peuvent être déterminantes dans l'attitude que la personne décide d'adopter. En effet, des conséquences jugées négatives provoqueront plus une attitude négative de la part de la personne qui évalue cette conséquence de négative. Au contraire, une conséquence positive donnera lieu à une attitude plus favorable et plus positive à l'égard du multiculturalisme. Ensuite, bien que l'évaluation soit subjective, elle repose sur des faits, que ces derniers soient objectifs ou subjectifs.

3.2.1b Une richesse pour le Canada

Une partie de nos répondants trouvent que le multiculturalisme enrichit le Canada. Cette richesse est essentiellement de nature culturelle et identitaire. Ainsi, pour la répondante I, le multiculturalisme,

« C'est la richesse culturelle au vrai sens du moi. »

En d'autres mots, le multiculturalisme est vu comme un atout, un avantage pour le Canada et non comme un obstacle à l'évolution de la culture occidentale (ou plus spécifiquement des cultures des deux peuples dits fondateurs du Canada). Le multiculturalisme est là pour encourager les cultures à communiquer entre elles, promouvoir l'intégration et l'inclusion sociale en empêchant la marginalisation et la ghettoïsation. Le multiculturalisme est là pour ajouter quelque chose à la société canadienne, à l'étoffe culturelle canadienne et non pour la diminuer ou la priver du patrimoine culturel qui était le sien avant l'arrivée des nouveaux immigrants.

« Euh, je pense que c'est une bonne chose. Surtout, dans des villes hum, comme si je prends l'exemple de Montréal que je connais plus; dans des villes où déjà il ya différentes cultures qui se côtoient ; donc essayer de favoriser ces échanges là entre ces cultures, que chacune ne reste pas dans son petit ghetto et qu'on essaye de faire des échanges justement pour favoriser, euh ...que les gens s'entre connaissent. Je pense que c'est une bonne chose pour moi. Ce n'est pas comme parfois les gens disent que c'est une mauvaise chose, que la culture dominante, entre guillemets, va être perdue ou..., non le fait que les cultures s'échangent, moi je trouve que c'est plus enrichissant pour la société en général. » A

Il faut noter que le répondant A semble croire que ce multiculturalisme est particulièrement nécessaire pour la gestion de la diversité culturelle dans les grandes villes métropolitaines, des villes qui se démarquent du fait même de la concentration des immigrants et de la diversité culturelle de ces immigrants.

Le multiculturalisme est aussi enrichissant parce qu'il modèle une identité canadienne que tout Canadien s'approprie et qui fait en sorte que chacun s'y sente chez soi. En plus de remodeler et même de créer une identité canadienne; il fait aussi en sorte

que cette identité soit forte et ait une capacité d'adaptation, d'incorporation et d'inclusion de nombreuses cultures.

« Je crois que ça donne au Canada, une identité qui est beaucoup plus forte, une identité qui peut amalgamer beaucoup de chose. Chaque personne peut se sentir à l'aise dans ce pays, indépendamment d'où tu viens, de ta culture, de ta religion. Et en même temps, se sentir Canadien de te sentir accepter, de ne pas se sentir inconfortable. » P

3.2.1c Une réalité au Canada à reconnaître

En plus d'être une bonne chose ou d'être bien, nous avons aussi relevé une perception du multiculturalisme comme de quelque chose qu'on ne peut pas nier, comme un fait dont on doit non seulement prendre connaissance mais aussi accepter et en être fier parce qu'il permet de gérer la diversité. Ainsi, pour le répondant G il est essentiel d'accepter le multiculturalisme. L'acceptation du multiculturalisme est un pré-requis pour toute personne qui veut vivre ou qui vit au Canada. Ce respect devient une exigence pour une société pacifique et harmonieuse. L'extrait ci-dessous illustre ce que le répondant G pense du multiculturalisme :

« Je pense que c'est une réalité au Canada qu'on doit admettre, qu'on doit respecter toutes les personnes. Il faut mettre dans les esprits que pour vivre dans ce pays, il faut respecter l'autre, ses habitudes, ses coutumes, sa religion, ses pensées, pour vivre en paix. Il ne faut pas qu'on néglige l'autre même s'il y a beaucoup de différence entre les personnes en ce qui concerne la race, les couleurs, la religion, les origines, le pays de naissance, la langue aussi. Pour travailler dans ce pays, il faut mettre dans l'esprit qu'on est très différents mais on peut vivre ensemble. »

3.2.1d Une politique à peu près réussie

Deux répondants pensent que la politique du multiculturalisme est à peu près réussie. Cela implique qu'elle n'est pas parfaite, qu'elle n'a pas rempli toutes ses promesses. Et de là on peut interpréter cette évaluation de différentes manières. Elle peut être relativement positive, sceptique ou même négative. Nos répondants se placent plutôt dans le registre de l'opinion partagée, ils se balancent entre l'opinion positive et celle négative. Ils rejoignent donc en partie, mais en partie seulement, les autres répondants qui pensent que le multiculturalisme est une bonne chose. Ils considèrent que le multiculturalisme est une idée positive mais que son potentiel n'est pas réalisé actuellement au Canada.

« C'est à peu près réussi. C'est-à-dire qu'on peut vivre ensemble dans le même pays et chacun vit ses croyances, sa religion, tout seul. Donc, vraiment, c'est presque réussi. » (H)

“In Canada, it is fairly good but it hasn't reached that top at present we would like it to have. My mean is that Canada brings in from the world, people from different cultures, different religions, and different backgrounds. They are fairly enjoyed good life in Canada, without being penalized by government or by the social forces that existed in Canada.”
N

3.2.1e Un concept intéressant mais ambiguë et ne reflétant pas toujours la réalité

Quatre répondants ont qualifié le multiculturalisme comme un concept intéressant. Le terme «intéressant» peut être ambiguë mais dans le contexte de ces

réponses spécifiques, la désignation d'intéressant témoigne d'une représentation plus positive que négative ou neutre. Du moins, les raisons pour lesquelles c'est un concept intéressant démontrent un aspect positif plutôt qu'autre chose. Le mot « intéressant » semble relever d'une évaluation conceptuelle. Ainsi, pour le participant **F**:

“It is a very interesting concept that makes one proud to live in a country where you are free to live as an individual and enjoy the privileges and rights of an individual. Where you can speak your language of choice, without fear or any kind of retribution. So, it is a very interesting concept where one doesn't feel that he has to abandon what values they had in a way to belong”

La répondante **B** aussi met en exergue des qualités qui font du multiculturalisme canadien un concept intéressant. **B** le recommande même comme exemple à suivre.

« Je pense que c'est une politique qui est intéressante dans la mesure où elle laisse la place aux différentes cultures et communautés qui composent le Canada. Même que je pense que beaucoup de pays devraient en prendre exemple. »

Toutefois, ce répondant, à l'instar d'autres (par exemple **O** et **R**) témoigne aussi d'une certaine réserve et d'une critique certaine à l'égard de l'application actuelle, ou plutôt de la non application actuelle du multiculturalisme. Cette évaluation de l'action de l'État à l'égard multiculturalisme est nourrie par la présence d'ambiguïtés dans les actions étatiques ou par l'écart entre le discours et la réalité. Le double discours et les contradictions qui peuvent surgir dans le cadre des actions publiques dans le domaine du multiculturalisme ne sont pas appréciés.

« Toutefois, je pense qu'il y a quand même des ambiguïtés dans la politique de multiculturalisme et des ravages qui peuvent subvenir de cette politique-là » (B)

« Bon, si je prends le vécu, au-delà du discours, je suis très favorable au multiculturalisme. Je pense que dans le discours, il y a beaucoup d'emphase sur le multiculturalisme. Mais il y a aussi certaines pratiques discursives qui ont tendance à inhiber la pratique même du multiculturalisme. On voit par exemple, comment le port du voile et les pratiques de l'islam sont parfois indexés. Non seulement cela, mais aussi, au Québec et même parfois en dehors du Québec, on voit que le multiculturalisme sur le plan du discours, peut être différent aussi, dramatique, ou bien le discours peut être en quelque sorte ambiguë. Ils disent une chose et parfois ils essaient aussi de dire son contraire. » O

Dans le cas de **R**, cette sévérité prend même l'allure d'une accusation à l'égard des actions étatiques qui, non seulement ne remplissent pas certaines fonctions importantes, mais occultent aussi des problèmes sociaux graves. De par ce fait même, elles diminuent ou éliminent les chances de les rendre visibles, de les identifier et de les résoudre.

« Je pense que ce concept en tant qu'idée est intéressant. Cependant, il ne reflète pas toujours la réalité. Je pense qu'on l'utilise pour masquer les vrais problèmes de la société canadienne liés au racisme ou à la discrimination. On préfère prétendre que tout va bien et qu'on vie ensemble en parfaite harmonie. Les Canadiens aiment toujours se distinguer des Américains en disant que leur société est plus inclusive et moins discriminatoire, cependant je pense que la véritable distinction entre ces deux sociétés ne réside pas tant dans leur composition ou leur structure (le melting pot américain vs le multiculturalisme canadien) mais plutôt dans leur volonté à vouloir parler ouvertement des tensions raciales qui minent leur réalité. On entend presque jamais parler des problèmes de cette nature dans les médias canadiens et encore moins dans la politique canadienne et pourtant ces tensions existent. Le multiculturalisme est en quelque sorte, notre fantaisie collective qui nous permet d'ignorer à titre de société les maux de notre quotidien. » R

Nous devons noter aussi, d'après l'extrait de la répondante **R**, une préférence pour le « melting pot américain » par rapport au multiculturalisme canadien. Préférence qui est due au fait que la répondante **R** pense que le melting

pot encourage le discours public tandis que le multiculturalisme a un certain caractère occultant sur les problèmes de racisme et de discrimination qui existent mais sont niés ou refoulés¹⁰.

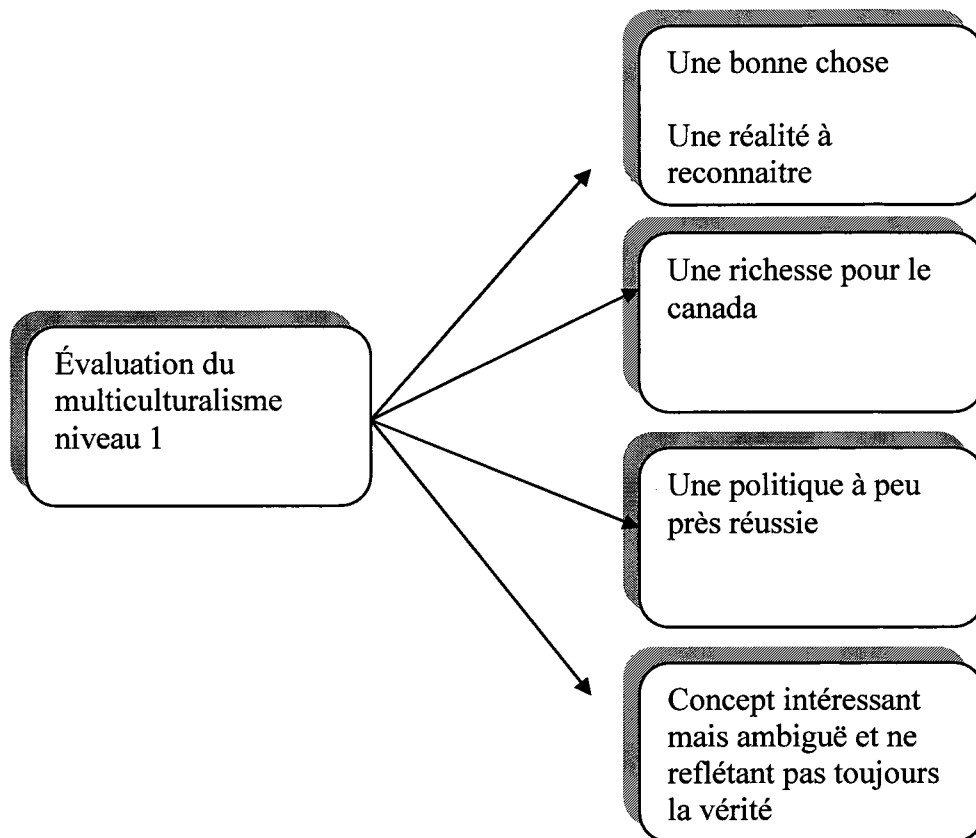


Figure 3
Évaluation du multiculturalisme niveau 1 : Que penser du multiculturalisme?

¹⁰ Ce point de vue est partagé par certaines critiques du multiculturalisme. Ainsi, Thobani affirme que "Multiculturalist policies and its after-effects on popular culture eroded the silence of anti-racist politics and discourses; it disguised the persistence of white supremacy and power in the new constitution of whiteness as signifying tolerance. Multiculturalism avoided recognition of the critical intersection of institutional power and interpersonal forms of racism, demanding only tolerance at the interpersonal level of interaction. Knowledge about the nature of racism, and the role it has historically played in Canadian nation-building, has thus been made peripheral" (Thobani, 2007:160 in Fleras, 2009:65). Mais cette critique semblait être valide surtout dans la première phase du multiculturalisme. Depuis, il existe le Plan canadien contre le racisme. Ce plan a été mis sur pied après le constat de discriminations raciales et d'inégalités significatives contre certaines minorités visibles. Il est d'ailleurs implanté avec l'aide du programme de multiculturalisme (Canada, 2005 :9-15).

3.2.2 Sentiment à l'égard du multiculturalisme

3.2.2a Un sentiment positif

La majorité des répondants (10 sur 17) dit avoir un sentiment positif à l'égard du multiculturalisme au Canada. Dans le cas de certains de ces répondants, ils ne se limitent pas de dire que le multiculturalisme inspire un sentiment positif, ils essaient aussi de justifier ou d'expliquer ce sentiment en exposant les bienfaits ou les conséquences positives du multiculturalisme sur la population canadienne en général et sur les membres des groupes ethnoculturels en particulier. Les extraits ci-dessous reflètent ce sentiment favorable :

« C'est un sentiment positif pour moi, ce n'est pas quelque chose de, de négatif. Pour moi, c'est, c'est une nécessité de toute façon dans des grandes villes cosmopolites comme Montréal, Ottawa où il y a déjà ces cultures là qui se côtoient. C'est une bonne chose que de favoriser leur échange. Qu'ils ne se font pas des ghettos, sinon ils risquent d'expérimenter des choses qui se sont passées en France dans les années 2000. Il y a eu des problèmes avec les banlieues, parce que justement il n'y avait pas d'échange entre la culture qui est là et les minorités qui sont là depuis, encore plus longtemps qu'ici. Bon, essayer de favoriser, le plus que possible ces échanges là, qu'il n'y ait pas de préjugés ou, je ne sais pas, de mauvaises conceptions d'un côté comme de l'autre. Je trouve que c'est vraiment important. C'est une nécessité. » A

“ Very good feeling. It is a very good concept in my mind, where a country recognize the importance of the individual values that are inherent in different culture around the world and celebrate it as opposed to try to suppress it and have a common one that is an unnaturally fit. ” F

“ My feeling is positive. I think multiculturalism is a positive thing. A lot of people of different background getting along, living together, in one country, considering themselves Canadians. Some times, I consider myself Canadian. You see different people with different culture, different

background, second generation Canadians. So I think positively about it.”
L

« Comme je l’ai dit, mon sentiment est positif. Je pense qu’ici au Canada, ils font du bon travail. Mon sentiment à l’égard du multiculturalisme est un sentiment positif et je pense que c’est quelque chose à encourager. » M

Certains des interviewés sont plus spécifiques en liant leurs attitudes à l’égard du multiculturalisme avec leurs propres expériences ou les conséquences du multiculturalisme pour eux.

« Moi, je ne peux pas avoir un mauvais sentiment par rapport à ça parce que je trouve que je me suis quand même bien intégrée. Mais pour moi l’intégration ne veut pas dire perdre ma culture, perdre les valeurs que j’ai qui viennent d’ailleurs aussi. Et je pense que c’est toute cette amalgame là qui fait que les gens peuvent arriver à se comprendre, se respecter avant tout. » B

« Au début ça m’a vraiment un peu choqué parce que je vois des gens de toutes les couleurs, de toutesdonc je me sentais un peu mal à l’aise. Ce n’est pas comme dans mon pays. Dans mon pays, je ne me préoccupe pas pour mes enfants, vous voyez? Mais ici, on n’est pas rassuré. Mais maintenant, vraiment, je me trouve très à l’aise. Je suis au Canada, je vais très bien et je vis positivement le multiculturalisme. » H

“ My feeling is positive. I think multiculturalism is a positive thing. A lot of people of different background getting along, living together, in one country, considering themselves Canadians. I consider myself Canadian. You see different people with different culture, different background, second generation Canadians. So I think positively about it. ” L

Prenons acte du fait que presque toutes les conséquences positives rapportées à ce niveau par les répondants sont de nature socio-culturelle. Elles sont liées à l’intégration ou l’inclusion socioculturelle. Le multiculturalisme incite un sentiment positif parce qu’elle est perçue comme permettant ou facilitant l’acceptation et l’inclusion dans la

société canadienne de toutes les personnes vivant sur le sol canadien. Il est perçu également comme inspirant l'unité et l'harmonie entre tous les membres de la société, peuples fondateurs, autochtones et immigrants inclusivement. Certaines des réponses réfèrent implicitement à certaines actions publiques mais ceci est seulement présent chez une minorité des répondants

3.2.2b Un sentiment mitigé

Sept des répondants éprouvent un sentiment plus ou moins mitigé envers le multiculturalisme¹¹. Certains des répondants considèrent que les rapports entre les deux peuples fondateurs empêchent une réalisation positive du multiculturalisme, soit à cause des tensions entre les deux, soit à cause de leur collusion:

« Sentiment mitigé en réalité. On considère qu'il y a deux nations au Canada qui sont fondatrices. Entre ces nations déjà il y a des tiraillements. Et je concevrai que ces deux nations qui en réalité appartiennent toutes à une culture occidentale, puissent s'entendre. Mais, à partir du moment où on adjoint à ces deux nations, des ressortissants d'autres cultures nationales, alors je pense que ça pose beaucoup de problèmes. »

Pour le répondant N, le multiculturalisme peut permettre la reconnaissance des groupes ethnoculturels, mais il déplore son utilisation par les deux peuples fondateurs dans leur désir de garder leur statut privilégié.

“ My feeling about multiculturalism in Canada is a mixed feeling. One of which is coming to a country where everybody background, and values and religion and

¹¹ Avec le cumul des résultats des deux niveaux, nous nous retrouvons avec 8 répondants (47%) qui partagent cette attitude mitigée parce que les catégories de politiques à peu près réussies et de concepts intéressants mais ambigus du niveau 1 d'évaluation viennent s'ajouter à la catégorie de sentiment mitigé du niveau 2.

ethnicity are valid is good; and I feel good about that. On the other hand, when I see for example, two cultures that call themselves the founders of this country, use every bit of this multiculturalism in their only advantage, I'm sensing that it is not fair. For example, the Indians (aboriginals) are not given the advantage of multiculturalism. So my feeling is mixed ” (N)

La répondante R reproche encore plus sévèrement cette instrumentalisation du multiculturalisme dans l'intérêt seul des deux groupes dominants. Elle semble croire que le multiculturalisme ne sera pas concrétisée et restera simplement un discours politique tant et aussi longtemps que les autres groupes ethnoculturels ne seront pas considérés comme égaux aux deux groupes dominants et que leurs cultures et leur langues ne seront pas considérées comme égales des cultures occidentales, la française et de l'anglaise.

« Je trouve que le concept en soi est intéressant, cependant je ne vois pas très bien comment il se traduit en terme de politique. Certes les politiciens font souvent référence au multiculturalisme dans leur discours, mais paradoxalement on réitère toujours par l'entremise de son histoire et de son parcours que cette société est d'abord et avant tout bilingue et dotée d'une double identité. D'un côté des politiques sont mise en place pour asseoir le multiculturalisme comme étant l'une des pierres angulaires de cette société et de l'autre on réaffirme son origine anglaise et française en ignorant complètement que cette société a toujours été multiculturelle et ce, bien avant l'arrivée des colons français et anglais. Ce paradoxe se traduit aussi par l'idée du bilinguisme (anglais/français), en réalité la société canadienne ne devrait-elle pas être multilingue, compte tenu des multiples langues parlées par les premières nations? Pour une société qui se veut multiculturelle, je trouve que l'on néglige un peu trop souvent l'apport des cultures aborigènes. Ce qui transparait dans cette dynamique, c'est l'espèce d'hierarchie qui existe dans ce soit disant paradis multiculturel. Toutes les cultures peuvent coexister en théorie mais en réalité, c'est l'hégémonie du français et de l'anglais, non seulement à titre de langues mais aussi de cultures officielles. » R

Pour le répondant K, le multiculturalisme est utilisé pour des raisons égoïstes par les groupes dominants aux dépens des immigrants, notamment dans le cadre du marché du travail.

« Moi je reste très défiant, justement par rapport à ce multiculturalisme canadien, parce que les promoteurs de ce multiculturalisme, plutôt que de l'embrasser, l'utilisent à des fins opportunistes, c'est-à-dire pour se donner de l'emploi à eux-mêmes et non pour les concernés parce qu'on voit la situation. Alors, lorsque je vois la plupart des communautés qu'on dit visibles, que ce soient les Africains comme moi, des Haïtiens, des Latinos etc., leurs conditions de vie ne sont pas enviables, quand on voit la réalité de ces gens-là, y compris moi-même, et qu'on les compare par rapport aux autres communautés qu'on appelle pures laines, ces communautés de pures laines sont toujours dominantes. Et c'est toujours elles, qui justement, prônent le discours sur le multiculturalisme pour se donner du travail, pour affirmer leur identité par rapport aux autres. Donc, cette politique de multiculturalisme, pour moi, c'est bien, mais c'est un premier pas. Il reste beaucoup à faire. » K

Un autre interviewé trouve que le multiculturalisme ne règle pas la fragmentation de la société en différents groupes imperméables les uns aux autres.

« Mon sentiment, ça dépend. Je veux dire, le multiculturalisme c'est bien, dans la mesure où ça permet d'être en contact d'autres cultures. Mais il ne faut pas que ça se transforme en cacophonie aussi. Il faut qu'il y ait une certaine uniformisation, un lien conducteur.... Moi ce que je conçois un multiculturalisme positif, ce qu'il y a un mélange. Par exemple, quelqu'un d'une culture apporte de l'information aux autres, qu'il y ait de la fusion et des échanges. Mais, que ce ne soit pas figé. Et ce que j'ai remarqué ici, ce que malheureusement des fois, c'est figé et ça crée des poches. Je remarque par exemple, et ça c'est mon opinion, c'est que les cultures ici ne se mélangent pas trop. Les Somaliens restent un peu dans leur coin, les Latinos restent dans leur coin, les Canadiens blancs restent dans leur coins. C'est ce que j'ai remarqué, que les gens sont.... C'est plus par culture, alors qu'en tant qu'immigrant, tu arrives dans un pays, finalement, tu quittes ton pays, parce que tu cherches quelque chose de nouveau, mais quand tu arrives ici, tu va chercher des gens de ton pays, parce que justement, il n'y a pas cette ouverture, cet accueil. Je trouve que ça manque. »E

Les propos de E semblent dire que certes tout le monde est toléré au Canada, mais il n'y pas d'interaction réelle entre les différents groupes. E conclue que le tissu social est fragile justement à cause de cette isolation des groupes. Parce qu'ils ne se sentent pas acceptés par le groupe dominant, les membres des groupes ethnoculturels trouvent refuge chez les personnes avec lesquels ils s'identifient le plus.

La perception de l'échec du multiculturalisme à cause du peu d'intégration entre les différents groupes n'est pas le seul élément qui occasionne le scepticisme ou un sentiment tiède. L'échec perçu ou l'incapacité perçue à assurer ou à permettre l'intégration économique et corollairement la mobilité sur le marché du travail ont aussi un effet négatif sur les attitudes des répondants à l'égard du multiculturalisme. C'est le cas d'une de nos participantes qui approuve l'idéologie derrière la politique de multiculturalisme mais son approbation est teintée par la croyance que la politique ne remplit pas son mandat dans son entièreté. Pour ce répondant, la politique de multiculturalisme n'agit jusqu'ici que sur la construction de l'identité des immigrants mais se limite à cela. Elle ne réussit pas à sensibiliser les autres Canadiens, à leur faire accepter les immigrants en les aidant à avoir les mêmes chances que les autres dans des domaines comme l'éducation et le marché du travail.

« Mais c'est bon, c'est un beau papier, c'est quelque chose qui est là, c'est super. Mais ce n'est pas quelque chose qui va nous avancer, qui va nous permettre de se développer notamment sur le marché du travail, comme les autres Canadiens.

Je pense qu'il n'y a pas moins de racisme parce qu'il y a une politique de multiculturalisme au Canada. Je crois qu'on ne peut pas juste créer une politique de multiculturalisme. Cette politique là doit permettre de changer ou d'affecter les personnes, chaque individu dans le pays. Et je pense que cela devra commencer dans un terme général tu vois, en terme de travail, en terme d'éducation... Ces politiques là doivent se faire voir

dans les manières d'éduquer les enfants parce qu'il y a des Canadiens de toutes les parties du monde et le Canada est un pays qui est basé sur l'immigration, construit par des immigrants de si c'était de deuxième ou troisième génération ou des personnes arrivées aujourd'hui. Donc, par conséquent cela doit se démontrer dans tous les aspects la vie et dès le très jeune âge. Mais tu ne vois pas ça, tu ne vois pas que l'éducation permet d'ouvrir la porte à toutes les autres personnes qui viennent d'autres parties du monde et de reconnaître qui ils sont en plus de les intégrer dans le Canada. »P

La répondante s'est basée tant sur les expériences d'immigrants de son entourage que sur sa propre expérience pour arriver à la conclusion que le multiculturalisme est en fait inutile, mise à part le domaine de la construction identitaire. Réussir à construire une identité canadienne tout en gardant ses valeurs culturelles est aussi compromise par l'échec de pouvoir se réaliser dans les autres domaines de la vie (éducation, travail, etc.).

« Je parle par expérience. J'ai commencé à étudier ici à partir du secondaire et je connais des voisins qui y sont allés à partir du primaire, des jeunes enfants. Et tu vois, les enfants rencontrent beaucoup de racisme à l'école. Les conseillers et les professeurs leur disent « toi je ne te vois pas vraiment aller loin » ou bien « toi, je ne te vois pas aller à l'Université, pourquoi tu veux aller à l'Université? »; seulement parce que tu es Noir, ils te voient en tant qu'inférieur. Les politiques de multiculturalisme devraient contrecarrer ces choses là, mais elles ne le font pas, ou elles ne le font pas assez, je crois que c'est ça la difficulté et c'est pourquoi les Noirs vont continuer d'avoir des difficultés à atteindre le même niveau en terme d'éducation, en terme d'emploi que les autres Canadiens ou que les autres minorités. » P

Face à un tel problème, on propose des solutions et on trace des objectifs souhaitables.

« Il faudra que soit, on travaille pour changer ces politiques là d'une manière ou d'une autre ou d'avoir des politiques qui seront un peu mieux, qui peuvent mieux intégrer tous les immigrants qui sont au Canada. Je crois qu'une politique de multiculturalisme, c'est une politique qui permet non seulement de créer un certain sentiment de nationalisme, d'une fierté du fait qu'on est Canadien, mais en même temps c'est quelque chose qui doit se faire sentir dans tous les aspects de ta vie. Donc, non seulement

c'est avoir ce sentiment de fierté mais pourquoi tu as cette fierté si ça ne t'amène pas du bien dans ta vie? Ce bien là doit se voir dans les autres aspects de la vie, dans mes expériences de tous les jours. Si je vais à l'école, si je travaille, lorsque je vais pour avoir des services sociaux quelconque, ça devrait se faire voir dans toutes ces choses là; de pouvoir voir une intégration de tous les immigrants indépendamment d'où ils viennent mais en tant que Canadiens et non en tant qu'étrangers. » P

Pour K, si la politique de multiculturalisme était efficace et remplissait son mandat, cela se serait traduit par l'amélioration de la situation économique des immigrants et l'amenuisement de l'écart économique qui existe entre les personnes nées au Canada et les immigrants. Cette situation économique non enviable des immigrants en général et du répondant en particulier l'amène à conclure qu'il faut prendre des mesures beaucoup plus efficaces pour remédier au problème.

« Moi je pense qu'une politique de multiculturalisme doit sortir justement, de ce que j'appellerai l'hypocrisie. Parce qu'il y a de l'hypocrisie dans cette affaire de multiculturalisme. Et pour sortir donc de cette hypocrisie, pour donner véritablement l'égalité de chance à toutes ces minorités visibles, il va falloir sortir de la rhétorique et poser des actes concrets en intégrant justement ces communautés visibles et ces communautés culturelles et qui vont se sentir justement, en matière d'emploi ou en matière de promotion sociale, se sentir sur le même pied d'égalité que ce que vous appelez pure laine. Ce qui n'est pas le cas. Donc, il faut sortir de la rhétorique pour aller dans la réalité et faire quelque chose parce que les sondages que Statistique Canada a publié comme quoi justement les immigrants ou les minorités visibles ou bien les autres communautés qui sont ici au Canada, c'est après dix ans qu'ils peuvent se prévaloir de cette égalité là avec les Canadiens que vous pourrez appelés de souche. Alors cela montre justement que l'égalité n'est pas fonctionnelle, elle n'est pas pratique, elle n'est pas réelle. Les minorités visibles auxquelles j'appartiens d'ailleurs, on se sent toujours exclus de ce multiculturalisme qui n'est que du verbiage. »

Enfin, nous avons recensé, chez certains de nos participants, des préoccupations liées au recrutement pour des postes qui ne reflète pas du tout un esprit multiculturel. Les

pratiques de recrutement limitent (mais n'éliminent pas) les opportunités des immigrants, contrairement aux autres Canadiens.

« Mais quand on voit certaines règles qui président le recrutement, on peut trouver que certes on accepte les cultures, mais quand même c'est une restriction. Par exemple, on dit qu'un poste est ouvert et aux immigrants et au Canadiens, mais vous allez voir les conditions qu'on pose. On dit non, il faut connaître l'anglais. Bon évidemment, les immigrants peuvent ne pas connaître l'anglais ou peuvent ne pas connaître le français. Et puis, le fait qu'on encourage l'histoire là des réseaux. C'est une pratique aussi qui inhibe le multiculturalisme. Parce que les gens qui sont des immigrants, qui viennent d'arriver, c'est difficile qu'ils se trouvent des réseaux qui leur permettent d'entrer dans la fonction publique ou dans certains postes. Ça demande du temps. Or, là où il faut entrer, des gens sont déjà là. Ce qui fait que, bien qu'officiellement, on autorise, on encourage, mais par certaines pratiques, on empêche, on inhibe. » O

Toutefois en comparant le Canada et les autres pays receveurs d'immigrants, le répondant trouve que face à ces pays, le Canada vit mieux son multiculturalisme. Pourtant cette appréciation positive se voit teintée par la préoccupation face aux pratiques inhibitrice qui ont été mentionnées.

« Quand on prend l'aspect de l'emploi, effectivement, comparativement à d'autres lieux, c'est mieux. Parce que nous voyons des gens qui viennent de la France et de la grande Bretagne, ils sont surpris de voir comment nous, les immigrants qui vivent ici ; ils trouvent que vraiment, le Canada favorise certaines personnes qui ne sont pas Canadiens d'origines, d'accéder à des postes élevés. » O

Au terme de ces deux sections, il est possible de cumuler les différentes réponses qui ont été thématiques et de définir la nature des attitudes en place. Au niveau de l'évaluation de niveau 1 nous avons retrouvé quatre catégories d'évaluation du multiculturalisme. Les trois premières catégories (« une bonne chose », « une réalité à reconnaître » et « une richesse pour le Canada ») peuvent être considérées comme des

attitudes positives alors que les deux dernières catégories (« une politique à peu près réussi » et « un concept intéressant mais ambiguë ne reflétant pas toujours la vérité ») ont un côté négatif. Cette démarcation se retrouve presque de manière identique dans l'évaluation de niveau 2 qui par une question encore plus directe, pousse les répondants à se prononcer sur la politique de multiculturalisme. Les mêmes personnes se retrouvent encore une fois dans les mêmes catégories. Ceux qui ont évalué positivement le multiculturalisme dans l'évaluation de niveau 1 affirment avoir un sentiment positif à l'égard du multiculturalisme alors que ceux qui se sont retrouvés dans les deux dernières catégories de l'évaluation de niveau 1 reviennent dans la catégorie de sentiment partagé ou mitigé du niveau 2¹². Nous obtenons ainsi deux types d'attitudes : l'attitude positive à l'égard du multiculturalisme et l'attitude mitigée et/ou négative.

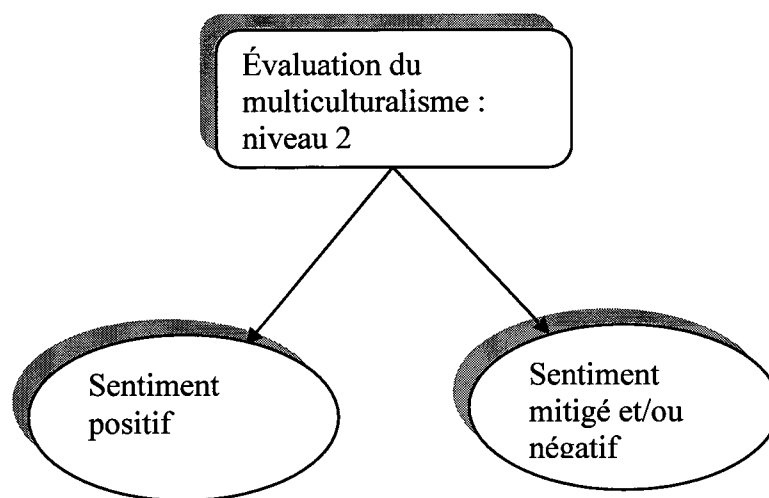


Figure 4
Évaluation du multiculturalisme : niveau 2 Sentiment à l'égard du multiculturalisme.

¹² À l'exception de la répondante H qui se retrouve dans la catégorie de l'attitude positive malgré qu'elle ait été dans l'une des dernières catégories

3.2.3 Les objectifs perçus du multiculturalisme

Une section du questionnaire portait sur la perception des objectifs du multiculturalisme. Les interviewés ont eu à répondre à une question visant à déterminer les objectifs du multiculturalisme (selon vous à quoi doit servir le multiculturalisme au Canada?). À travers cette question, il s'agissait de déterminer ce que chaque répondant souhaite être les objectifs du multiculturalisme. Ces réponses, en contribution avec les autres aspects de cette recherche rappelons-le, vont nous servir à déterminer s'il y a une correspondance entre ce que les répondants perçoivent être les objectifs, ce qu'ils aimeraient qu'ils soient, et leurs attitudes à l'égard du multiculturalisme. En bref, cela nous aidera à avoir une perspective subjective de chaque personne à propos du multiculturalisme et pour voir si cette perspective subjective provoque des changements dans les attitudes à l'égard du multiculturalisme dépendamment de la personne, de sa connaissance du multiculturalisme ainsi que de ses attentes face à cette politique.

Il est ressorti des entrevues deux grands axes en ce qui concerne les objectifs souhaités du multiculturalisme: l'intégration socioculturelle et l'intégration socio-économique sur les bases de l'égalité entre tous. Presque tous les répondants ont mentionnés ces deux axes dans leurs réponses sous une forme ou sous une autre.

« Ça devrait servir justement à enlever toutes ces barrières, en tout cas, minimiser le plus que possible les barrières qu'il y a pour que les minorités puissent s'intégrer par exemple dans le milieu du travail ou dans la vie en général de l'endroit où ils ont décidé de s'installer . De ce côté-là, c'est le rôle du gouvernement par rapport aux minorités. Aussi par rapport à la société en général, créer des espaces d'échange entre les minorités et la culture dominante on va dire, on va l'appeler comme ça; qui n'a peut être pas forcément euh, souvent l'occasion de démystifier les préjugés qu'ils ont envers les minorités. Donc créer ces espaces-là,

comme par exemple des journées interculturelles. Heu, hum, bon en fait c'est juste un exemple. Mais il pourrait y avoir d'autres genres de mesures que l'État pourrait mettre en place pour vraiment favoriser ces échanges-là, entre la société, la culture dominante et les minorités. » A

« Certainement, à créer la cohésion sociale. » C

" The goal is to try to recognize that this is a nation made of people coming from different parts of the world and it try to integrate them into the society and how they recognize the contribution that each of them make. And this, indeed, where the good things in each one background and values add to the sum. The total sum is greater than the parts because each one contribute. It is a unique situation that we have and something to be very proud of. " F

« Ses objectifs c'est de rassembler toutes ces différences dans une même société et de trouver des liens, des choses en commun pour pouvoir vivre en paix. » G

"It is being inclusive in every way possible, in the jobs, in school, everywhere. Being inclusive, whether the people are there for twenty years or came two years ago. " L

« Pour moi, ça doit servir avant tout à intégrer les gens qui ne sont pas d'ici. Et à faire comprendre aux Canadiens que ces gens sont une partie intégrante de la société, qu'ils ne sont pas là pour mendier, mais pour travailler et contribuer au développement. » M

"The objectives should be a society where everybody feels safe, protected under the law, given the opportunity of employment equally under the law, that no culture is above the other one." N

Bien que la majorité de ces immigrants pensent que l'intégration socioculturelle est relativement bien réussie, certains (R, K) pensent que ce n'est que de la poudre aux yeux. Pour certains encore, l'intégration socioculturelle est certes importante, mais les immigrants ne peuvent s'épanouir et profiter pleinement du multiculturalisme que si leur situation économique s'améliore et qu'ils ont les mêmes opportunités de mobilité de

travail et de carrière que les autres Canadiens. Les répondants croient donc que la politique de multiculturalisme se doit d'assurer l'intégration économique au même titre que l'intégration socioculturelle des immigrants.

Enfin, certains répondants perçoivent dans la politique de multiculturalisme un guide pratique, des directifs pour le mieux vivre ensemble. Une situation qui est parfois jugée de purement théorique n'ayant pas de prise sur la réalité, sur le monde pragmatique (B). Ou au contraire qui est là à la fois pour gérer la diversité en donnant des directifs mais aussi pour apporter des solutions actives aux problèmes (E).

« Le multiculturalisme sert à guider les gens. Moi je pense que c'est de la théorie, ça reste de la théorie, a+b ça donne ça et puis... ça ne dicte pas des règles de conduite mais je pense que c'est ça, plus à guider les gens, à savoir que bon vous venez dans un nouveau pays et puis comme il y a de la place pour vous mais en même temps, il ne faut pas prendre toute la place. Mais le multiculturalisme guide autant les Canadiens de souches que nouveaux Canadiens naturalisés et les nouveaux immigrants. Je pense que ça sert à tout le monde. » B

« Ça donnerai des directifs.... Ça va permettre de regarder, d'analyser le problème, de savoir, comment est-ce qu'on peut justement canaliser ce multiculturalisme. Je trouve que c'est très important qu'il y en ait une parce que s'il y en a pas, ça va amener une cacophonie, un désordre total et c'est par justement, des politiques de multiculturalisme qu'on évite bien des problèmes. »

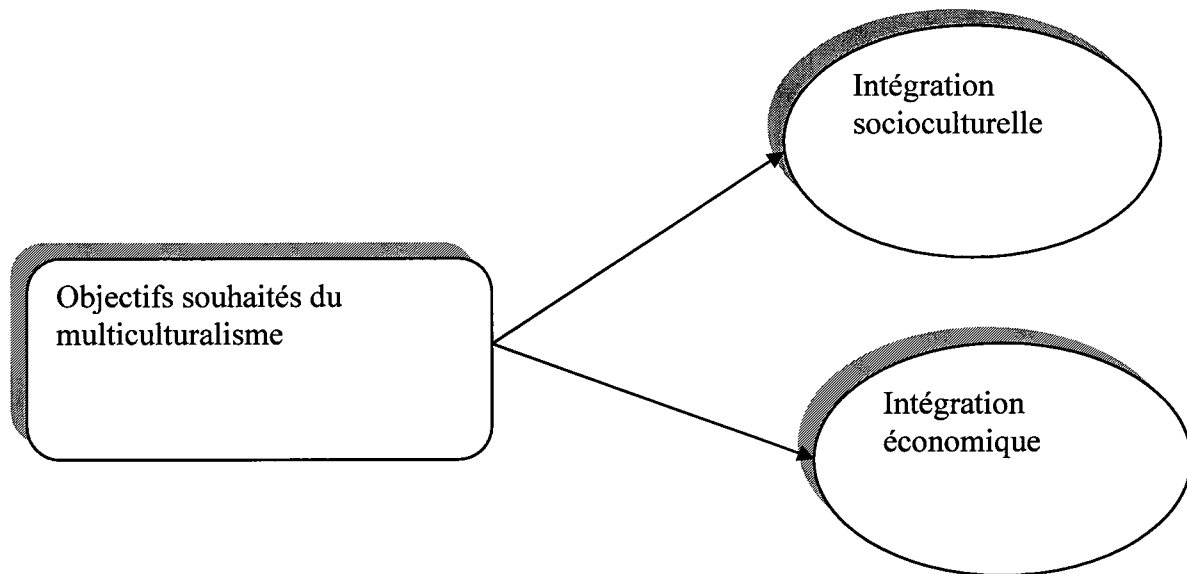


Figure 5 : objectifs souhaités du multiculturalisme

3.3 Les aspects d'une vie satisfaisante

Pour pouvoir répondre à la question de recherche et vérifier l'hypothèse, il a fallu aussi aborder la question des aspects d'une vie satisfaisante pour les répondants et essayer de faire en lien entre ces derniers et les attitudes à l'égard du multiculturalisme. À cet effet, nous nous sommes servis d'un questionnaire adapté de Susan Hodgett¹³. Il s'agissait d'une série de questions semi-dirigées. Tout d'abord, nous demandions au répondant de citer les aspects de la vie qu'il estime être les plus importants. Puis, nous lui donnions une liste préétablie d'aspects de vie et lui demandiez s'il y a des aspects supplémentaires qu'il aimerait ajouter à sa liste initiale. Deux autres questions posées à ce niveau ont de l'importance pour la détermination des aspects les plus importants d'une

¹³ Susan Hodgett, "Multiculturalism and Human Development: An Initial Analysis of the Canadian Experience", University of Ulster, recherche en cours.

vie satisfaisante. La première consistait à savoir si l'aspect a été accompli ou non. Quand à la deuxième, elle servait à déterminer la perception de l'utilité ou non de la représentation du multiculturalisme au regard de l'aspect de vie satisfaisante. Ainsi, nous demandions à la personne interviewée si le multiculturalisme tel que représenté par cette personne, l'a aidé (ou aurait dû l'aider dans le cas du non accomplissement) dans l'accomplissement de l'aspect en question.

Nous avons relevé les aspects de vie suivants : la religion, le travail, le revenu, l'éducation et les compétences, la sécurité, le logement, la santé et les services de soins de santé, les infrastructures, l'estime de soi et le respect, la famille et la vie communautaire, la liberté, la stabilité, le bonheur et l'état d'esprit libre et enfin les loisirs¹⁴. Parmi ces aspects, ceux qui revenaient le plus souvent et qui étaient cités spontanément sont: le travail et/ou le revenu, l'éducation et les compétences, la santé, la religion, le logement, la sécurité, la famille et la communauté. Les infrastructures s'y ajoutent mais toujours après présentation de la liste préétablie.

Dans cette recherche, il ne sera question que des aspects qui ont été liés, ne serait-ce que par une seule personne au multiculturalisme en général et aux actions de l'État dans le domaine du multiculturalisme en particulier. Nous présentons ci-après ce qui est ressorti des entrevues concernant ces aspects, leur évaluation par les répondants et les liens qu'ils font (ou ne font pas) entre ces aspects, leur réalisation, leur représentation et leur attitudes à l'égard du multiculturalisme. Pour arriver à ce résultat les questions suivantes ont été posées:

¹⁴ Le travail, le revenu, l'éducation et les compétences étaient très souvent associés et combinés.

- Selon vous, quels sont les aspects les plus importants d'une vie satisfaisante?
- Avez-vous accompli ces aspects?
- Croyez-vous que le fait que le Canada ait une politique de multiculturalisme vous ait aidé à réaliser ces aspects? Croyez-vous que le fait que le Canada ait une politique de multiculturalisme aurait dû vous aider à réaliser ces aspects?

3.3.1 La religion et la liberté de pratiquer sa religion

La religion a été mentionnée par seize des dix-sept répondants comme l'un des aspects les plus importants de la vie satisfaisante. Le répondant restant a reconnu qu'elle est importante mais n'a pas jugé bon de le placer dans la catégorie des aspects les plus importants.

Pour ceux qui l'ont mentionné, ils lui donnent deux dimensions : la foi et son exercice d'une part et la liberté de pratiquer sa religion, de poursuivre ses croyances religieuses sans obstacles et sans se buter à des jugements ou des interdictions. Cette distinction devient très importante au niveau des accomplissements, parce que la personne peut accomplir une dimension sans en accomplir l'autre. Elle devient aussi importante dans la détermination de la responsabilité d'accomplissement des deux dimensions de cet aspect bidimensionnel. Alors que les répondants trouvent que l'assurance de la liberté de religion dépend des autorités politiques et de l'application des lois et de la charte des droits et libertés, l'exercice de la foi en tant que telle relève essentiellement et totalement

de la personne elle-même. C'est à la personne de décider avec quelle intensité exercer cette foi et d'y voir à son accomplissement.

En général, dans les deux cas, les répondants sont assez satisfaits et croient avoir accompli l'exercice de la foi sans contrainte et en toute liberté. Toutefois, certains rapportent quand même que des fois, cet exercice est restreint dans l'espace public, notamment sur le lieu du travail. Notamment en ce qui concerne la possibilité de quitter son poste pour prier ou encore dans l'attitude des collègues de travail à l'égard d'une personne qui affiche son appartenance à certaines religions comme l'Islam. Une répondante a aussi rapporté le fait que les femmes portant le voile ont moins d'opportunité d'emploi.

3.3.2 La santé

La santé est aussi considérée comme l'un des aspects les plus importants d'une vie satisfaisante et ce par la totalité des répondants. Les répondants affirment que l'État a une très grande responsabilité dans l'accessibilité des services de soins de santé. Ils se disent aussi satisfaits des services de soins de santé du Canada et de son accessibilité rendue possible par l'universalité des soins de santé. La majorité de ses répondants pense que les minorités visibles (eux y compris), reçoivent les mêmes services de soins de santé que les autres Canadiens et sont ainsi traités équitablement.

Néanmoins, deux des répondants estiment que ce n'est pas toujours facile pour les membres des minorités visibles, surtout ceux qui ne parlent pas très bien les deux langues officielles de recevoir des services adéquats de la part du personnel soignant.

Deux autres répondants déplorent l'insuffisance des membres des minorités visibles dans les services médicaux et pensent que le gouvernement devrait y remédier en incitant davantage l'embauche de médecins issus de ces groupes. L'un de ces deux répondants croit même que le problème de surcharge des urgences et du temps d'attente pourrait être remédié si on donnait aux médecins immigrants l'opportunité de pratiquer la médecine au Canada plutôt que d'être refoulés et de confronter le choix difficile de la reprise des études.

3.3.3. Le logement

13 répondants ont mentionné le logement comme un des aspects les plus importants pour mener une vie satisfaisante. De ces 13 répondants, 6 l'ont déjà accompli alors que 7 n'ont pas encore réussi cet accomplissement. Comme au niveau du travail, j'avais demandé aux répondants de définir ce qui serait un logement décent ou satisfaisant. Et ils ont tous mentionné l'état sanitaire des lieux, le coût du loyer, les relations amicales avec les voisins et aussi la qualité du voisinage (sécurité, appropriée à une famille ayant des enfants...etc.).

« Le logement décent c'est un logement dans lequel on peut... avoir un toit sous lequel dormir. Avoir sous ce toit tout ce dont on peut agrémenter la vie, des meubles; je ne parle pas de château. Là évidemment c'est qui est nécessaire à la réalisation c'est., il est inévitable de ne pas parler de l'aspect financier. »

« Le logement décent c'est là où on se sent bien, un environnement sain, des voisins sympas. Les moyens financiers sont déterminants pour la réalisation de cet aspect. » E

« Le bon logement c'est un logement où on a pas peur pour notre santé, la propreté, l'environnement, le voisinage. On ne trouve pas ça toujours disponible ici. » I

« Un logement satisfaisant ça serait un logement dans lequel je me sens bien. C'est un logement qui ne m'oblige pas à m'endetter. Donc, d'un point de vue loyer, que ce soit quelque chose de raisonnable. Pour moi c'est ça. C'est plus le confort. Être à l'aise. Conserver mon bien-être et mon intimité. » M

« Un logement décent : c'est un logement qui permet de donner à chaque membre de ma famille un espace d'épanouissement. Qu'il y ait un peu d'espace aussi pour les visiteurs et aussi un espace de travail. » O

“ A decent place to live in: a shelter, a house, an apartment that shelter you from the cold, the heat. Gives you space to live, you and your family and a place that you can live healthfully.” N

L'auteur du dernier extrait parle aussi de la stratification sociale qui se reflète dans l'accessibilité du logement. La qualité du logement change ainsi avec le statut socio-économique pour N. Selon le répondant K ce problème de stratification est encore plus grave chez les minorités visibles, plus particulièrement les Noirs qui souffrent encore plus de la discrimination. D'après ce répondant, ces derniers se voient non seulement relégués dans les quartiers les moins plaisants, les moins sécuritaires; mais sont également obligés de créer une certaine concentration ethnoculturelle ou raciale, obligés parce que restreint dans l'accès à certaines zones et quartiers réservés pour la classe moyenne blanche.

« Nous sommes venus pour intégrer le Canada et on nous met dans des ghettos. Et donc, d'abord parce qu'on se dit, ah oui, c'est un Noir, on vous refuse le logement; mais au niveau du marché du logement, le fait qu'on demande aux nouveaux arrivants une historique de crédit, ce n'est pas logique. Et moi je vais vous dire, ça m'a fait vraiment fait de la misère de trouver un appartement, ici au Canada. » K

La restriction de l'accessibilité au logement pour des raisons de discrimination raciale ou ethnoculturelle ou religieuse est aussi mentionnée par la répondante I:

« Il y a des propriétaires qui refusent de nous louer des appartements parce que nous sommes musulmans. Ça se voit, surtout lorsque je vais avec mon mari pour voir le logement (femme voilée). Aussi, c'est un problème d'argent tout le temps. Je ne dirai pas qu'on est pas accepté ou qu'on a pas accès à certaines parties de la ville, mais on n'est pas accueilli, not friendly. You are accepted in a place, but people are not happy with your existence. » I

Quand au répondant C il croit qu'au fil des années, quand on se construit un historique de crédit, on a accès à un plus grand choix de logement. Même s'il est assez satisfait de son logement actuel et pense avoir accompli l'aspect de logement décent, il a mentionné qu'au début, il avait eu des difficultés à trouver un logement à cause de son ethnicité.

« Oui, à mes début au Canada, j'ai vécu cette expérience. La situation était la suivante : j'ai appelé pour un logement dont j'ai vu l'annonce. Je crois que le monsieur qui m'a répondu au bout du fil, a déterminé que la voix qu'il entendait appartenait à celle d'un Noir et tout de suite, il a dit que la maison était prise. Ce que je ne croyais pas. J'ai fait appel à un de mes amis Canadiens, il a encore une fois appelé et là le monsieur lui a donné un rendez-vous pour une visite de la maison. » C

Le répondant M est du même avis que C, un bon crédit peut neutraliser l'inaccessibilité au logement et donner à une personne d'origine ethnique plus de chance de trouver un logement décent¹⁵.

¹⁵ Toutefois cela n'élimine pas l'avis de ceux qui parlent de discrimination. Si un bon crédit ou un bon travail peut entraîner une meilleure réception de la part des propriétaires cela peut aussi signifier que le propriétaire a fait un choix entre ses préjugés et le gain financier potentiel. Il n'est pas dit qu'il va préférer ou choisir un locataire noir de mauvais crédit ou de situation économique modeste s'il avait le choix entre ce locataire noir et un locataire blanc.

« Je n'ai pas vécu de problème de logement. C'est vrai que des fois, les gens sont à priori réticents. Mais quand tu leur dis ta condition économique, que tu travailles pour le gouvernement, dans tous les cas, ils ont été très accueillants. Alors, peut être que dans l'absolu oui, dans le sens que s'ils te voient comme étranger, ils vont se méfier. Mais s'ils connaissent ta situation ils dépassent ce point là. » M

Finalement, pour certains, le marché du logement n'est pas teinté de discrimination et ils estiment qu'ils ont accès aux types de logement auxquels ils aspirent.

« L'accès au logement est quand même assez facile. Il n'y a pas vraiment de discrimination ici par rapport à cet aspect là. Et puis bon, je n'ai jamais vraiment eu de problème avec des propriétaires par rapport au fait que je sois d'une autre culture ou quoique ce soit. » A

La répondante E fait même une comparaison entre le Canada et un autre pays européen et ce, en faveur du Canada :

« Je dois reconnaître quand même que quand tu cherches un logement, c'est rare que tu tombes sur des personnes racistes. Dans certains pays, il y en a qui vont te dire, par exemple en (pays européen), quelque fois tu appelles et puis, au son de la voix, ils ne peuvent pas savoir que tu es noir ou quelque chose comme ça. Mais dès que tu te présentes, on va te dire que c'est loué. Ici, je n'ai jamais eu à faire à ça. Je ne sais pas si certaines personnes ont eu à faire à ça, mais moi non. Je ne sais pas si c'est plutôt que la culture, surtout ici, du côté anglophone, je ne sais pas si c'est la culture qui veut ça. » E

Avec ce qui a précédé, il est donc à prévoir que les répondants fassent un lien entre l'accessibilité au logement et leur représentation du multiculturalisme en général et des objectifs du multiculturalisme en particulier. Il était aussi à prévoir que d'une part, ceux qui louent la non discrimination et l'accessibilité y voient le témoignage de la concrétisation du discours multiculturel, ou du moins son implantation et son acceptation auprès des Canadiens. Ils peuvent aussi y voir non pas une efficacité de la loi ou d'une

action spécifique de l'État, mais bien le résultat d'une coexistence et d'une acceptation mutuelle entre les personnes nées au Canada et les immigrants. En ce sens, l'extrait ci-dessous témoigne plus de l'expérience du propriétaire avec différentes cultures et de son acceptation de ces dernières que d'une politique spécifique.

« Oui, je pense que oui, le multiculturalisme a contribué à l'accessibilité du logement pour tous parce que je crois, surtout par rapport au Canadiens de souche auxquels j'ai eu affaire, c'est parce qu'ils ont été en contact avec d'autres cultures que je n'avais pas eu de problème avec eux, qu'ils ont eu plus cette ouverture là, qu'ils savent maintenant comment dealer, je ne trouve pas un autre mot, avec d'autres cultures. Donc, je dirai que oui, ça a aidé à l'accès au logement, qu'il soit accessible à n'importe qui, d'où qu'on puisse venir. » A

D'autre part, ceux qui se sont senti victimes de discrimination font un lien plus ou moins direct avec une défaillance du multiculturalisme et de son discours en même temps qu'une défaillance de la coexistence entre les différentes cultures.

« Le multiculturalisme aurait dû faciliter l'accès au logement pour tout le monde. » I

« Je prends le cas des logements sociaux, on veut nous intégrer, mais dans les maisons sociales, on nous parque ensemble, on nous met à l'écart. Les commis à la régis du logement, se mettent à donner les mauvais logements aux immigrants et donnent les nouveaux logements aux Blancs. Si multiculturalisme il y a, il faut que et Canadiens pure laine et immigrants vivent ensemble. Qu'on se mélange, pour que les enfants, les gens puissent vivre ensemble au quotidien. » K

Ainsi pour K, le multiculturalisme a failli dans sa mission d'intégration et de cohésion sociale du fait même que les minorités visibles sont toujours considérées comme des étrangers et traitées ainsi; cela même dans le cas de la deuxième et troisième génération. On peut percevoir dans cet extrait, l'argument selon lequel l'action de l'État

dans ce domaine n'est rien d'autre en fait qu'une politique de gestion des minorités visibles afin de minimiser au maximum les conséquences négatives que l'on croit qu'ils peuvent provoquer.

« Par exemple la garderie de mon enfants est constituée seulement d'enfants d'immigrants et de gardiennes immigrantes. Quand est-ce que mon enfant, qui n'a connu que des immigrants, va connaître la culture des blancs? Ces écoles sont conçues pour eux. Il ne connaîtra que la culture des immigrants et non la culture du pays qui l'a accueilli, la culture occidentale. Et quand il va chercher du travail, il sera toujours vu comme un Punjabi, ou un Noir ou un Arabe. Parce que dans l'environnement, le logement, on le met dans un endroit où il n'y a que des immigrants, à l'école il n'y a que des immigrants qui sont là. Comment le gouvernement qui parle de multiculturalisme, accepte que dans une école de la municipalité, il n'y aient que des immigrants. Donc, c'est conçu pour eux. Donc, sortons pour vivre le multiculturalisme. Ça ne peut pas être seulement un multiculturalisme des immigrants. Ça demande un brassage de tous les Canadiens et en ce moment là, on sera en train de construire un vrai Canada. Tant qu'on ne fait pas ça, on n'est pas sorti de l'auberge. Donc, c'est comme ça que je vois les choses. » K

Il s'agit donc d'actions étatiques qui ne réussiront pas à intégrer les immigrants car il n'y a pas d'interaction entre eux et les personnes nées au Canada. Devant cette impuissance, il semble que les immigrants demeurent des perpétuels étrangers. Des étrangers que l'on tolère mais qu'on n'adopte pas. Une altérité qui exclut à jamais les minorités visibles du Nous et des privilèges du Nous.

3.3.4. La famille et la communauté

La famille et la vie communautaire ont été citées comme deux des aspects les plus importants de la vie satisfaisante par la plupart de nos répondants. Dans le cas de la famille, la majorité de nos répondant a mentionné que ce qu'elle cherche c'est une

certaine stabilité et sérénité dans les relations familiales. Et dans ce domaine, les interviewés concernés pensent l'avoir accompli. Trois des répondants ont mentionné la fonction des politiques publiques en général et de la politique de multiculturalisme en particulier dans le domaine de l'éducation des enfants. Alors que l'un de ces répondants s'inquiétait de voir implanter l'éducation religieuse dans les écoles publiques¹⁶, deux autres se plaignent du fait que les autorités publiques s'immiscent dans l'éducation des enfants sans tenir compte des particularités culturelles et en imposant le modèle d'éducation et de discipline occidentale. Ce faisant, les parents deviennent incapables de gérer cela et les enfants en sont confus et peuvent tomber dans la délinquance. Pour ces immigrants, des politiques de multiculturalisme plus fonctionnelles seraient plus à même de rendre viable les autres modèles d'éducation et de discipline des enfants. Au mieux, elle favoriserait un modèle qui serait le reflet même du vivre ensemble en intégrant ce qu'il a de bien dans les autres modèles. Le multiculturalisme deviendra ainsi vraiment un processus de réciprocité (un two-way street), une relation dans les deux sens.

En ce qui concerne la communauté, certains des interviewés reconnaissent la contribution d'une telle politique dans l'harmonisation des relations entre les différents groupes ethnoculturels. Cependant, parmi eux, il y a des personnes qui mentionnent qu'une vraie politique multiculturelle viserait une égalité réelle des cultures et une véritable justice sociale. La réalité est-elle loin de cela.

« Puisque multiculturalisme il y a, alors ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'il faut intégrer dans cette loi, des valeurs cosmopolites des peuples minoritaires qui viennent d'ailleurs. Alors, est-ce que les us et coutumes de ces populations qui viennent d'ailleurs ont été intégrés dans la loi dite

¹⁶ La répondante vit en Outaouais qui est sous la juridiction du Québec.

*multiculturelle au Canada. Est-ce que la loi qui régit la vie au Canada, n'est pas une loi discriminatoire? Parce que ne prenant pas en compte les us et coutumes des populations qui ont déjà des racines ailleurs et qui sont venues ici Dans quelle mesure, leur culture, leur façon de voir et d'agir dans le monde est pris en compte dans ces lois sur le multiculturalisme au Canada. Je ne vois pas. Les lois doivent sortir du cocon occidental-centré pour intégrer justement les façons de voir des autres populations puisque le Canada est un pays multiculturel. Alors si le Canada est un pays multiculturel, les lois aussi doivent être multiculturelles. Si les lois demeurent occidental-centrées, alors même sur le plan légal et sur le plan conceptuel le multiculturalisme demeure une politique d'imposition des valeurs occidentales aux populations qui ont leurs racines ailleurs. Sans ça, ça ne peut aller qu'à l'échec pour ces gens-là. Parce qu'ils ne se retrouvent pas forcément dans tous ses bazars de lois. En tout cas moi je sais que je ne m'y retrouve pas. Et je sais que ces bazars de lois sont là pour servir de paravent pour m'empêcher justement d'accéder à ce bonheur pour lequel je suis venu au Canada. »
K*

3.3.5 Le travail – le revenu – les compétences et l'éducation

Tous nos répondants ont cité le travail comme un aspect très important pour une vie satisfaisante. Les répondants ont aussi fait état de ce qu'ils considèrent être pour eux un bon travail ou un travail satisfaisant. Et comme il fallait s'y attendre le bon travail, le travail satisfaisant pour la majorité des répondants, c'est un travail qui correspondrait à leur formation professionnelle, à leurs compétences. Les propos des répondants illustrent bien cette condition.

« C'est un travail selon mon éducation, selon mes compétences. » I

« Un travail qui soit dans mes compétences, dans ma branche d'étude. » A

« Un travail stable et à la hauteur de ma formation, de mes atouts. » G

« Un travail équivalent aux compétences pour mon conjoint et pour moi après mes études. » H

« C'est de travailler dans ma spécialité et dans ce que j'aime. Chacun doit se spécialiser dans son domaine. C'est ça un bon travail. » J

Le revenu est également une dimension centrale dans la description d'un bon travail. En fait, le travail est le moyen d'avoir un revenu et une situation financière satisfaisante et par cela même contribue à l'atteinte du bien-être. Par ce fait, le travail est important parce qu'il est le moyen de réaliser plusieurs autres aspects de la vie satisfaisante.

« Un, c'est un travail qui te permet d'utiliser ce que tu as passé ta vie à travailler pour. Deux, de te sentir utile d'après moi, à quelque chose. Trois, c'est d'y gagner assez de satisfaction pour avoir un revenu qui va te permettre d'être indépendant, sans aller faire quelque chose d'extra ou perdre l'estime de soi. » M

« Un bon travail doit remplir deux critères pour moi : me donner un revenu suffisant et être dans un secteur que je veux. Donc, c'est-à-dire faire le travail que je veux et qui me rapporte un revenu élevé. » O

“A good employment is an employment which pays me or guarantees me a life I could enjoy.... good employment means an employment that gives you an adequate living. That income that you need to cover your family sustenance, whether it is food or other many things.” N

Il y a des répondants qui estiment qu'avoir un travail dans son domaine de formation devient même plus important que le revenu, et si le choix devait être fait entre un salaire élevé et un travail à la hauteur des compétences, le premier semble l'emporter.

C'est ce qu'expriment les propos du répondant L.

“ The most important is to have an employment in my area of study, more important than income; I can accept a cut in the income if the employment is according my skills and what I like. ”

Cette distinction entre qualité de travail et revenu est assez marginale dans le groupe. En général, un bon travail est associé à un bon revenu. Il est supposé ouvrir la voie vers un

statut socio-économique beaucoup plus confortable surtout pour des personnes qui ont des diplômes universitaires

N a quand même tenu à préciser que le bon emploi de même que la carrière choisie ne veut pas nécessairement dire une accumulation de diplômes d'études supérieures. Du moment qu'on est satisfait du travail et qu'il permet de donner un revenu adéquat, on peut qualifier ce travail de bon. Ce participant, tout comme les autres répondants, insiste quand même à ce que les personnes aient l'opportunité de choisir et d'obtenir le travail qui leur convient.

“Good employment in an employment which pays me or guarantees me a life I could enjoy. It has nothing to do with the degrees that we have or the diplomas even though it is part of the puzzle. What I mean is that the career is a choice you make and you are satisfied of. All satisfactions are not linked to high degree, high degree is a choice.” N

Nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer aussi qu'ici le répondant réagit implicitement au fait assez répandu, que les immigrants se croient obligés d'acquérir des diplômes d'études supérieures pour avoir une situation économique assez satisfaisante alors que dans la population générale cela ne semble pas nécessaire.

En ce qui concerne la réalisation du travail satisfaisant, il est à noter que douze des dix-sept répondants considèrent qu'ils n'ont pas encore réalisé cet aspect. Ils ont des explications diverses quand à la non réalisation du travail, mais les réponses dominantes sont la discrimination (raciale, ethnique, religieuse) et la discrimination en raison de la non reconnaissance de l'expérience et des compétences étrangères. Les répondants expriment leurs points de vue dans les termes suivants :

« Je suis complètement insatisfaite parce que ici au Canada, il y a un problème d'évaluation, la non reconnaissance des diplômes et les certificats d'étude faits à l'étranger. Il y a un grand problème parce que le Canada n'accepte pas les diplômes étrangers. Ça pose un grand problème pour les gens qui viennent de leur pays, juste pour le travail, pas pour étudier ici. Ils viennent déjà, ils ont étudié dans leur pays de naissance, ils sont formés, ils ont même commencé une carrière, choisi leur vie. Puis ils viennent ici, par exemple des médecins, des avocats. Moi par exemple, je suis une avocate dans mon pays et ici, je n'ai pas accès au système juridique du Canada. » G

«dans le milieu académique c'est plus simple de trouver du travail et il y a moins de ce genre de problème de discrimination et autres. Mais dans le milieu professionnel en général, je l'ai vécu en essayant de rechercher un stage, comme quoi il y avait de la discrimination. » B

Les répondants perçoivent un lien entre le multiculturalisme et la réalisation du travail satisfaisant. Ils estiment que l'intégration dans le milieu du travail est du ressort du gouvernement canadien et que cela fait partie du multiculturalisme.

« Un travail, pour moi, c'est central. Derrière tout cela, je crois que la politique de multiculturalisme et celle d'immigration devraient se concentrer sur l'emploi. Quelqu'un ne peut pas être intégré sans emploi adéquat. » M

« Ici au Canada on sous-estime les diplômés de l'étranger. Si la politique voulait changer les règles, qu'on puisse faire des petites formations de mise à jour, parce que vraiment, il n'y a que des petites différences dans la formation mais c'est presque pareil. C'est très loin de ce qu'on croit du Canada. Quand on vient on a beaucoup de rêve, mais c'est très loin de la réalité, avec cette politique, c'est très difficile de s'intégrer dans le système de l'emploi. » G

« Il n'y a que la politique qui puisse favoriser l'accès au travail décent, ce n'est pas la loi. Pour mettre la loi en pratique, il faut des gens qui sont convaincu du multiculturalisme et qui la promeuvent. C'est là, dans le domaine du travail, que la politique de multiculturalisme a tout son sens » K

«...une politique de multiculturalisme pourrait venir essayer de changer ces préjugés, ces mentalités que les gens ont. Pas avec des politiques de discrimination positive, ça ne change rien. Il faudrait vraiment essayer de faire plus d'échange entre, carrément, les recruteurs, les effectifs dans la compagnie avec les professionnels des minorités, peut être même des associations professionnelles des minorités; qu'ils aient des rencontres ou des espaces d'échanges en tout cas avec les gens qui recrutent pour qu'ils puissent démystifier tous les genres de préjugés qu'ils pourraient avoir, plutôt que de faire des politiques de discrimination positive, parce qu'à long terme, ça je ne pense pas que ça règle le problème. » A

La conclusion qui peut être tirée à partir de ces extraits est que l'intégration dans le milieu du travail et son corollaire, l'acceptation dans ce milieu, sont perçues comme primordiales pour l'établissement et l'intégration des immigrants. Par conséquent, dans le cas où cette intégration n'a pas eu lieu, cela est considéré comme une défaillance dans l'action publique dans le domaine du multiculturalisme. Les citations ci-dessus démontrent que pour nos répondants les objectifs de l'action étatique dans le domaine du multiculturalisme sont perçus comme des outils, des instruments devant aider les membres des minorités visibles à dépasser les barrières et à atteindre une intégration socio-économique. Cela veut dire que les objectifs du multiculturalisme doivent contribuer aussi à la réalisation de certains aspects de vie satisfaisante, tels le travail et le logement. La prochaine section renforcera le constat selon lequel dans la perception des participants à cette recherche, les actions publiques dans le domaine du multiculturalisme sont tenues d'avoir une certaine responsabilité dans la réalisation de certains aspects de la vie satisfaisante.

3.4 Soutien public

Pour connaître la place que les répondants attribuent au gouvernement et aux politiques publiques dans la réalisation d'une vie satisfaisante en général et des aspects de la vie satisfaisante en particulier, la question suivante a été posée aux interviewés: Pensez-vous que c'est de la responsabilité du gouvernement du Canada de vous aider à accomplir une vie satisfaisante? Pourquoi?

Pour cette question nous avons retrouvée des réponses presque identiques chez nos répondants, du moins, les mêmes éléments revenaient d'une réponse à une autre. Ainsi, les répondants donnent tous une certaine responsabilité au gouvernement dans la réalisation du bien-être.

Cette responsabilité n'est pourtant pas perçue dans tous les aspects de la vie satisfaisante identifiés mais seulement au niveau de certains. C'est le cas des aspects qui ont trait à l'espace public comme les infrastructures, la santé publique, la sécurité, l'éducation et la reconnaissance des compétences étrangères, mais aussi le travail et la liberté de pratiquer sa religion. Il est à souligner qu'alors que la religion (la pratique individuelle et quotidienne dans l'espace privé, la relation entre soi et Dieu) n'a pas été identifiée comme faisant partie des responsabilités partagées avec le gouvernement, la liberté de pratiquer sa religion (liée aux lois et aux droits citoyens) l'a été.

« Je ne dirai pas une responsabilité à 100% parce qu'il y a certains éléments de la vie satisfaisante qui dépendent d'eux comme accès aux soins de santé et autres, mais il y en a d'autres qui dépendent plus de moi comme la spiritualité et liberté religieuse...non, liberté religieuse dépend d'eux aussi. Travail dépend de moi et d'eux donc pour cette question-là je dirai que heu, ça dépend : ils ont une certaine responsabilité sur certains aspects de la vie satisfaisante qui sont en lien avec eux, en lien plus ou

moins directe. Donc, responsabilité, ça dépend d'après l'aspect qui est concerné. » A

« Jusqu'à un certain point je dirai oui. Heu, par exemple, les premiers aspects que j'avais cités : santé et sécurité, je pense que le gouvernement jusqu'à un certain point, peut avoir un impact, il doit avoir un impact sur ces aspects-là, à travers les ministères mis sur pied pour pourvoir à la bonne vie dans ces domaines. Oui. Je dirai la santé, la sécurité, les moyens au niveau de l'éducation et les infrastructures. Le gouvernement doit beaucoup s'impliquer la dedans. » B

« Oui, le gouvernement est responsable surtout pour les services : trouver, assurer les emplois, établir l'accessibilité des services de soins de santé. On peut dire que le gouvernement est impliqué à 70% des éléments qui assurent le bien-être de la personne. Surtout dans le domaine de l'emploi, les infrastructures, le logement, la nourriture. Il ya des éléments dont c'est la responsabilité des personnes elles-mêmes. Elles doivent s'habituer à l'existence de l'autre, s'accepter les uns les autres, respecter les différences, les rêves des autres. Ça va faciliter la cohabitation, la coexistence. » G

« Oui. Mais pas que le gouvernement. Ce n'est pas tout le temps que le gouvernement va faire tout. L'individu aussi, il faut qu'il ait certaine conscience. Le gouvernement oui, avec les lois et la pratiques des lois. Mais les individus aussi avec une certaine conscience, une certaine compréhension. » I

« Oui. On paie des impôts, donc, il faudrait qu'on ait l'outil. Parce que par exemple, quelque soit ton niveau d'éducation, ton niveau de vie, s'il n'y a pas d'emploi pour toi, tu ne l'auras pas. Donc, je pense que c'est au gouvernement, de faire en sorte que les critères macro, de l'économie, soit assez viables. Que ce soit au niveau de l'économie, que ce soit au niveau de l'accessibilité à l'éducation, que ce soit au niveau de la santé; tout ça, je pense que oui, c'est au gouvernement de mettre des balises pour que le système fonctionne. Après, pour atteindre quel niveau, ça, c'est de l'effort de chacun. Mais oui, les conditions, je pense que c'est au gouvernement de mettre l'environnement, le cadre. » M

“It is not entirely a government's responsibility to give me a quality of life, but, it is the government's responsibility to supply me the necessary tools for a good life, after all it is the government of Canada that allowed me to come to this country.” N

« Oui, il y a une part pour le poids public et une part pour moi. Donc le gouvernement peut m'aider mais moi aussi j'ai une part. »

Ces extraits ci-dessous démontrent dans la perception des répondants, pour pouvoir mener à bien une vie satisfaisante, la personne ne doit pas être laissée à elle-même, il y a des aspects de la vie qui dépendent en totalité ou en partie de l'implication des politiques publiques. Ce dernier cas nous prouve que les répondants ne comptent pas sur les politiques publiques pour qu'elles leur mâtent le travail, mais qu'elles puissent au moins mener à bien leur part de responsabilité.

Enfin, en ce concerne le rôle du gouvernement comme fournisseur de services publics, les répondants insistent encore sur la responsabilité du gouvernement d'aider les immigrants à s'intégrer sur le marché du travail et à y être acceptés, notamment en mettant sur pied des programmes de sensibilisation plus efficaces pour les recruteurs. Il faut des politiques publiques qui incitent tant la sphère publique que la sphère privée du marché du travail à traiter les immigrants en général et les minorités visibles en particulier de manière équitable.

Il y a aussi des répondants qui ont exprimés le désir de voir les autorités canadiennes agir plus activement auprès des recruteurs en ce qui concerne la non reconnaissance des compétences étrangères.

« Je considère qu'une vie satisfaisante ici au Canada, s'origine à partir du travail. Hors, le travail est une obligation il me semble, que chaque gouvernement, quel qu'il soit, devrait assurer envers les citoyens. »

“ They can help me with the employment situation. They have a contributing factor in my contempt by helping me with employment. ”

« Le gouvernement doit assurer à 30% l'accomplissement d'une vie satisfaisante. Tout ce qui est santé, sécurité et aussi les programmes de recrutement et les autres programmes pour aider à trouver du travail doivent être assurés par le gouvernement. C'est sûr que s'il y a du chaos, du désordre, il n'y a pas de vie satisfaisante. » E

Cette responsabilité d'insertion et d'intégration devient très importante et même primordiale pour ceux qui ont immigrés au Canada sous la catégorie d'immigration économique et qui viennent au Canada munis de compétences et d'expérience.

« Je dis que oui, c'est la responsabilité du gouvernement du Canada. Puisque, on a demandé la résidence permanente sur des critères qu'eux même ont élaborés. Et donc, il est de leur responsabilité de nous trouver du travail. Il est de leur responsabilité de donner du travail à tous les immigrants qui sont venus parce qu'aucun immigrants, en dehors peut-être des réfugiés, les immigrants travailleurs, c'est ce qui est écrit sur le formulaire de demande d'immigration pour travailleurs. Donc, les critères qu'ils ont mis en œuvre, on les a satisfaits, et ils nous ont donné le papier pour venir travailler. Alors, comment se fait-il que subitement le gouvernement fédéral devient sourd quand ils ne peuvent plus faire le travail, espoir pour lequel ils sont venus ici? Donc, c'est de la responsabilité primaire du gouvernement, sinon des gouvernements du fédéral jusqu'au municipal de donner du travail aux immigrants. Pas seulement donner du travail, mais de faire la sensibilisation de tous les milieux et d'ouvrir ainsi les opportunités d'emploi aux minorités visibles. Ça, c'est la responsabilité du gouvernement canadien, du gouvernement fédéral du Canada, du gouvernement provincial de l'Ontario et des autres provinces et des gouvernements municipaux. Trouver du travail au Canada, c'est politique. C'est le politique qui donne du travail au Canada. Si ceux là qui promeuvent la loi du multiculturalisme disent vous devez embaucher des immigrants, sinon il y a des sanctions, alors les employés seront obligés de le faire. Donc, le gouvernement doit taper sur la table et mettre la main à la poche, pour sensibiliser et pour contraindre, prendre des lois contraignantes qui favorisent justement l'emploi pour les immigrants. » K

Nous ne pouvons pas nous empêcher de noter que ce répondant met en question non seulement l'efficacité de la loi sur l'équité en emploi telle qu'elle est

appliquée en ce moment, mais aussi donne une solution pour une meilleure application de la politique et des programmes de sensibilisation de l'équité en emploi. Pour le moment, elle ne rend ses programmes d'équité obligatoires qu'au niveau des services fédéraux et autres entreprises qui ont des contrats du gouvernement fédéral atteignant ou excédant \$100.000¹⁷.

Pour conclure, cette section démontre que le gouvernement est tenu responsable d'offrir des opportunités de réalisation pour certains aspects de la vie satisfaisante. Elle implique également que les membres des minorités visibles qui croient qu'ils se font refuser les opportunités du fait de leur ethnicité, s'attendent à ce que la politique de multiculturalisme prenne en charge le problème et le résolve. Quand elle ne s'en occupe pas ou qu'on pense qu'elle ne s'en est pas occupée, les répondants y perçoivent une défaillance.

¹⁷ Pour une discussion sur la politique de l'équité en emploi voir Bakan et Kobayashi (2000)

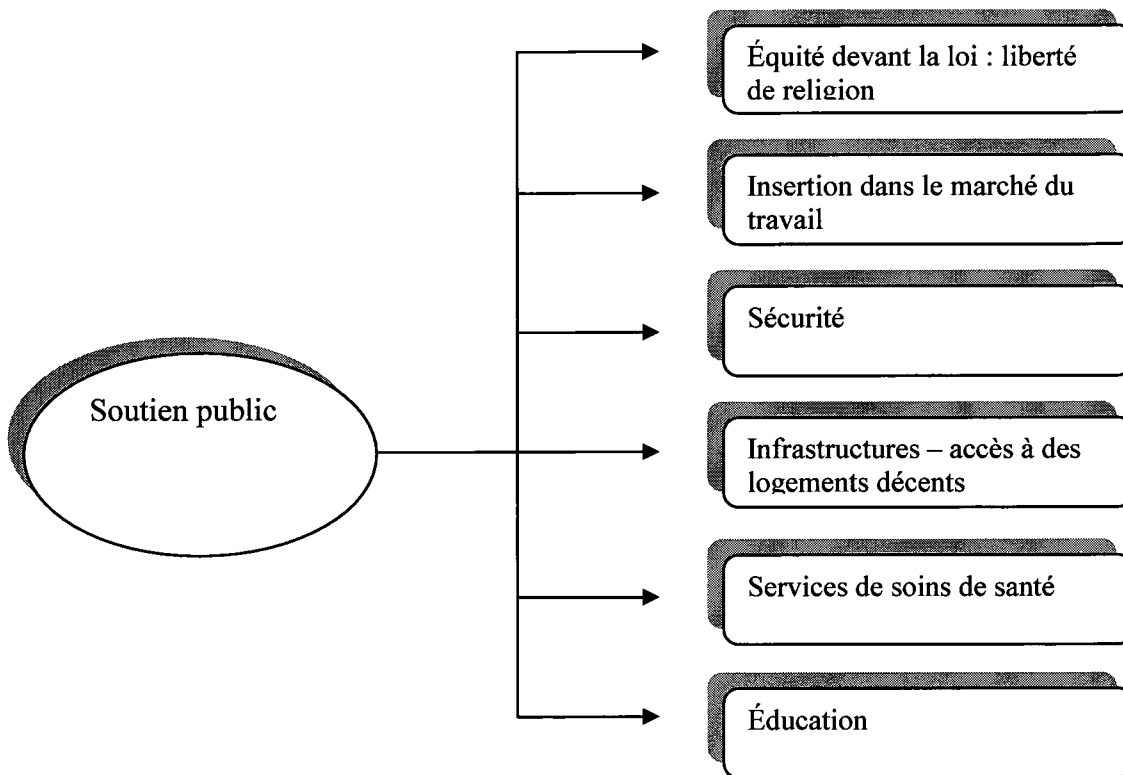


Figure 6 : soutien public perçu

3.5 Le degré d'identification au groupe ethnoculturel des participants

Cette partie du travail est la seule qui est basée sur un modèle quantitatif. Nous nous sommes servis de la grille dressée par Lalonde et al (1993), adaptée et traduite par René Mokoukolo dans le cadre de sa recherche sur les déterminants de l'attitude multiculturelle des jeunes indiens en France. Le questionnaire se compose de huit phrases affirmatives dont six positives (1, 2, 4, 6,7, 8) et deux négatives (3, 5) qui ont été répondues sur une échelle de Likert initialement de 1 à 10 allant de 1 signifiant que le

répondant est très en désaccord avec l'affirmation jusqu'à 10 signifiant que le répondant est très en accord. Les phrases affirmatives considérées positives sont :

1. Je m'identifie fortement à ma communauté
2. Je préfère être avec des personnes qui n'appartiennent pas à ma communauté.
4. Le fait d'appartenir à ma communauté fait partie de ma personnalité
6. Je me sens mal à l'aise quand les gens me disent que je ressemble aux personnes de mon groupe
7. Je préfère passer du temps avec des personnes provenant du même groupe que moi plutôt qu'avec des personnes appartenant à d'autres milieux.
8. je pense que c'est très important pour les jeunes d'apprendre l'histoire et les traditions de leur groupe ethnique.

Les phrases affirmatives considérées négatives sont :

3. Je n'apprécie pas d'être présenté(e) comme quelqu'un appartenant à ma communauté.
5. Je n'aime pas parler de mon milieu socioculturel avec des personnes d'autres origines.

Être très en accord avec les phrases 1, 4, 7 et 8 dénote une identification au groupe ethnoculturel ou à la communauté d'origine très forte alors que être très en accord avec les phrases 2, 3, 5 et 6 traduit plutôt que la personne s'identifie faiblement au groupe ethnoculturel ou à la communauté d'origine.

Normalement, l'échelle de Likert exige d'être impaire parce que l'on devrait aussi prévoir une réponse neutre pour les répondants qui ne sont ni en accord ni en désaccord avec l'affirmation en question. Par exemple, avec une échelle de 1 à 5, nous aurions 1 comme très en désaccord, 2 comme en désaccord, 4 en accord, 5 très en accord et 3 ni l'un, ni l'autre. Parce que notre échelle est impaire, nous avons désigné comme neutre les valeurs 5 et 6. Par ailleurs, les items 3 et 5 étant négatifs, il a fallu convertir leurs valeurs en les inversant. En considération de tout cela, 62 représente le plus grand degré d'identification au groupe et 16 représente le plus faible degré d'identification.

À la fin de cette opération il est apparu que le degré d'identification de nos répondants est de modéré à fort. La majorité se situant dans la catégorie de la forte identification entre 52 et 61 (12 répondants). Le tableau ci-dessous résume bien la situation. Ils ont été largement en accord avec les affirmations 1, 4, et 8. Cette forte identification au groupe est aussi renforcée par le fait qu'ils sont largement en désaccord (14/17) avec l'affirmation 3 (Je n'apprécie pas d'être présenté(e) comme quelqu'un appartenant à ma communauté.). L'identification au groupe se trouve enfin renforcée par le fait que presque tous nos répondants (16/17) désapprouvent l'affirmation 5 (Je n'aime pas parler de mon milieu socioculturel avec des personnes d'autres origines.). Par contre la majorité de nos répondants (9/17) démontre une attitude neutre à l'égard de l'affirmation 7 (Je préfère passer du temps avec des personnes provenant du même groupe que moi plutôt qu'avec des personnes appartenant à d'autres milieux.). Ceux qui ont donné cette réponse avancent qu'ils importent peu que les personnes avec qui ils passent leur temps soient du même groupe ethnoculturel ou d'un autre groupe. Les

répondants qui sont en désaccord (6/17) avec la même affirmation donnent aussi une justification similaire. Le fait de ne pas préférer passer du temps avec des gens de leur groupe ne veut pas dire qu'ils préfèrent passer e du temps seulement avec des personnes d'autres groupes. Ce résultat démontre que l'origine ethnoculturelle n'est pas une barrière en ce qui concerne l'interaction active avec les autres groupes, et ce faisant, l'intégration sociale. Ce fait se reflète aussi dans le désaccord (8/17) ou la neutralité (6/17) qu'exprime la grande partie de nos répondants concernant l'affirmation 2 (Je préfère être avec des personnes qui n'appartiennent pas à ma communauté). Et pour justifier leurs réponses, ces répondants avancent encore une fois que l'origine ethnoculturelle des personnes avec qui ils passent leur temps n'a pas vraiment de l'importance.

Ayant ainsi rendu compte des trois parties de notre recherche, à savoir l'attitude à l'égard du multiculturalisme, les aspects les plus importants d'une vie satisfaisante et la perception du multiculturalisme sur eux et enfin le degré d'identification au groupe, il est temps de passer à la discussion conclusive de cette recherche. C'est ce à quoi nous nous consacrons dans la prochaine section de notre travail. Nous partirons aussi des recommandations formulées par certains des répondants pour faire des remarques qui vont renforcer nos découvertes et soutenir notre conclusion. Cette section portera aussi sur les limites du travail ainsi que sur les ouvertures potentielles de recherche auxquelles cette étude exploratoire permet d'aspirer.

Répondant	Identification au groupe ethnoculturel								Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	
A	10	3	10	10	5	1	9	10	58
B	8	1	5	5	10	5	1	10	45
C	7	5	9	10	8	1	5	10	55
E	3	4	9	4	9	1	5	8	43
F	10	3	5	9	9	2	1	7	46
G	5	3	10	7	9	1	5	9	44
H	10	5	10	10	10	1	5	10	61
I	8	1	10	10	10	1	4	10	54
J	7	5	10	5	10	1	5	7	50
K	5	5	10	5	10	10	5	5	45
L	8	6	3	9	10	1	5	10	52
M	9	3	9	9	5	1	8	10	54
N	5	5	4	5	8	3	5	8	33
O	7		10	10	10	5	1	10	53
P	8	5	10	10	7	1	1	10	52
Q	10	7	10	10	10	10	1	10	58
R	10	1	10	7	10	1	3	10	52

Tableau 1. Degré d'identification au groupe ethnoculturel

Chapitre IV : Discussion

4.1 Retour sur la question de recherche et l'hypothèse à la lumière des résultats de recherche et du cadre théorique

Dans cette section, il est temps pour nous d'apporter des réponses définitives à nos questions, d'interpréter ces réponses afin de constater la confirmation ou l'infirmité de notre hypothèse. Comme nous l'avons réitéré à maintes reprises au cours de cette recherche, il s'agit d'une investigation exploratoire à l'aide d'une méthodologie qualitative et d'un questionnaire administré à un petit nombre de personnes provenant de deux groupes des minorités visibles originaires de l'Afrique: les Magrébins et les Noirs.

Au début de cette recherche, nous voulions connaître les attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme ainsi que les déterminants de cette attitude. Nous voulions aussi savoir quelles représentations les immigrants faisaient du multiculturalisme. Pour y parvenir, nous avons choisi une perspective qui mettait de l'avant les capacités individuelles plutôt que l'identification au groupe du pays d'origine. Nous nous mettons ainsi en porte à faux de l'opinion qui veut que chez les immigrants issus des minorités visibles, le soutien au multiculturalisme dépende essentiellement du degré d'identification au groupe ethnoculturel. Soutenir cette hypothèse reviendrait à dire que l'attitude à l'égard du multiculturalisme est identique chez tous ceux qui partagent le même degré d'identification au groupe d'origine. Or, comme nos résultats le confirment, les attitudes peuvent aussi être influencées par des caractéristiques et des situations plus individuelles.

Au cours de notre recherche, nous avons trouvé que la majorité des répondants avaient un grand attachement à leur groupe ethnoculturel. Toutefois, en cumulant les résultats au niveau de l'attitude exprimée (par l'évaluation de niveau 1 et 2), il apparaît que presque la moitié des répondants a exprimé une certaine ambivalence dans son sentiment à l'égard du multiculturalisme alors que ces répondants s'identifient très fortement à leur groupe ethnoculturel. Ils soutiennent l'idéologie du multiculturalisme ou du moins l'idéologie telle qu'ils se la représentent, mais trouvent que dans la réalité, le multiculturalisme ne livre pas nécessairement ce qu'il a promis ni ne comble les fonctions qu'ils pensent qu'il devrait combler. Et ce, surtout en ce qui concerne l'intégration socio-économique. Or, pour les répondants, l'intégration socio-économique, ou plus précisément la bonne intégration dans le marché du travail, est une dimension centrale du multiculturalisme (tel qu'ils se le représentent). Parmi les principales composantes du bien-être individuel on retrouve entre autres les compétences et leur reconnaissance, un métier correspondant aux compétences et à la formation académique de l'individu et/ou des revenus appropriés au métier en question. Ces aspects sont parmi les plus valorisés par les répondants non seulement en termes de bonne intégration socio-économique, mais aussi comme indicateurs de la vie satisfaisante et du bien-être.

Les répondants font aussi une certaine association entre l'action publique dans le domaine du multiculturalisme et la capacité d'accomplissement de ces aspects. Ils attribuent aux politiques publiques dans le domaine du multiculturalisme une certaine responsabilité quant à la réalisation de ces aspects qui mènent à un statut socio-

économique plus enviable et plus aisé et par le fait même de leur réalisation, contribuent à créer une vie satisfaisante.

Dès lors que ces aspects ne sont pas réalisés et que les répondants considèrent que de leur côté, ils avaient les capacités nécessaires à leur réalisation, la cause de leur non accomplissement est alors recherchée ailleurs que chez l'individu. Autrement dit, la cause devient externe. Comme nous l'avons vue dans notre cadre théorique, selon Amartya Sen, pour être réalisées, les capacités ont besoin d'éléments internes (qui sont de l'ordre de la personne concernée) et des éléments externes (qui sont de l'ordre des politiques publiques, des institutions publiques qui jouent le rôle de facilitateurs). Il est donc tout à fait logique de dire que l'évaluation et la perception du multiculturalisme comme un facilitateur déficient en totalité ou en partie, dépend de la perception de l'impact que le répondant croit que le multiculturalisme a eu ou n'a pas eu (dépendamment de la nature de l'impact) sur les aspects d'une vie satisfaisante et de par ce fait même, sur la réalisation des capacités, dès lors qu'il a été établie que la réalisation ou la non réalisation de ces aspects et de ces capacités n'est pas entièrement due à des causes internes. Nous pensons que c'est le cheminement que les répondants qui ont une attitude tiède à l'égard du multiculturalisme ont poursuivi pour arriver à une telle attitude. Cela se démontre dans les raisons qu'ils donnent pour signaler une certaine inefficacité des actions publiques, du moins dans certains domaines.

À la question, est-ce que la perception de l'impact de l'action publique dans le domaine du multiculturalisme sur les opportunités et les contraintes en général et sur la réalisation des aspects d'une vie satisfaisante en particulier, peuvent contribuer à

déterminer l'attitude à l'égard du multiculturalisme?, nous répondons par l'affirmative. Nos résultats suggèrent qu'il est très probable que cela arrive. Les sept répondants qui ont exprimé un sentiment mitigé à l'égard du multiculturalisme pensent qu'elle a failli dans sa mission d'intégration économique. Ils ont tellement insisté sur ce sujet que nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que sans cette défaillance, ils auraient eu une attitude différente à l'égard du multiculturalisme tel qu'ils se la représentent. Tous ces répondants se disent aussi insatisfaits de leur situation de travail actuel et n'ont pas accompli le métier qu'ils pensent correspondre à leurs compétences. Tous ces répondants pensent que telle situation leur est arrivée parce qu'ils sont membres de minorités visibles. Enfin, ils pensent tous que l'action publique dans le domaine du multiculturalisme devrait remédier à ce genre de situation et que parce qu'elle n'arrive pas à le faire, la mauvaise intégration sur le marché du travail est monnaie courante dans le groupe des minorités visibles.

Toutefois, nous pensons que même si des personnes ont la même perception des lacunes du multiculturalisme dans la réalisation d'une justice sociale, les attitudes ne sont ni figées ni génériques. Il arrive qu'une personne soit plus encline à utiliser d'autres paramètres d'évaluation et d'autres déterminants qui rendent son attitude différente en intensité certainement mais peut être aussi en nature. C'est ce qui est arrivé avec certains de nos répondants qui croient en une défaillance de cette politique tout en ayant une attitude positive. Dans le cas de ces personnes, il se peut que l'identification au groupe ait joué un rôle plus déterminant. Tel est le cas par exemple de la répondante A qui reconnaît et apprécie fortement le fait que le multiculturalisme contribue à

l'harmonisation et l'interaction sociale mais est défailant dans le cas de l'intégration sur le marché du travail. Cela peut aussi être dû à d'autres paramètres (en concert ou en exclusion du degré d'identification) comme le fait de relativiser l'efficacité du multiculturalisme en le comparant à d'autres pays occidentaux de destination des immigrants. Cela est effectivement survenu dans le cas de certains de nos répondants (par exemple la répondante B). Cette situation de compromis et de relativisation survient quand, tout en reconnaissant que l'action publique canadienne dans le domaine du multiculturalisme n'est pas parfaite, la personne a tendance à penser que la situation des immigrants est plus qu'enviable comparativement à celle des immigrants d'autres pays européens. Cette relativisation pourrait permettre ainsi de tempérer le jugement et l'attitude à l'égard du multiculturalisme canadien. Cependant, la relativisation peut créer une certaine normalisation des pratiques contre lesquelles on devrait protester. Elle renforce la tendance de certaines personnes à pratiquer de la discrimination inconsciente basée uniquement sur le double standard appliqué aux membres des minorités visibles et aux Canadiens blancs¹⁸. Cela renforce la discrimination et la racialisation qu'on retrouve déjà dans tous les domaines de la vie au Canada. Que ce soit à l'école (James, 2007), sur le marché du travail (Al-Waqfi et Jain, 2007) ou du logement (Chambo, Hulchanski, Murdie et Teixeira, 1997). En contribuant à une citoyenneté de second degré, ce genre de

¹⁸ Par exemple, Peter S Li (2003) rapporte que les immigrants sont toujours considérés comme des personnes à problèmes qui amenuisent et entachent le tissu social et les valeurs et cultures des groupes dominants. Cela implique aussi que pour être accepté et pour pouvoir vraiment réussir une intégration socio-économique, il faut abandonner le plus que possible son appartenance, son ethnicité si possible parce que l'intégration telle que théorisée par les académiciens et conçu par les politiciens est plus une assimilation qu'une intégration.

relativisation se met en porte à faux du principe de la citoyenneté multiculturelle qui accepte également tous les citoyens.

Ainsi, notre étude a démontré que la perception de nos répondants sur la question des capacités joue un rôle dans leurs attitudes à l'égard du multiculturalisme. Force est de conclure que l'identification au groupe joue aussi un rôle dans l'attitude, de même que les aspects d'une vie satisfaisante et le fait d'avoir déjà vécu dans d'autres pays occidentaux. Néanmoins, nous ne saurons dire lequel de ces déterminants l'emporte sur l'autre. Pour ce faire, il faudrait des recherches beaucoup plus ciblées et poussées. Il faudrait aussi établir un nouveau questionnaire avec de nouveaux moyens de mesure de l'influence de chacun de ces facteurs. Par ailleurs, nous n'avons trouvé personne qui témoigne d'une attitude négative sans appel ni d'une attitude positive aveugle. Pour ceux qui ont une attitude positive comme pour ceux qui ont une attitude plus mitigée ou ambivalente, le choix semble avoir été pris après une réflexion bien critique.

La variation dans les attitudes ne semblait pas être déterminée par l'origine ethnique. Les membres de la même origine ethnique n'avaient pas forcément le même degré d'identification au groupe ethnoculturel et ne partageaient pas forcément la même attitude à l'égard du multiculturalisme. Toutefois, on ne peut pas en déduire que l'identification au groupe d'origine est insignifiant avec un nombre de répondants aussi petit que le nôtre.

La variation ne semblait pas non plus suivre une trajectoire générationnelle. Par exemple en ce qui concerne l'attitude mitigée, elle était partagée par une jeune femme

âgée de 29 ans et un homme de 48 ans. De la même façon, cette variation ne semblait pas être influencée par le genre.

Il est aussi important de noter que chez les immigrants qui sont venus ici sous le programme d'immigration économique, la non reconnaissance des compétences peut être ajoutée aux explications de discrimination sur le marché du travail. Par contre, pour ceux qui ont immigrés au Canada très jeunes et ceux qui y ont acquis leur éducation, cette discrimination est perçue tout simplement comme raciale ou ethnoculturelle.

En ce qui concerne la connaissance du multiculturalisme, nous avons remarqué chez les répondants une certaine connaissance du discours du multiculturalisme. Tous ont une représentation du multiculturalisme partant de l'existence de groupes différents dans un même pays en passant par l'interaction des groupes et les objectifs d'une intégration sociale et économique. Les répondants ne connaissent pas les spécificités de la politique ou des programmes mis en place pour concrétiser cette politique. Toutefois, presque tous nos répondants sont au courant de l'existence d'une telle politique. En outre, presque tous les répondants, à un moment ou à un autre de l'entrevue¹⁹ en sont arrivés à définir les objectifs du multiculturalisme en termes d'intégration socio-économique, d'inclusion sociale et à mentionner plus ou moins spécifiquement la présence ou l'utilité de programmes publics de multiculturalisme.

¹⁹Plus spécifiquement dans la section des objectifs souhaités et au niveau de l'impact de la politique sur les aspects les plus importants d'une vie satisfaisante.

4.2 Quelques recommandations de la part des répondants

Cette recherche portant sur l'attitude des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme, il m'a paru tout naturel de donner la parole à mes répondants afin qu'ils puissent non seulement s'exprimer librement mais aussi sortir du cadre que j'ai délimité pour cette recherche. Il est important d'offrir à ces individus visés par la politique du multiculturalisme, l'opportunité de s'exprimer et de parler directement aux décideurs politiques et aux concepteurs des politiques publiques dans le domaine du multiculturalisme. Après tout, qui de mieux que ces immigrants pour dire ce dont ils ont vraiment besoin dans ces politiques. De ce fait, j'ai pris la liberté de rapporter ici certaines des recommandations de mes répondants pour une amélioration de ces politiques publiques. Certaines de ces recommandations sont déjà apparues dans les extraits qui ont été analysés dans les sections précédentes. Les rapporter tous ici leur donne une visibilité plus claire.

Néanmoins, avant de rapporter ces recommandations, il faut se rappeler que notre étude ne vise pas spécifiquement les politiques du multiculturalisme mais plutôt les représentations que les membres des minorités visibles en font. Il faut aussi noter que le but de cet exercice n'est pas d'insinuer que des actions n'ont pas déjà été prises dans le sens des préoccupations soulevées par ces répondants, encore moins que les suggestions faites n'ont pas déjà été concrétisées par les différents départements et ministères qui sont impliqués dans l'application de la loi sur le multiculturalisme. Toutefois, ces recommandations démontrent l'importance que ces répondants rattachent à certaines

préoccupations qu'ils estiment faire parties des enjeux adressés par le multiculturalisme en tant qu'ensemble d'actions publiques.

Les répondantes **B** et **P** voudraient que les politiques publiques dans le domaine du multiculturalisme soient plus actualisées afin de correspondre aux besoins réels des immigrants. Alors que **B** croit que le problème d'efficacité des politiques et aussi les tensions qui subsistent, notamment en ce qui concerne les accommodements raisonnables, sont dus à la désuétude des politiques dans leurs formes actuelles; **P** pense que l'action publique dans le domaine du multiculturalisme n'a jamais vraiment fait de différence dans certains domaines de la vie. Les décideurs politiques devront être à l'écoute des besoins des immigrants avant même de concevoir des politiques de multiculturalisme qui les concernent au même titre que les deux groupes fondateurs. La révision doit aussi porter sur une définition plus claire de ces politiques, une définition plus claire de leurs objectifs et des moyens d'atteindre ces objectifs. Il faut éviter la confusion et le double discours. Il faut éviter les ambiguïtés, mais encore plus important, il faut que ces politiques dépassent le niveau du simple discours.

« À l'heure actuelle des choses, la politique ça n'as pas de résultats concrets. La question que je poserai à ceux qui ont mis cette politique là sur papier, c'est : est-ce qu'ils sont vraiment allés dans les communautés? Est-ce qu'ils ont questionnés des minorités visibles du Canada. Est-ce qu'ils sont vraiment allés aux seins des communautés là? Est-ce qu'ils ont questionnés les gens des minorités pour savoir ce qu'ils en pensaient. Est-ce qu'ils trouvent qu'ils ont une place dans cette politique là ou bien ça a juste été mis là pour, je ne sais pas moi, pour une cause quelconque?

.....je crois que ce n'est pas très effectif. Peut être que ça a ses bons cotés : ça permet aux gens d'avoir une certaine cohésion, la cohésion sociale. Mais, si tu regardes profondément, il y a des failles. Mais je ne dirai pas non plus que c'est négatif-là, qu'il faut jeter ça. Non, c'est juste qu'il faut la revoir je pense parce que souvent les gens sont stigmatisés. Et

là dès que un Québécois de souche par exemple va rencontrer, je ne sais pas moi, une femme voilée dans la rue, ils ont leur idée préconçues, ils disent ah, ils viennent chez nous pour changer les règles. Ils viennent chez-nous pour changer nos valeurs. Nous, nous avons été laïcisés et puis ils veulent tout changer, ils veulent qu'on retourne en arrière, ils veulent qu'on régresse. Alors que ce n'est pas ça. Ce n'est pas parce que l'autre à côté a exercé, va vivre sa culture, que toi tu va régresser pour autant. Non, tes choix tu les fais. Jusqu'à un certain point ça ne va pas te toucher. Ça c'est sa vie, c'est son foyer à lui. » B

« Il faudra que soit, on travaille pour changer ces politiques là d'une manière ou d'une autre ou d'avoir des politiques qui seront un peu mieux, qui peuvent mieux intégrer tous les immigrants qui sont au Canada. Je crois qu'une politique de multiculturalisme, c'est une politique qui permet non seulement de créer un certain sentiment de nationalisme, d'une fierté du fait qu'on est Canadien, mais en même temps c'est quelque chose qui doit se faire sentir dans tous les aspects de ta vie. Donc, non seulement c'est avoir ce sentiment de fierté mais pourquoi tu as cette fierté si ça ne t'amène pas du bien dans ta vie? Ce bien là doit se voir dans les autres aspects de la vie, dans mes expériences de tous les jours. Si je vais à l'école, si je travaille, lorsque je vais pour avoir des services sociaux quelconque, ça devrait se faire voir dans toutes ces choses là; de pouvoir voir une intégration de tous les immigrants indépendamment d'où ils viennent mais en tant que Canadiens et non en tant qu'étrangers. » P

Le répondant K recommande de revoir le multiculturalisme et les politiques publiques afin d'y intégrer vraiment des valeurs des autres groupes ethnoculturels. Il recommande aussi une meilleure définition de l'intégration des minorités visibles pour éviter de les confiner ensemble ou de les tenir et à l'écart des deux groupes fondateurs. En plus, il préconise une plus grande visibilité aux immigrants avec un rôle plus positif notamment dans la couverture médiatique. Il se plaint du fait que non seulement les immigrants ne sont pas visibles dans les médias, mais que quand ils sont mentionnés, c'est toujours sous un aspect négatif.

« Autre chose, la dignité de l'homme. Les Canadiens ici, même si je suis devant eux, ils ne me regardent pas, ils me voient à travers ce qu'ils pensent se passent en Afrique dans certains coins. Ils se disent : vous,

vous êtes ici, mais chez vous tout est pourri, donc contentez vous en. C'est une manière de relativiser le bien-être. Mais ce qu'ils oublient souvent, ce que les Africains qui sont là, travaillaient et gagnaient bien leur vie. Aller me voir au... (Location effacé par souci d'anonymat), je travaillais bien, je gagnais ma vie, je suis respecté et j'ai du personnel à ma disposition. Et donc, nous regarder de haut, nous regarder à travers le spectacle désolant qui se trouve quelques fois en Afrique, ça contribue davantage à noircir notre image. Le multiculturalisme, plutôt que de valoriser justement toutes les individualités et les culturalités dans un ensemble hétérogène mais harmonieux, contribue justement, de par la pratique à dire que nous sommes des barbares. Derrière ce discours là c'est ce qu'on lit. Donc, il n'y a rien de plus négatif à ressentir que quand quelqu'un vous regarde de haut. Ce regard discret mais avilissant ne favorise pas justement un multiculturalisme bienveillant. » K

Par ailleurs, pour régler le problème de la discrimination sur le marché du travail, la sensibilisation ne doit plus être limitée aux recruteurs et aux hauts cadres²⁰. Elle doit s'élargir à la population générale de façon à inclure les collègues de travail parce que c'est avec eux que la personne immigrante doit travailler tous les jours. Cette sensibilisation ne doit pas seulement se faire dans le cadre du recrutement, de la recherche du travail ou de l'atmosphère de travail. Elle doit aussi concerner les pourvoyeurs de services pour la population. Les pourvoyeurs de services ne doivent pas avoir de préjugés sur les membres de minorités visibles ni leur offrir des services dont la qualité est inférieure à celle des autres Canadiens, ce qui, pour ce répondant, est malheureusement le cas.

« Je crois que oui. Si on parle du multiculturalisme, le thème en soit, va beaucoup plus loin que la réalité apparente. Ceux qui ont pensé le multiculturalisme canadien, c'est quand même des gens qui réfléchissent,

²⁰ Au fil des années, différents départements et ministères ont présentés parmi leurs accomplissements dans le rapport annuel d'application de la loi sur le multiculturalisme, leur effort de réaliser une composante ou une autre de l'inclusion des membres des minorités visibles sur le marché du travail. Par exemple dans le rapport de 2000-2001, le fonction publique fédérale a tenu des salons d'équité en emploi et a entrepris l'embauche de membres des minorités visibles (Canada, 2002 : 9).

ce sont des intellectuels. Alors, ils savent très bien que dans ce multiculturalisme, cet isme là se veut une intégration de toutes les individualités, de toutes les cultures. Alors, quand on parle de culture, ma culture, je ne la trouve pas valorisée que lorsqu'elle me permet de vivre. Alors, à quoi bon le multiculturalisme, qui ne permet pas de vivre, mais plutôt de vivoter. Donc, le multiculturalisme, devrait, dans sa pratique, intégrer tous ses aspects. Il faut sortir de l'aspect théorique pour empoigner la réalité. Il faut sortir de la discrimination. C'est à madame monsieur tout le monde, aux Canadiens de pratiquer le multiculturalisme tous les jours et c'est à ce niveau là que ça va réussir. C'est dans la pratique quotidienne de tous les jours. Le maître mot c'est l'éducation. Il faut aussi que les législateurs, le gouvernement, fassent la promotion du multiculturalisme dans l'administration, ça doit d'abord commencer par là. L'administration c'est la première interface des immigrants ou bien des minorités culturelles face au Canada. C'est la porte d'entrées. Donc, faire l'éducation des gens, pour leur permettre de savoir qu'il faut traiter les gens de façon humaine et égalitaire. »

Enfin, G tiens à attirer l'attention sur le problème de la non-reconnaissance des compétences étrangères, la difficulté et le stress (dans certains cas il faudrait parler de détresse) que cela représente pour les immigrants. Elle propose aussi une solution pour améliorer le processus de reconnaissance des compétences²¹.

« Il y a un grand problème parce que le Canada n'accepte pas les diplômes étrangers. Ça pose un grand problème pour les gens qui viennent de leur pays, juste pour le travail, pas pour étudier ici. Ils viennent déjà, ils ont étudié dans leur pays de naissance, ils sont formés, ils ont même commencé une carrière, choisi leur vie. Puis ils viennent ici, par exemple des médecins, des avocats. C'est très loin de ce qu'on croit du Canada. Quand on vient on a beaucoup de rêves, mais c'est très loin de la réalité, avec cette politique, c'est très difficile de s'intégrer dans le système de l'emploi. Si la politique voulait changer les règles, qu'on puisse faire des petites formations de mise à jour, parce que vraiment, il n'y a que des petites différences dans la formation mais c'est presque pareil. »

²¹ Depuis 2003, les nouveaux arrivants profitent des services du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers gérés par Ressources Humaines et Développement des Compétences (RHDCC) en collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada. Ce dernier gère depuis 2009, le programme de multiculturalisme.

Ces recommandations faites par les répondants peuvent être interprétées de différentes manières. A priori, on peut être porté à penser que le fait que des programmes et des services similaires existent déjà ou que les préoccupations soulevées ne relèvent pas directement de la politique de multiculturalisme, démontrent une ignorance de la politique de multiculturalisme. Toutefois, ce n'est pas tant le fait que ces recommandations fassent parties de la politique ou des programmes du multiculturalisme qui compte ici. C'est qui compte, c'est que ces recommandations reflètent ce qu'ils pensent que les objectifs et les actions publiques dans le domaine du multiculturalisme doivent être. Autrement dit, ces recommandations traduisent leurs attentes à l'égard du multiculturalisme, attentes qui, ultimement, culminent autour de l'intégration socio-économique et politique et de ce fait, du bien-être. Or l'intégration est aussi la finalité du multiculturalisme en tant qu'idéologie et en tant que politique. Avec une telle finalité, la politique de multiculturalisme canadien s'est infiltrée et doit s'infiltrer à tous les niveaux et dans tous les aspects de la société²². En effet, comme l'affirme si bien Fleras (2009 :75-74) :

« Les minorités multiculturelles sont portées à considérer le multiculturalisme comme une ressource leur servant à réaliser des buts pratiques. Les besoins des minorités sont basiques : [...] elles veulent être établies, accroître les opportunités économiques pour eux et pour leurs enfants, éliminer la discrimination et l'exploitation, et conserver l'accès à leur héritage culturel sans perdre leurs droits citoyens, ce faisant, de conserver leurs identités et leur héritage sans abandonner un sens primaire d'appartenance au Canada. Le Multiculturalisme est utilisé comme un outil

²² Un rapide survol des différents rapports sur l'application de la Loi du multiculturalisme canadien démontre cet état de fait. Par exemple, le rapport sur l multiculturalisme canadien 2006-2007 démontrait des efforts d'application et d'implantation du programme de multiculturalisme dans quatre secteurs : soutien à la société civile, recherche et élaboration de politiques, soutien aux institutions publiques, éducation du publiques et promotion (Canada, 2008). A cela s'ajoutait aussi le plan d'action contre le racisme (Canada, 2008)

pour accomplir leurs besoins en offrant des opportunités à travers l'élimination des barrières discriminatoires dans les domaines du marché du travail, de l'éducation, du logement et de la justice. » (Ma traduction)

4.3 Limites et portée de la recherche

Chaque recherche comporte des limites. Il y a toujours des barrières qui rendent impossible l'absence de limites (limite de temps, limite de moyens financiers, incapacité de trouver des participants, limite déontologique...etc.). Cette recherche n'échappe pas à la règle et il est important d'en préciser les limites. Ainsi, nous aurions voulu trouver une population encore plus diversifiée. Par exemple, dans le cas de la confession religieuse, tous nos répondants, hormis un seul, sont des musulmans. Ce qui explique peut-être l'importance considérable que les répondants accordent à la liberté de pratiquer sa religion. Nous aurions voulu avoir une population beaucoup plus diversifiée en ce qui concerne la durée du temps passé au Canada, même si notre échantillon comporte quand même des personnes étant arrivées à partir des années 1990 et encore plus récemment dans les années 2000. Nous aurions voulu faire une étude intergénérationnelle en comparant la première à la deuxième et troisième génération. Mais cela n'est pas possible dans notre cas. Toutes ces limites de la recherche sont en quelque sorte des ouvertures vers plus de recherches, plus d'études de cas et plus de découvertes.

Toutefois, nous osons affirmer que notre recherche à une certaine portée académique. Nous n'avons pas pu étudier un plus grand échantillon. Toutefois, nous avons été capables de déterminer les attitudes de nos sujets de recherche. Nous avons

aussi fait un peu de lumière sur les attitudes de deux groupes de minorités visibles qui sont presque invisibles dans le champ de la recherche tant quantitative que qualitative : les africains et les arabes. En effet, la tradition porte à (surtout dans le cas de la recherche quantitative) étudier des groupes dont les membres sont beaucoup plus nombreux. Nous espérons que notre recherche incitera d'autres chercheurs et futurs chercheurs à envisager non seulement l'étude des attitudes des membres de minorités visibles à l'égard du multiculturalisme, mais aussi à cibler ces recherches sur des groupes aussi petits et récents au Canada que les Africains.

Ultimement, connaître les attitudes des minorités visibles dans ce cas implique aussi connaître leurs aspirations, ce dont ils sont satisfaits et ce dont ils ont besoin. Notre recherche a confirmé l'importance des questions de l'intégration dans le marché du travail et l'écart économique qui existe entre les membres des minorités visibles et les Canadiens des deux groupes fondateurs²³. Devant une telle inégalité, la question de l'efficacité des politiques publiques dans le domaine du multiculturalisme s'impose d'elle-même. Surtout que pour les répondants, les objectifs des politiques publiques dans le domaine du multiculturalisme sont des objectifs de justice sociale. Ceci explique le nombre considérable des répondants qui ont exprimé des attitudes fort mitigées à l'égard du multiculturalisme. Ces attitudes sont mitigées parce que les répondants considèrent que les politiques publiques dans le domaine du multiculturalisme n'éliminent ni le

²³ Selon les chiffres rapportés par Galabuzi (2001), l'écart de revenu entre les minorités visibles et les autres Canadiens étaient de 23% en 1996 et de 25% en 1998.

racisme, ni la discrimination et encore moins la racialisation généralisée²⁴. Or selon les représentations que nos répondants ont du multiculturalisme, les objectifs du multiculturalisme visent l'élimination de ces problèmes. L'échec des objectifs perçus du multiculturalisme sont alors remarqués sur une base individuelle comme une incapacité à réaliser certaines compétences et certaines aspirations.

²⁴ Reitz et Banerjee remarquent en ce sens que (2007: 489), “[...] racial inequality is a significant issue in Canada....the extent of discrimination is a point of dispute between racial groups. This create a potentially significant racial divide and prompt us to ask whether existing policy responses are adequate to bridge the gap”

Bibliographie

Abu-Laban, Yasmeen (2002), « Liberalism, Multiculturalism and the Problem of Essentialism », *Citizenship Studies*, vol. 6, no. 4, p. 459-482.

Abu-Laban, Yasmeen et Daiva Stasiulis (1992), « Ethnic Pluralism Under Siege : Popular and Partisan Opposition to Multiculturalism », *Canadian Public Policy – Analyse de politiques*, vol. 18, no. 4, p. 365-386.

Al-Waqfi, Mohammed A. et Harish C. Jain (2007), « Employment Conditions of Racial Minorities in Canada: How Bad is the Problem of Discrimination » in G. F. Fuji Johson et R. Enomoto, *Race, Racialisation and Antiracism in Canada and Beyond*, Toronto, University of Toronto, p. 79-104.

Angus Reid Group Inc. (soumis par) (1991), *Multiculturalism and Canadians: national attitude study*, Multiculturalism and Citizenship Canada, Ottawa.

Arends-Toth, Judith, Fons J. R. et Van De Vijer (2003), « Multiculturalism and Acculturation: Views of Dutch And Turkish-Dutch », *European Journal of Social Psychology*, vol. 33, no 2, p. 249-266.

Bakan, Abigail B. et Audrey Kobayashi (2000), *Employment Equity Policy in Canada: An Interprovincial Comparison*, Canada: Status of Women Canada.

Banerjee, Rupa et Jeffrey Reitz (2007), « Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada » dans Keith Banting, Thomas J. Courchene and F. Leslie Seidle (édité par), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada, Volume III*, Canada, Québec, Institut de Recherche en Politiques Publiques, p.489-546.

Banting, Keith, Thomas J. Courchene and F. Leslie Seidle (édité par) (2007), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada, Volume III*, Québec, Canada: Institut de Recherche en Politiques Publiques.

Banting, Keith, Richard Johnston et Stuart Soroka (2007), « Ties that Bind? Social Cohesion and Diversity in Canada », dans Keith Banting, Thomas J. Courchene and F. Leslie Seidle (édité par), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada, Volume III*, Québec, Canada: Institut de Recherche en Politiques Publiques, p. 561-600.

Banting, Keith et Will Kymlicka (2003), « Do Multiculturalism Policies Erode the Welfare State? » Présenté au colloque Francqui, *Cultural Diversities versus Economic Solidarity*, Brussels, Fev. 28 – March 1, p. 52.

Barratt, Leona, Allan Sheppard et Mathew Zachariah (édité par) (2004), *Canadian Multiculturalism: Dreams, Realities, Expectations*, Edmonton, Alberta, Canadian Multicultural education Foundation.

Barry, Brian (2001), *Culture and Equality: An Egalitarian Critique of Multiculturalism*, Cambridge, Polity Press.

Basu, K. (1987), « Achievements, Capabilities and the Concept of Well-Being », *Social Choice and Welfare*, no.4, p. 69-76.

Beiser, Morton, Samuel Noh, Feng Hou, Violet Kaspar et Joanna Rummens (2001), « Southeast Asian Refugees' Perceptions of Racial Discrimination in Canada », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 33, no.1, p. 46-70.

Belkhdja, Chedly, John Biles, Ian Donaldson, Jennifer Hyndman (2006), «Introduction: Multicultural Futures? Challenges and Solutions », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 38, no. 3, p. I-V.

Berry, John W (2006). « Mutual attitudes among immigrants and ethnocultural groups in Canada », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 30, no. 6, p. 719-734.

Berry, John W. et Rudolf Kalin (1995), « Multicultural and ethnic attitudes in Canada: An overview of the 1991 national survey », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 27, p. 301–320.

Berry, John W. et Rudolf Kalin (1994), « Ethnic and Multicultural Attitudes », dans J. W. Berry et J. A. Laponce, *Ethnicity and Culture in Canada, The Research Landscape*, Toronto, University of Toronto Press, p. 293-321.

Berry, John W., Rudolf Kalin et Donald M. Taylor (1977), *Multiculturalism and Ethnic Attitudes in Canada*, Ottawa: Minister of Supply and Services.

Berry, John W. et J. A. Laponce (1994), « Evaluating Research on Canada's Multiethnic and Multicultural Society: An Introduction », dans J. W. Berry et J. A. Laponce, *Ethnicity and Culture in Canada: The Research Landscape*, Toronto, University of Toronto Press, p. 3-16.

Bertheleu, Hélène (2001), « La politique canadienne du multiculturalisme: citoyenneté, accommodements institutionnels et équité », *Sociétés Contemporaines*, vol. 43, p. 31-51.

Bertin, Alexandre (2005), « Quelle perspective pour l'approche par les capacités? », Centre d'Économie du Développement de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, séries *Documents de travail*, vol. 92.

Bissoondath, Neil (1994), *Selling Illusions: The Cult of Multiculturalism in Canada*, Toronto, Penguin.

Bosman, Femke, Rudy Richardson and Joseph Soeters (2007), « Multicultural Tensions in The military from the Netherlands Armed Forces », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 31, no3, p. 339-361.

Boutin, Gérald, Gabriel Goyette et Michelle Lessard-Hébert (1990), *Recherche qualitative : fondements et pratiques*, Montréal: Agence d'ARC.

Brandolini, Andrea et Giovanni d'Alessio (1998), « Measuring Well-Being in the Functioning Space », Banca d'Italia, Rome, Italy.

Breton, Raymond, Jeffrey G. Reitz, Victor F. Valentine (avec la collaboration de Daiva Stasiulis, Réjean Lachapelle, Ilze Petersons Taylor) (1981), *Les frontières culturelles et la cohésion du Canada*, Montréal, Institut de recherches politiques, p. 482.

Bibby, Reginald W (1990), *Mosaic Madness: The Poverty and Potential of Life in Canada*, Toronto, Ontario, Stoddart.

Brug, Peary (2007), « The Endorsement of Societal Models Among Ethnic Minority and Majority Youth in the Netherlands », *Youth & Society*, vol. 39, no. 1, p.112-131.

Brug, Peary et Maykel Verkuyten (2004), « Multiculturalism and group status: The role of ethnic identification, group essentialism and protestant ethic », *European Journal of Social Psychology*, vol. 34, no 6, p. 647-661.

Canada (1999), *10e rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 1997-1998*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien.

Canada (2000), *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 1998-1999*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien.

Canada (2001), *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 1999-2000*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien.

Canada (2002), *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2000-2001*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien.

Canada (2008), *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2006-2007*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada.

Canada (2009), *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2007-2008*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada.

Danso, Ransford K. et Miriam R. Grant (2000), « Access to Housing as an Adaptive Strategy for Immigrant Groups: Africans in Calgary », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 32, no. 3, p. 19-43.

Dasko, Donna (2005), « Attitudes du public à l'égard du multiculturalisme et du bilinguisme au Canada », *Perspectives Canadiennes et françaises sur la diversité*.

Denise Helly, « Le multiculturalisme canadien: de la promotion des cultures immigrées à la cohésion sociale. 1971-1999 », *Cahiers de l'URMIS*, no6, 2000.

Deslauriers, Jean-Pierre (1991), *Recherche Qualitative Guide pratique*, McGraw-Hill.

Dewing, Michael et Marc Leman (2006), *Le Multiculturalisme Canadien*, Canada, Bibliothèque du Parlement.

Duchastel, Jules (2005), « La citoyenneté multiculturelle comme stratégie politique au Canada », Notes de conférence, Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie.

Eliadis, Pearl (2007), « Diversity And Equality: The Vital Connection », dans Keith Banting, Thomas J. Courchene and F. Leslie Seidle (édité par), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada, Volume III*, Québec, Institut de Recherche en Politiques Publiques, p. 547-560.

Erickson, Lynda et J. Scott Matthews (2005), « Public opinion and Social Citizenship in Canada », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 42, no.4, p. 373-402.

Fleras, Augie and Jean Leonard Elliott (2002), *Engaging diversity: multiculturalism in Canada*, Toronto, Nelson Thomson Learning.

Fleras, Augie (2009), *The politics of multiculturalism: multicultural governance in comparative perspective*, New York: Palgrave Macmillan.

Galabuzzi, Grace-Edward (2001), *Canada's Creeping Economic Apartheid: The Economic Segregation and Social Marginalization of Racialized Groups*, Toronto: CJS Foundation for Research & Education.

Hawkins, Freda (1988), *Critical years in immigration: Canada and Australia compared*, Kingston, Ontario: McGill-Queen's University Press.

Hawkins, Freda (1988), *Canada and Immigration: Public Policy and Public Concern*, McGill-Queen's University Press, Kingston and Montreal.

Hodgett, Susan, (en cours), *Multiculturalism and Human Development: An Initial Analysis of the Canadian Experience*, University of Ulster, description de la recherche en cours.

Houle, François (1999), « Citoyenneté, espace public et multiculturalisme: la politique canadienne de multiculturalisme », *Sociologie et Sociétés*, vol. 31, no. 2, p. 31.

Howard-Hasmann, Rhodae (1999), « "Canadian" as an Ethnic Category: Implications for Multiculturalism and National Unity », *Canadian Public Policy / Analyse de Politiques*, vol. 25, no. 4, p. 523-537.

James, Carl E. (2005), *Possibilities and Limitations: Multicultural Policies and Programs in Canada*, Halifax: Fernwood Publishing.

James, Carl E. (2007), « Negotiating School: Marginalized Students' Participation in their Education Process » in G. F. Fuji Johson et R. Enomoto, *Race, Racialisation and Antiracism in Canada and Beyond*, Toronto, University of Toronto, p. 3-16

James, Carl, Dwain Plaza et Cliff Jansen (2000), « Issues of Race in the Employment Experiences of Caribbean Women in Toronto », *Canadian Women Studies Journal*, vol 19, no. 3, p. 129-134.

Jedwab, Jack (2005), « Les intersections de la diversité: la relation entre l'identité ethnoculturelle et la langue minoritaire », *Thèmes canadiens*, printemps, p. 119-123.

Joppke, Christian (2007), « Transformation of Citizenship: Status, Rights, Identity », *Citizenship Studies*, vol. 11, no.1, p. 37 – 48.

Kazemupir, Abdolmohammad (2006), « The Market Value of Friendship: Social Networks of Immigrants », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 38, no. 2, p. 47-71.

Kymlicka, Will (1998), *Finding our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press.

Koilpillai, Robinson (2004), « Multiculturalism: It's as Canadian as Diversity », dans Mathew Zachariah, Allan Sheppard and Leona Barratt (édité par), *Canadian Multiculturalism: Dreams, Realities, Expectations*, Edmonton, Alberta, Canadian Multicultural education Foundation.

Krahn, Harvey et Marlène Mulder (2005), « Individual and Community-Level Determinants of Support for Immigration and Cultural Diversity in Canada », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 42, no.4, p. 421-444.

Lelli, Sara (2001), « Factor Analysis vs Fuzzy Sets Theory: Assessing the Influence of Different Techniques on Sen's Functioning Approach », *Justice and poverty: examinig Sen's capability approach*, St Edmund's College, New Hall, and Lucy Cavendish College. Cambridge.

Ley, David (2004), « Multiculturalism: A Canadian Defence », *Research on Immigration and integration in the Metropolis*, working paper series, no7, p. 20.

riim.metropolis.net/Virtual%20Library/2007/WP07-04.pdf - 2007-10-25

Li, Peter S. (2003), « The Place of Immigrants: The Politics of Difference in Territorial and Social Space », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 35, no. 2, p. 1-13.

Lessard-Hébert, Michelle, Gabriel Goyette, Gérald Boutin (1990), *Recherche qualitative: fondements et pratiques*, Montréal: Agence d'ARC.

Martinovic, Borja et Maykel Verkuyten (2006), « Understanding Multicultural Attitudes: the Role of Group Status, Identification, Friendships, and Justifying ideologies », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 30, p. 1-18.

Mokoukolo, René, « Identification au groupe d'appartenance et attitudes à l'égard du multiculturalisme: le cas de jeunes et d'adultes migrants indiens en France », France : Université F. Rabelais de Tours.
<http://www.unifr.ch/ipg/sitecrt/ARIC/XeCongres/auteurs/Mokoukolo.html> .

Moodood, Tariq (1998), « Anti-essentialisme, Multiculturalism and the Recognitions of Religious Groups », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 6, no. 4, p. 378-389.

Moodley, K. (1983), « Canadian Multiculturalism as ideology », *Ethnic and Racial Studies*, vol 3, no 6, p. 320-321

Mueller, Daniel J. (1986), *Measuring social attitudes: a handbook for researchers and practitioners*, New-York: Teachers College Press.

Oskamp, Stuart (1991), *Attitudes and Opinions*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall.

Palameta, Boris (2007), « Economic integration of immigrants' children », *Perspectives*, Canada: Statistiques Canada, p. 5-16.

<http://www.statcan.ca/english/freepub/75-001-XIE/2007110/articles/10372-en.pdf>.

Paranjpe, Anand C. et Randal G. Tonks (1999), « Two sides of Acculturation: Attitudes Towards Multiculturalism and National Identity Amongst Immigrant And Canadian Born Youth », Papier présenté au 3e conférence nationale Métropolis le Vendredi 15 Janvier à l'Université Simon Fraser, Vancouver, p. 16.

<http://tonks.disted.camosun.bc.ca/colloquia/met99.htm>.

Pendakur, Krishna et Ravi Pendakur (2002), « Colour My World: Have Earnings Gaps for Canadian-Born Ethnic Minorities Changed Over Time? » *Canadian Public Policy-Analyse de Politiques*, vol. 28, no.4, p. 489-512.

Plaza, Dwain (2004), « Caribbean Migration to Canada: Mobility and Opportunity 1900-2001 », dans Sandra Courtman (ed), *Beyond the Blood, The Beach and the Banana: New Perspectives in Caribbean Studies*. Kingston, Jamaica, Ian Randal Publisher.

Plaza, Dwain (2000), « Transnational Grannies: The Changing Family Responsibility of Elderly African Caribbean-born Women Resident in Britain », *Social Indicators Research Journal*, vol. XI, no.7, p. 180-201.

Plaza, Dwain et Alan Simmons (1999), « Breaking Through the Glass Ceiling: The Pursuit of University Training Among Afro-Caribbean Migrants and Their Children in Toronto », *Canadian Journal of Ethnic Studies*, vol. XXX, no. 3, p. 99-120.

Rummens, Joanna Anneke (2003), « Conceptualising Identity and Diversity: Overlaps, Intersections, and Processes », *Canadian Ethnic Studies/Etudes ethniques au Canada*, vol. XXXV, no. 3, p. 10-25.

Sen, Amartya (2000), *Repenser l'inégalité*, traduit de l'anglais par Paul Chemla, Paris, Éditions du Seuil.

Sen, Amartya (1985), *Commodities and capabilities*, Amsterdam, New York, North-Holland.

Taylor, Charles (1994), « The Politics of Recognition » dans Charles Taylor .et al (examiné et commenté par Amy Gutmann), *Multiculturalism: examining the politics of recognition*, Princeton, N.J., Princeton University Press, p. 25-73.

Thijs, J. et Maykel Verkuyten (2002), « Multiculturalism among minority and majority adolescents in the Netherlands », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 26, p. 91–108.

Verkuyten, Maykel (2004), « Everyday ways of thinking about multiculturalism » *Ethnicities*, vol. 4, no. 1, p. 53–74.

Verkuyten, Maykel (2005), « Ethnic group identification and group evaluation among minority and majority groups: Testing the multiculturalism hypothesis », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 88, p. 121–138.

Ulysse, Pierre Joseph, « Social Justice, Exclusion and Citizenship: The Ethnic Minorities in Canada -A Review of the Literature », CEETUM-PRRD.

Wievorka, Michel (1998), « Is multiculturalism the solution? », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 21, no.5, p. 882-910.

Young, Iris Marion (1989), «Polity and Group Difference: A Critique of the Ideal of Universal Citizenship», *Ethics*, vol. 99, no. 2, p. 250-274.

Annexes

Annexe 1A : Guide d'entrevue semi-dirigée (version française)

1^{er} thème : attitude à l'égard du multiculturalisme

1^e sous-thème : connaissance du multiculturalisme

- Avez-vous déjà entendu parler du multiculturalisme? Que signifie-t-il pour vous?

2^e sous-thème : perception sur le multiculturalisme

a. Que pensez-vous du multiculturalisme?

b. Quel est votre sentiment à l'égard du multiculturalisme?

3^e sous-thème objectifs souhaités du multiculturalisme:

a. Selon vous à quoi doit servir une politique de multiculturalisme?

2^e thème: perception du bien-être et des contraintes et opportunités à ce bien-être, rôle joué par la politique de multiculturalisme dans la réalisation de ce bien-être individuel:

1^e sous-thème : la perception abstraite du bien-être

Pour cette partie de l'entrevue nous allons parler des aspects du bien-être personnel. Le bien-être réfère ici à une vie satisfaisante (ou un idéal-type de vie) à partir de la perspective d'une personne typique. Votre réponse peut inclure des aspects de vie que vous possédez déjà ou ne possédez pas mais que vous aimeriez accomplir.

a. Que considérez-vous comme les aspects les plus importants d'une vie satisfaisante?

c. Qu'est-ce qui est nécessaire pour la réalisation de ces aspects importants pour le bien-être? Lesquels de ces aspects avez-vous accomplis?

Maintenant, je vais vous demander de prendre connaissance de la liste que je vais vous remettre, elle contient d'autres aspects d'une vie satisfaisante.

Maintenant, en considérant les aspects de la vie dressés sur cette liste :

- a. y'a-t-il d'autres aspects de cette liste que vous considérez comme les aspects les plus importants d'une vie satisfaisante?
- b. Qu'est-ce qui est nécessaire pour la réalisation de ces aspects importants pour le bien-être? Lesquels de ces aspects avez-vous accomplis?

2^e sous-thème : les forces, faiblesses, opportunités et menaces perçues sur le bien-être individuel

- a. En général, à quel point êtes-vous satisfait de chacun des aspects d'une vie satisfaisante que vous avez spécifiés? Pourquoi?
- b. Qu'est ce qui vous a empêché de réaliser cet aspect?
- c. Qu'est-ce qui vous a aidé à réaliser cet aspect?
- d. Le fait que le Canada ait une politique de multiculturalisme vous a t- il aidé dans la réalisation de cet aspect. De quelle manière? / Le fait que le Canada ait une politique de multiculturalisme aurait t- il dû vous aider dans la réalisation de cet aspect. De quelle manière?

+Source de support

Pensez-vous que c'est la responsabilité du Gouvernement du Canada de vous aider à accomplir une vie satisfaisante?

3^e thème : identification au groupe ethnoculturel

Sur une échelle Likert où 1 veut dire « pas du tout d'accord » et 10 « tout à fait d'accord », jusqu'à quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes?

2. Je m'identifie fortement à ma communauté.
4. Je préfère être avec des personnes qui n'appartiennent pas à ma communauté.
5. Je n'apprécie pas d'être présenté(e) comme quelqu'un appartenant à ma communauté.
5. Le fait d'appartenir à ma communauté fait partie de ma personnalité.
6. Je n'aime pas parler de mon milieu socioculturel avec des personnes d'autres origines.
7. Je me sens mal à l'aise quand les gens me disent que je ressemble aux personnes de mon groupe.
9. Je préfère passer du temps avec des personnes provenant du même groupe que moi plutôt qu'avec des personnes appartenant à d'autres milieux.

10. Je pense que c'est très important pour les jeunes d'apprendre l'histoire et les traditions de leur groupe ethnique.

Information générale

1. Pays d'origine de la personne interviewée (naissance)?
2. Année d'arrivée au Canada (si applicable)?
3. Lieu d'habitation et durée de séjour dans ce lieu.
4. Statut au Canada?
5. Sexe?
6. Origine ethnique?
7. Âge?
8. Âge à l'arrivée au Canada (si applicable)
9. Statut matrimonial (célibataire, marié(e), veuf (ve), divorcé(e), conjoint(e) de fait, séparé(e))?
10. La principale langue parlée à la maison?
11. Niveau d'anglais et de français?
12. Quelle est l'affiliation religieuse de la personne interviewée?

Occupation

1. Type d'emploi (temps plein, temps complet, etc).

Éducation

1. Nombre d'années d'éducation formelle.
2. Lieu d'éducation.
3. Niveau d'éducation complété (au Canada, ailleurs).
4. Autres études ou formation formelle après avoir quitté l'école (s'il y a lieu).

Logement

- 1. Type/ nombre de chambres/ infrastructures du ménage.**

Annexe 1B : Guide d'entrevue semi-dirigée (version anglaise)

Interview guide

Part I. Attitudes towards multiculturalism

1^e sub-section : Knowledge of multiculturalism

- I imagine that you have heard about multiculturalism. If so, what does it mean for you?

2nd sub-section: Perception of multiculturalism

- a. What do you think of multiculturalism?
- b. What is your feeling about multiculturalism?

3rd sub-section: Perceived objectives of multiculturalism

- a. For you, what should be the objectives of a policy on multiculturalism?

Part II. Perception of well-being and perception of the opportunities and constraints to well-being

1st sub-section: Abstract perceptions of well-being (A good quality of life)

Now, I'm going to present you with a list of specific aspects of a satisfying life. For the purpose of this exercise, well-being refers to a good quality of life (or an ideal type of life) from the perspective of a typical person. Your answers can include aspects of life that you already have, or don't have and would like to achieve.

JOBS/EMPLOYMENT

HOUSING

EDUCATION/SKILLS

HEALTH/HEALTH CARE

INCOME/MONEY

INFRASTRUCTURE (ELECTRICITY, TRANSPORT, SHOPS, INFORMATION)

LEISURE/RECREATION

SELF WORTH AND RESPECT

RELIGION

SAFETY/PHYSICAL SECURITY

FAMILY, FRIENDSHIP AND COMMUNITY LIFE

HAPPINESS/CARE FREE STATE OF MIND

1. What are the most important aspects of a satisfying life for you?

Think how important each of these aspects of life is for you,

2. What is necessary for the achievement of these aspects of life? Which of these aspects have you already attained?

2nd sub-section: Perceived strengths, weaknesses, opportunities and threats to well-being

1. On the whole, how satisfied are you with each of the aspects of life you mentioned. Why?
2. What things prevent you from achieving this aspect of life?
3. What things help you achieve this aspect?
4. Did the fact that Canada has a multiculturalism policy help you achieve this aspect? How? / Did the fact that Canada has a multiculturalism policy should have helped you achieve this aspect?

+ Sources of support

Do you think that it is the responsibility of the Government of Canada to help you achieve a good quality of life?

Part. III Ingroup identification

In the scale of Likert, where 1= completely disagree and 10=completely agree, in which extent do you agree or disagree of the following propositions.

1. I strongly identify myself to my community.
2. I prefer to be with people who don't belong to my community.
3. I don't like being identified like someone who belongs to my community.
4. Belonging to my community is part of my personality.
5. I don't like to talk about my sociocultural environment with people from other origins.
6. I feel uneasy when people say to me that I look like people from my ethnocultural group.
7. I prefer spending time with people who come from my ethnocultural group instead of people from other groups.
8. I think that it is very important for young people to learn the history and the traditions of their cultural group.

Background information

13. Country of origin (where the respondent was born)?
14. Year of arrival in Canada (if applicable)?
15. The location in which the respondent currently lives? For how long?
16. Citizenship / status?
17. Gender (male, female)?
18. Ethnic origin?
19. Age (in years at last birthday)?
20. Age on arrival in Canada (if applicable)?
21. Marital status (single, married, widowed, divorced, cohabiting, separated)?
22. Language of respondent (main language spoken at home)?

- 23. Level of English and French proficiency?
- 24. Respondent's religious affiliation?

Occupation

- 2. Type of employment (regular employment, casual employment, etc)

Éducation

- 5. Number of years of formal education completed?
- 6. Where (school, district, country)?
- 7. Level of education completed (in Canada, elsewhere)?
- 8. Any other studies or formal training since leaving school (in Canada, elsewhere)?

Housing

- 2. Type/ number of rooms/ household facilities.

Annexe 2 : Liste d'aspects d'une vie satisfaisante adaptée par Susan Hodgett, Phd

Emploi/travail,

Éducation/compétences,

Revenue/argent, l

Loisirs/recréation,

Estime de soi et respect

Religion

Confiance

Logement

Santé/service de soin de santé

Infrastructures (électricité, transport, magasins, information)

Sécurité/sécurité physique

Famille, amitié et vie communautaire

Bonheur/ un état d'esprit libre.

Annexe 3 : Échelle identification au groupe ethnoculturel selon le questionnaire de Lalonde et al (1993)

Sur une échelle Likert où 1 veut dire « pas du tout d'accord » et 10 « tout à fait d'accord », jusqu'à quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes?

3. Je m'identifie fortement à ma communauté
1. Je préfère être avec des personnes qui n'appartiennent pas à ma communauté.
6. Je n'apprécie pas d'être présenté(e) comme quelqu'un appartenant à ma communauté.
6. Le fait d'appartenir à ma communauté fait partie de ma personnalité
7. Je n'aime pas parler de mon milieu socioculturel avec des personnes d'autres origines.
8. Je me sens mal à l'aise quand les gens me disent que je ressemble aux personnes de mon groupe.
11. Je préfère passer du temps avec des personnes provenant du même groupe que moi plutôt qu'avec des personnes appartenant à d'autres milieux.
12. je pense que c'est très important les jeunes d'apprendre l'histoire et les traditions de leur groupe ethnique.

Annexe 4 A formulaire de consentement (version française)**Formulaire de consentement**

Recherche de thèse : Attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme au Canada

Chercheure : Rachida Abdourhamane Hima, Étudiante à la maîtrise
Université d'Ottawa, École d'études politiques, 55, avenue Laurier
Est,

Superviseure : Dr Caroline Andrew, Professeure à l'École d'études
politiques
Université d'Ottawa, École d'Études politiques, 55, avenue Laurier
Est,

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à cette recherche entreprise par Rachida Abdourhamane Hima, étudiante à la maîtrise à l'École d'études politiques de l'université d'Ottawa, sous la supervision de Dr. Caroline Andrew, professeure à l'École d'études politiques L'objectif consiste à étudier les attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme au Canada. Nous voulons vérifier si l'attitude individuelle à l'égard du multiculturalisme dépend de l'évaluation de l'impact du multiculturalisme sur les contraintes et les opportunités de bien-être (ou d'accomplissement des fonctionnements individuels valorisés).

Votre participation à ce projet de recherche consiste à participer à une entrevue effectuée par la chercheure à l'aide d'un guide d'entrevue. Ce dernier contient des questions visant à connaître votre perception du multiculturalisme, votre perception des aspects d'une bonne qualité de vie et l'impact du multiculturalisme sur votre bien-être. Cette entrevue pourra avoir lieu, selon votre convenance, à l'université d'Ottawa, chez-vous ou dans un lieu public apte à l'entrevue. La durée de l'entrevue sera d'environ une heure. Nous pourrions vous demander de participer à une autre entrevue d'une trentaine de minutes pour compléter des informations. La participation à cette étude se fait sur une base **volontaire**. Vous êtes entièrement **libre de participer ou non et de**

vous retirer de la recherche en tout temps. Vous pouvez également refuser de répondre à certaines questions sans subir de conséquences négatives. Si vous décidez de vous retirer de la recherche toutes les données vous concernant seront immédiatement détruites.

Le seul inconvénient lié à votre participation est le temps consacré à la recherche, soit environ [une heure et trente minutes (90minutes)] et le déplacement nécessaire. Au-delà de ces inconvénients, les chercheurs considèrent que les risques possibles sont minimaux. La contribution à l'avancement des connaissances au sujet des attitudes des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme sont les bénéfices prévus. Toutefois, aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

Pour éviter votre identification comme personne participante à cette recherche, les données recueillies par cette étude seront traitées de manière **entièrement confidentielle**. La confidentialité sera assurée par l'attribution de code numérique ou alphabétique pour les interviewés. Les résultats de la recherche ne permettront pas d'identifier les personnes participantes. Les résultats seront diffusés comme thèse dans le cadre de la maîtrise en études politiques de la chercheuse. Les données recueillies seront conservées sous clé dans le bureau de la superviseure de recherche et les seules personnes qui y auront accès sont la superviseure et la chercheuse. Les données seront détruites au plus tard en 2014 et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le présent document.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, veuillez communiquer avec la chercheuse.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, salle 159, Ottawa, ON K1N 6N5, Tél.: (613) 562-5841, Courriel : ethics@uottawa.ca.

Acceptation

J'ai lu et compris le document d'information au sujet du projet intitulé Attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme au Canada. J'ai compris les conditions, les risques et les bienfaits de ma participation. J'ai obtenu des réponses aux questions que je me posais au sujet de ce projet. J'accepte librement de participer à ce projet de recherché entrepris par Rachida Abdourhamane Hima sous la supervision de Dr Caroline Andrew.

J'accepte de participer aux entrevues (deux au maximum d'une durée de 90 minutes au total)

oui non

J'accepte que les données recueillies à mon sujet soient utilisées par la chercheuse (dans le cadre de cette recherche (dans le cas ou je me retire de la recherche, toutes les données me concernant seront immédiatement détruites). Et si des citations directes sont utilisées, je sais que la chercheuse va m'envoyer la transcription pour vérification.

oui non

J'accepte que l'intervieweur enregistre l'entrevue (qui sera détruite en cas de retrait).

oui

non

Signature du participant:

Signature de la chercheure:

Nom du participant:

Nom de la chercheure:

Date :

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, salle 159, Ottawa, ON K1N 6N5, Tél.: (613) 562-5841, Courriel : ethics@uottawa.ca .

Annexe 4 B formulaire de consentement (version anglaise)**Consent form**

Research project: the attitudes of members of visible minorities towards multiculturalism in Canada.

Researcher: Rachida Abdourhamane Hima, Master's student, School of Political Studies, Room 3196, Desmarais Building, 55 Laurier Avenue East, Ottawa Ont., K1N 6N5,

Supervisor: Dr Caroline Andrew, Professor, School of Political Studies, Room 3192, Desmarais Building, 55 Laurier Avenue East, Ottawa Ont., K1N 6N5.

Mrs., Mr.,

We invite you to participate in this research study, conducted by Rachida Abdourhamane Hima, Master's student at the University of Ottawa's School of Political Studies, under the supervision of Dr. Caroline Andrew, Professor at the University of Ottawa's School of Political Studies. The purpose of the study is to explore the attitudes of members of visible minorities toward multiculturalism. The research focuses particularly on the determinants of those attitudes.

Your participation will consist in participating in a maximum of two semi-structured interviews (one hour for the first and, if necessary, thirty minutes for the second). During these interviews, you will be asked questions about your perceptions of multiculturalism, about your views on factors determining a good quality of life and about the impact of multiculturalism on your well-being. The interviews will take place at a time and a location that is convenient for you (at the University of Ottawa, your home or any other suitable public place). **You are under no obligation to participate in these interviews and if you choose to participate, you can withdraw from the study at any time or refuse to answer any questions, without suffering negative consequences.** If you choose to withdraw, all data gathered up to the time of withdrawal will be immediately destroyed.

The only inconvenience to you, if you participate in the study, will be the length of the interviews (a maximum of 90 minutes) and any travel time. Beyond these possible inconveniences, the researchers consider that the risks associated with participation are minimal. Indeed, your participation will contribute to the improvement of knowledge about the attitudes of members of visible minorities toward multiculturalism. However, you will not receive monetary compensation for your participation.

Your information will remain strictly confidential. The contents will be used only for the purpose of this research. The confidentiality of your participation and your anonymity will be protected by attributing numerical or alphabetical codes to all participants. In this way, the participants will not be recognized. The results of the research will be communicated in the researcher's thesis. The data collected will be kept in the office of the research supervisor and the researcher and her supervisor will be the only people who will have access to the data. The data will be kept for five years and destroyed in 2014.

If you have any questions about the study, you may contact the researcher (Rachida Abdourhamane Hima,

If you have any questions regarding the ethical conduct of this study, you may contact the Protocol Officer for Ethics in Research, Room 159, Tabaret Hall, 550 Cumberland Street, Ottawa, On K1N 6N5, Tel.: (613) 562-5841, Email: ethics@uottawa.ca

Consent

I have read and understood the information about the research entitled Attitudes of members of visible minorities toward multiculturalism. I understand the conditions, the risks and benefits attached to my participation. I have obtained answers to all my questions concerning this research. I agree to participate in this study conducted by Rachida Abdourhamane Hima under the supervision of Dr. Caroline Andrew.

I agree to participate in the interviews (90 minutes maximum).

yes no

I agree to let the researcher use the data collected during the interviews for research purposes. Should I choose to withdraw, all data gathered up to the time of withdrawal will be immediately destroyed. I understand that if a direct quotation is to be used, I will be sent the interview transcript for verification.

yes no

I agree to let the researcher record the interviews (the recordings will be destroyed if I withdraw).

yes no

Participant's signature:

Researcher's signature:

Participant's Name:

Researcher's Name:

Date :

There are two copies of the consent form, one of which is mine to keep

If I have any questions regarding the ethical conduct of this study, I may contact the Protocol Officer for Ethics in Research, University of Ottawa, Tabaret Hall, 550 Cumberland Street, Room 159, Ottawa, ON K1N 6N5, Tel.: (613) 562-5841 , Email: ethics@uottawa.ca

Annexe 5A Lettre d'invitation à participer à la recherche (version française)

Invitation à participer à une recherche

Titre de la recherche : Attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme au Canada.

Recherche menée par Rachida Abdourhamane Hima, étudiante à la maîtrise à l'École d'études politiques de l'université d'Ottawa, sous la supervision de Dr. Caroline Andrew, professeure à l'École d'études politiques, université d'Ottawa.

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à cette recherche dont l'objectif est l'étude des attitudes des membres des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme au Canada. Nous voulons plus particulièrement déceler et expliquer les déterminants de ces attitudes chez les membres des minorités visibles.

Votre apport à ce projet de recherche consiste à participer à une entrevue effectuée par la chercheuse à l'aide d'un guide d'entrevue. Ce dernier contient des questions visant à connaître votre perception du multiculturalisme, votre perception des aspects d'une bonne qualité de vie et l'impact du multiculturalisme sur votre bien-être. Cette entrevue pourra avoir lieu, selon votre convenance, à l'université d'Ottawa, chez-vous ou dans un lieu public apte à l'entrevue. La durée de l'entrevue sera d'une heure. Nous pourrions vous demander, si nécessaire, de participer à une autre entrevue d'une trentaine de minutes pour compléter des informations.

La participation à cette étude se fait sur une base **volontaire et en toute confidentialité**. Aucun élément du rapport de recherche ne permettra de retracer votre identité ou celles de personnes tierces, ni directement, ni indirectement. Vous êtes entièrement **libre de participer ou non et de vous retirer de la recherche en tout temps**. **Vous pouvez également refuser de répondre à certaines questions sans subir de conséquences négatives. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, toutes les données vous concernant seront immédiatement détruites.**

Le seul inconvénient lié à votre participation est le temps consacré à la recherche, soit environ [une heure et trente minutes (90minutes)] et le déplacement nécessaire. Au-delà de ces inconvénients, les chercheuses considèrent que les risques possibles sont minimaux. Si vous décidez de participer, vous contribuerez à l'avancement des

connaissances au sujet des attitudes des minorités visibles à l'égard du multiculturalisme. Toutefois, aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée. Nous vous remercions de votre intérêt et espérons votre participation. Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, veuillez communiquer avec la chercheuse : Rachida Abdourhamane Hima, Université d'Ottawa, École d'Études politiques, 55, avenue Laurier Est, pavillon Demarais.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, salle 159, Ottawa, ON K1N 6N5, Tél.: (613) 562-5841, Courriel : ethics@uottawa.ca.

Dr Caroline Andrew,
Professeure à l'École d'études politiques
Université d'Ottawa, École d'Études politiques,
55, avenue Laurier Est,

Rachida Abdourhamane Hima,
Étudiante à la maîtrise
Université d'Ottawa, École d'Études politiques,
55, avenue Laurier Est

Annexe 5B Lettre d'invitation à participer à la recherche (version anglaise)**Invitation to participate to a research**

Title of the research: visible minorities' members' attitudes toward multiculturalism in Canada

Research conducted by Rachida Abdourhamane Hima (master student, school of political studies, University of Ottawa) under the supervision of Dr. Caroline Andrew.

Mrs, Mr,

We invite you to participate in the abovementioned research. The purpose of the study is to explore visible minorities' members' attitudes toward multiculturalism. We would particularly pay attention to the determinants of those attitudes.

Your participation will consist essentially of attending two sessions (one hour for the first and thirteen minutes for the second if necessary). During those sessions, you will have to answer questions about your perception of multiculturalism, of aspects of good form of life and the impact of multiculturalism on your well-being. You will attend those sessions in a time and location at your convenience (at university of Ottawa, your home or any other suitable public place).

The information you will share will remain strictly **confidential**. Your **anonymity** will be completely assured in the research report; nobody will be able to recognize you, directly or indirectly. **You are under no obligation to participate and if you choose to participate, you can withdraw from the study at any time and/or refuse to answer any questions, without suffering any negative consequences.** If you choose to withdraw, all data gathered until the time of withdrawal will be immediately destroyed.

The only inconvenience for your participation will be the time for the sessions (90 minutes) and the necessary travel to come to my office. Possible risks are minimum and your participation will contribute in the improvement of knowledge of minorities' attitudes toward multiculturalism. However, you will not receive monetary compensation for your participation.

We thank you for your interest in this research and hope that you can participate. If you have any questions about the study, you may contact the researcher (Rachida Abdourhamane Hima, 55, avenue Laurier Est, Demarais building

If you have any questions regarding the ethical conduct of this study, you may contact the Protocol Officer for Ethics in Research, University of Ottawa, Tabaret Hall, 550 Cumberland Street, Room 159, Ottawa, ON K1N 6N5, Tel.: (613) 562-5841, Email: ethics@uottawa.ca